

MÉTÉOROLOGIE
NUAGEUX
plus chaud, vents
Max. 50

FÊTE DU JOUR
Le Très Saint Rosier

Les librairies
F. PILON INC.
Papeteries - Boutiques
Associées de bureau

10¢

Shearer Lumber Co. Ltd.
MONTRÉAL



Un notaire de Saint-Jean fera la lutte à Yvon Dupuis

par Jean-V. DUFRESNE

Un candidat "local", M. Jean Desmarais, notaire, jadis maire de Saint-Jean, fera la lutte à M. Yvon Dupuis dans Saint-Jean à l'occasion de la fédération libérale fédérale.

M. Desmarais a été choisi par M. Pearson en l'absence d'une convention après trois semaines de consultations avec les militants libéraux du comté. Mais la décision a été prise de concert avec M. Guy Favreau qui dirige la campagne électorale dans le Québec, et avec M. Louis "Bob" Giguère, organisateur-chef de la fédération.

MM. Pearson et Favreau ont fait savoir hier qu'ils étaient heureux d'annoncer que M. Desmarais avait accepté la candidature.

Le comté était représenté dans le dernier parlement par M. Yvon Dupuis qui démissionna de son poste de ministre d'État après qu'il fut trouvé mêlé à une affaire de piste de courses, à St-Luc, dans son comté. M. Dupuis est actuellement sous le coup d'une accusation pour avoir, présumément, exercé illégalement son influence pour favoriser un "promoteur" de courses hippiques.

Lorsque M. Pearson annonça la tenue des élections du 8 novembre, il fit savoir également qu'il ne reconnaissait pas la candidature libérale de M. Dupuis. Celui-ci brigue les suffrages malgré tout et réclame que son procès ait lieu avant le 8 novembre, afin que ses commettants puissent se prononcer en toute connaissance de cause le jour du scrutin.

Un sondage tout récent effectué dans le comté par la fédération a démontré que la population souhaitait pouvoir élire cette fois "un homme du comté". M. Dupuis n'habite pas la circonscription lorsqu'il y fut élu.

Voir page 2: Un notaire



M. Diefenbaker fait son premier discours sans parler de Lucien Rivard

de notre envoyé spécial, Jean-Pierre FOURNIER

GUELPH (Ontario) — Pour la première fois depuis le début de la campagne, M. John Diefenbaker a prononcé hier un discours tout entier sans mentionner le nom de Lucien Rivard.

Parlant à un déjeuner d'hommes d'affaires, il a supposé que la situation de notre commerce extérieur intéressait davantage son auditoire et il s'est inquiété de l'augmentation du déficit de la balance des paiements. Il a cité

de récentes statistiques du bureau fédéral indiquant un déficit de \$750 millions pour les six premiers mois de l'année et il a prédit que le déficit atteindrait \$1.5 milliard avant la fin de l'année.

"Si tel est le cas, ce sera une augmentation de 55 p.c. par rapport à l'an dernier", a-t-il dit.

Il en a tenu responsable le ministre des finances, M. Walter Gordon. "Il a fait un tel gâchis, a dit M. Diefenbaker, que les libéraux sont aujourd'hui forcés de recourir aux services de M. Robert Winters (ex-ministre des travaux publics dans le cabinet St-Laurent, qui brigue les suffrages dans la circonscription de York-Ouest).

C'était la première fois depuis 15 jours que le chef conservateur se confinait à des sujets relevant directement de la politique fédérale. La veille, à Guelph, métropole des vignobles ontariens, il avait consacré les deux tiers de son discours d'une heure aux prétendus scandales de l'administration Pearson, allant jusqu'à tenir le gouvernement responsable du charnier de St-Gilles de Lotbinière.

D'ordinaire, le rapport Dorion, l'affaire Rivard, l'affaire des faillites, les affaires Stonehill, Meunier, Darabaner et Denis, occupent environ la moitié, parfois même les deux tiers, de ses discours qui durent rarement moins d'une heure.

Voir page 2: Diefenbaker

Le rapport Bladen recommande : Ottawa doit accroître son aide aux universités

LE POINT

OTTAWA. — Voici les points saillants du rapport de la commission Bladen sur le financement de l'enseignement supérieur au Canada rendu public hier :

● Les frais généraux des universités atteindront un sommet de \$2,032,000,000 en 1975, comparativement à \$537,000,000 en 1964-65.

● On prie les gouvernements fédéral et provinciaux de hausser leur aide à \$1,704,000,000 d'ici dix ans, comparativement à \$355,000,000 en 1964-65.

● L'aide fédérale devrait être de \$330,000,000 au cours du prochain exercice financier, soit à peu près quatre fois plus que le budget actuel, avec augmentation par la suite.

● Nomination d'un ministre fédéral de l'enseignement supérieur qui aurait pour mission de coordonner les programmes d'aide et d'organiser des conférences avec les provinces.

● L'aide fédérale par capite devrait être portée de \$2 à \$5 immédiatement et être augmentée d'un dollar par année par la suite tant que les besoins n'auront pas été comblés.

● Création d'un fonds d'investissement de quelque \$100,000,000 par année auquel Ottawa verserait \$5 par capite de la population canadienne.

● Le gouvernement fédéral devrait consacrer \$104,000,000 à la recherche dès l'an prochain et accroître cette somme chaque année.

● Le gouvernement fédéral devrait accorder une aide accrue pour l'expansion et la construction de centres de formation de médecins, des dentistes et des infirmiers.

● Allégement fiscal pour les étudiants, les parents et les donateurs.

● Les sommes consacrées par les gouvernements fédéral et provinciaux en bourses aux étudiants devraient passer de \$39,000,000 à \$245,000,000 au cours des 10 prochaines années.

● On estime que 461,000 étudiants fréquenteront les universités canadiennes en 1975, comparativement à 180,000 l'an dernier.

Le trait dominant du rapport de la Commission Bladen, sur le financement de l'enseignement supérieur au Canada, réside dans un accroissement considérable de la responsabilité du gouvernement central à l'égard de l'enseignement supérieur (son progrès et son financement) et à l'égard de la recherche.

Le document de 116 pages, qui a été rendu public hier, recommande en effet, au gouvernement fédéral d'assumer, avec les gouvernements provinciaux, l'expansion de l'enseignement supérieur au pays; de porter immédiatement de \$2 à \$5 par capite ses subventions pour financer les dépenses pour les universités auxquelles il verserait chaque année \$5 par habitant (environ \$100 millions); d'assumer la responsabilité du financement de la recherche et d'augmenter considérablement les subventions de recherche aux universités; de confier à un ministre fédéral le soin de coordonner l'assistance que les universités reçoivent des diverses agences fédérales.

Pour ce qui est du Québec, le rapport recommande qu'il reçoive des compensations fiscales d'un montant équivalent à celui qu'il recevrait s'il ne se prévalait pas de son droit d'option. Le rapport de cette commission non-gouvernementale, créée il y a 18 mois par la Fondation des universités canadiennes, est publié au milieu d'une campagne électorale fédérale dont l'un des thèmes majeurs est l'unité canadienne et le statut du Québec dans la Confédération, et dont l'un des thèmes secondaires est précisément l'aide fédérale à l'enseignement supérieur.

Bien que le rapport ait été remis à la Fondation des universités canadiennes et non au gouvernement fédéral, le premier ministre Lester Pearson a souvent laissé l'impression qu'il traitait cette commission comme une commission royale d'enquête. Il a maintes fois promis de réviser l'aide fédérale aux universités dès que le rapport Bladen sera rendu public. Depuis le début de la campagne électorale, M. Pearson a promis, sans préciser la portée de cette promesse, d'accroître l'aide d'Ottawa aux universités.

Tous les partis de l'opposition, à l'exception du Ralliement des créditistes, ont également formulé des promesses semblables. Pour un, le leader conservateur, M. John Diefenbaker, a promis de porter de \$2 à \$5 par tête la contribution fédérale aux dépenses courantes des maisons d'enseignement supérieur. A noter que l'un des quatre membres de la commission Bladen est le sénateur Wallace McCutcheon, ancien ministre du commerce dans le cabinet Diefenbaker.

Le rapport Bladen indique que les dépenses courantes des universités vont quadrupler au cours des dix prochaines années, passant de \$537 millions en 1964-65 à plus de \$2 milliards en 1975. Les subventions des gouvernements fédéral et provinciaux devront plus que quadrupler au cours de la même période, passant de \$355 millions à \$1.7 milliards.

Pour sa part, dans son prochain budget, Ottawa devrait quadrupler les fonds prévus qu'il destine actuellement à l'enseignement supérieur; ceux-ci devraient atteindre \$330 millions au cours du prochain exercice financier; le tiers de cette somme devrait être consacré à la recherche.

La commission Bladen s'oppose à l'abolition des frais de scolarité, mais, en retour, elle recommande que les frais soient maintenus à leur niveau actuel. Elle recommande également aux gouvernements fédéral et provinciaux de doubler immédiatement les sommes qu'ils consacrent au chapitre des bourses aux étudiants. Au cours des dix prochaines années, ces sommes devraient être six fois supérieures à ce qu'elles sont actuellement, passant de \$39 millions à \$245 millions.

Le point de départ du rapport Bladen est la nécessité de développer au maximum les ressources intellectuelles du pays et le lien étroit qui existe entre le progrès économique d'un pays et la proportion de ses jeunes qui reçoivent un enseignement supérieur.

Lesage rapporte l'image d'un pays "multiculturel"

TORONTO. — M. Jean Lesage, et son principal conseiller dans sa tournée de l'Ouest canadien, M. Claude Morin, sont-ils ministres des affaires fédérales-provinciales, ont rapporté des provinces des Prairies l'image d'un Canada qui n'est pas seulement biculturel, mais aussi "multiculturel".

A Sudbury mercredi, inaugurant un salon du livre, M. Lesage a substitué dans le texte de sa causerie de circonstance à "biculturel" le mot "multiculturel".

Dimanche à Winnipeg, le premier ministre québécois avait insisté, au cours d'une conférence de presse en présence de l'exécutif du comité ukrainien du Canada, sur le caractère "bilingue et multiculturel" du Canada.

Un journaliste a demandé à M. Lesage s'il fallait écartier la notion du "biculturalisme canadien". "Non pas, a répondu celui-ci, le biculturalisme est compris dans multiculturelisme comme le chiffre deux est compris dans le chiffre 5".

Pour préserver ce caractère multiculturel du Canada, M. Lesage a dit qu'il est disposé à recommander que l'on enseigne au Québec, "même au niveau élémentaire", des langues étrangères comme l'ukrainien et l'italien là où il existe des concentrations suffisantes de Québécois.

M. Lesage a déclaré encore à Winnipeg dimanche que le Québec appuyait les Ukrainiens du Canada, qui sont au nombre de près d'un demi-million, qui demandent que la

Voir page 2: Lesage

Pearson: il n'existe pas de rapport sur les faillites

de notre envoyée spéciale, Evelyn DUMAS-GAGNON

WINNIPEG. — Le chef du parti libéral a offert un bouquet de promesses aux fermiers du pays à son arrivée à Winnipeg hier. Traçant au cours d'une conférence de presse les grandes lignes du programme agricole de son parti, programme dont il s'est refusé à estimer le coût global, il a dit que l'objectif des libéraux en matière agricole pourra être atteint par étapes, pourvu qu'il soit accepté par le Parlement et que le Canada maintienne à \$51 milliards son revenu national.

La conférence de presse a dévié momentanément sur la question du réseau de faillites découvertes au Québec et des accusations portées mardi contre les libéraux par M. Diefenbaker à ce sujet.

Interrogé au sujet du "mystérieux rapport" dont faisaient état les journaux du matin, M. Pearson a reconnu avoir lu "des allusions à un rapport que le surintendant des faillites aurait présumément fait au gouvernement à ce sujet et que, s'il avait été rendu public, aurait prévenu certains incidents et certains meurtres".

"Il n'y a aucun rapport du genre", a catégoriquement affirmé le premier ministre, et j'aimerais que quelqu'un tente de prouver le contraire. J'ai pris contact avec les fonctionnaires intéressés, et ils m'ont assuré qu'il n'y a aucun rapport du genre."

Pressé de préciser s'il n'y avait eu aucun rapport du genre soumis par quelque autre fonctionnaire que le surintendant des faillites, M. Pearson a été également catégorique: "Le surintendant des faillites est la seule personne qui pourrait faire un tel rapport au gouvernement, a-t-il dit.

Les rapports des syndics de faillite sont soumis au surintendant et tout rapport, mémoire ou information transmis au gouvernement, a-t-il dit.

Les hommes politiques, a-t-il dit, ont le devoir de s'en remettre à l'organisation internationale; l'Eglise doit le leur rappeler et les mettre en garde contre les nationalismes et l'égoïsme collectif.

Chrétiens et non chrétiens doivent agir ensemble pour promouvoir l'esprit de paix dans le monde. Enfin, le cardinal se déclare favorable à l'objection de conscience qui "est conforme à l'esprit de paix et de charité chrétienne de l'Évangile".

Il faut condamner explicitement la guerre sous toutes ses formes. Aucune distinction ne peut plus être faite entre guerre juste et guerre injuste. Tel a été le sens de la plupart des interventions qui ont marqué la séance d'hier poursuivant la discussion du schéma traitant des problèmes de la paix.

"Les hommes ne doivent plus songer à défendre leurs droits par les armes, a déclaré notamment le cardinal Achille Liénart, évêque de Lille, mais à supprimer les injustices qui provoquent la guerre. Paul VI, en se rendant à l'ONU, a donné l'exemple de l'action de l'Eglise pour la paix."

"La guerre est un crime énorme contre Dieu et contre l'homme", affirme le cardinal. La distinction entre guerre juste et guerre injuste ne peut plus se faire, car une guerre "juste" qui utiliserait les armes modernes resterait-elle une guerre "juste"?

Enfin le cardinal, après avoir insisté sur le rôle de l'éducation pour détourner de la guerre, a conclu en rappelant que l'Eglise a toujours demandé à Dieu de délivrer l'humanité de la guerre, de la peste et de la famine", mettant les trois fléaux sur le même plan.

Le cardinal Duval (Alger) affirme, de son côté, que pour faire triompher la paix, il faut lutter contre la misère et l'analphabétisme. Quant aux tra-

Le cardinal Léger au concile: il faut abolir la distinction entre "guerre juste" et "guerre injuste"

CITE DU VATICAN. — Le cardinal Paul-Emile Léger a déclaré hier au concile que, en raison de la nocivité de l'armement moderne, la guerre ne peut plus être un instrument licite pour défendre le droit. L'archevêque de Montréal a insisté, avec d'autres, pour que l'on ne fasse plus de distinction entre guerre juste et guerre injuste.

Le cardinal voudrait que l'on mette en garde les gouvernements contre ce qu'il appelle "le mépris de la société internationale" et la carence du sens international" et qu'on appuie les organismes internationaux.

Les hommes politiques, a-t-il dit, ont le devoir de s'en remettre à l'organisation internationale; l'Eglise doit le leur rappeler et les mettre en garde contre les nationalismes et l'égoïsme collectif.

Chrétiens et non chrétiens doivent agir ensemble pour promouvoir l'esprit de paix dans le monde. Enfin, le cardinal se déclare favorable à l'objection de conscience qui "est conforme à l'esprit de paix et de charité chrétienne de l'Évangile".

Il faut condamner explicitement la guerre sous toutes ses formes. Aucune distinction ne peut plus être faite entre guerre juste et guerre injuste. Tel a été le sens de la plupart des interventions qui ont marqué la séance d'hier poursuivant la discussion du schéma traitant des problèmes de la paix.

"Les hommes ne doivent plus songer à défendre leurs droits par les armes, a déclaré notamment le cardinal Achille Liénart, évêque de Lille, mais à supprimer les injustices qui provoquent la guerre. Paul VI, en se rendant à l'ONU, a donné l'exemple de l'action de l'Eglise pour la paix."

"La guerre est un crime énorme contre Dieu et contre l'homme", affirme le cardinal. La distinction entre guerre juste et guerre injuste ne peut plus se faire, car une guerre "juste" qui utiliserait les armes modernes resterait-elle une guerre "juste"?

Enfin le cardinal, après avoir insisté sur le rôle de l'éducation pour détourner de la guerre, a conclu en rappelant que l'Eglise a toujours demandé à Dieu de délivrer l'humanité de la guerre, de la peste et de la famine", mettant les trois fléaux sur le même plan.

Le cardinal Duval (Alger) affirme, de son côté, que pour faire triompher la paix, il faut lutter contre la misère et l'analphabétisme. Quant aux tra-



Voir page 2: Le cardinal

Gérard Pelletier, candidat libéral dans Hochelaga

Le journaliste Gérard Pelletier a été choisi officiellement candidat aux prochaines élections fédérales par la convention libérale de Hochelaga, aux vifs applaudissements de plusieurs centaines de partisans, venus rendre hommage du même coup à leur ancien député, M. Raymond Eudes, qui descend de l'arène politique après les avoir représentés durant un quart de siècle aux Communes.

Le président de l'Association libérale du comté, M. Gérard Provost, a résumé avec bonheur et dans une formule émouvante l'attachement que possède la circonscription pour M. Eudes en disant: "S'il écrivait ses mémoires, nous y retrouverions tous un peu de nous-mêmes".

M. Eudes a discrètement effacé une larme en prenant congé de ses commettants. Il a rappelé que s'il abandonne la vie politique, il ne se dissocie pas des efforts de celui qui lui succède.

"J'ai pris la décision de me retirer, après plusieurs semaines de réflexion. J'ai su que quelqu'un d'autre pouvait prendre la relève. Je lui souhaite bonne chance et l'assurance de mon appui le plus entier."

"Chers électeurs, pardon, chers amis, car je ne suis plus votre député, je vous dis merci et bonsoir et continuez de grâce de m'appeler, Raymond", a dit M. Eudes.

Sur la tribune avaient pris place le ministre des forêts M. Maurice Sauvé, l'ancien député de Maisonneuve-Rosemont, M. Jean-Paul Deschatelets et les deux collègues du candidat victorieux, M. Jean Marchand et M. Pierre Elliott Trudeau.

Un associé de M. Moïse Darabaner est disparu. C'est en vain que la Sûreté provinciale tente de retracer M. Paul Chandonnet, qui était un des directeurs de deux des nombreuses compagnies sous le couvert desquelles M. Darabaner pratiquait son commerce de prêts hypothécaires et d'affaires aussi mystérieuses les unes que les autres.

par Marcel THIVIERGE

Si on consulte la liste des directeurs de l'Aide universelle Limitée, de la Compagnie d'aménagement de maisons de Québec Inc., des Amusements Léon Inc. et de Cher Léon Inc., qu'elles-unes des entreprises de M. Darabaner, on retrouve les noms suivants: Mme Hélène Clarfeld-Darabaner, Moïse Darabaner, David Darabaner, Marcel Côté, Harry Birnbaum, Kalib Zaïen, Marcel Poulin, Gaston Constantin et Paul Chandonnet.

M. Wagner est presque sûr que le nombre des meurtres dépasse la douzaine

La police tente en vain de retracer un associé de Darabaner

La Sûreté recherche toujours ce dernier, mais on semble actuellement prendre pour acquis que son cadavre doit se trouver quelque part dans un bois.

Quant à M. Gaston Constantin, il est actuellement entre les mains des policiers. Il est devenu leur meilleur informateur.

La disparition de M. Chandonnet s'ajoute à celle de nombreuses autres personnes que la Sûreté serait intéressée à interroger en marge de cette affaire des incendies criminels.

Le ministre de la justice a révélé hier, officiellement, qu'il était presque assuré, à la suite d'informations recueillies au cours des dernières heures, que le nombre de victimes dépasserait la douzaine. Officieusement, certains informateurs ne craignent pas de parler de vingt et même de cinquante cadavres qui seraient enfouis ici et là à travers la province, le tout relié au réseau d'incendies criminels.

M. Claude Wagner a affirmé que l'appel qu'il avait lancé, à Montréal, lundi soir, avait porté fruit puisque, depuis ce temps, de nombreuses et précieuses informations étaient parvenues au ministère et à la Sûreté provinciale.

Aujourd'hui, à Québec, M. Moïse Darabaner devra subir une autre enquête préliminaire. Cette fois, il s'agit de deux autres chefs d'accusation: conspiration avec MM. Gaston Cadrin et Marc-André Dubois pour allumer un incendie criminel à l'édifice

de La Tour, dans la Vieille Capitale, et à une manufacture de chaussures à Saint-Emile. On sait que l'incendie de La Tour, en mars 1965, avait causé des pertes considérables au ministère de la voirie dont les ateliers et entrepôts se trouvaient à cet endroit.

Il est fort possible cependant que cette enquête soit remise à demain ou à la semaine prochaine, si le procureur de la défense est, comme on le prévoit, retenu dans une cour d'une autre juridiction.

Le ministère public n'a pas encore indiqué quand aura lieu l'enquête du coroner en marge des cinq assassinats connus à ce jour, mais un procureur de la couronne a précisé qu'il pourrait s'écouler un certain temps avant que l'on puisse procéder à l'enquête.

L'ampleur de toute l'affaire, le nombre de personnes qui y sont impliquées et les difficultés techniques que rencontrent les médecins ayant à faire des expertises sur les cadavres peuvent retarder la date de l'enquête.

Pearson

(Suite de la première page)

au gouvernement vient du surintendant, par l'entremise du ministre des finances. Aucun rapport du genre n'a été soumis au gouvernement par le surintendant ni, me dit-on, par aucune autre personne.

Les rapports des syndicats sont une affaire de routine, a ajouté M. Pearson, et il y a probablement eu un tel rapport de routine au sujet de l'affaire Selkirk.

Le chef libéral a d'autre part fait savoir, au sujet des diverses accusations de corruption portées contre son gouvernement depuis le début de la campagne: "J'aurais peut-être quelque chose à dire avant la fin de cette campagne."

S'il a été très ferme dans ses négations du prétendu rapport, M. Pearson est resté plus vague au sujet de son programme agricole qui était le sujet principal de sa conférence de presse. A toute demande de précision, il répondait soit que les ministres concernés, MM. Hays et Sauvé, fourniraient l'éventuel rapport, soit qu'il s'agissait d'un programme à être soumis au parlement et qui serait précisé devant la Chambre. Finalement, il a déclaré que toutes ces mesures ne pourraient pas être mises en oeuvre du jour au lendemain.

Le programme annoncé par M. Pearson comporte dix points: 1. Hauser à 25 pour cent la participation du fédéral au paiement des primes d'assurance-récolte, pour que les gouvernements provinciaux contribuent de leur côté cinq pour cent; le chef libéral a rappelé qu'Ottawa ne peut prendre l'initiative de créer un régime d'assurance-récolte, puisqu'il s'agit d'une matière de juridiction provinciale, mais pouvait seulement faire une contribution financière à un programme déjà en vigueur.

Un programme gouvernemental visant à racheter les fermes insuffisamment productives pour les regrouper et les remettre entre les mains de fermiers qui pourront en tirer un revenu satisfaisant. Ce programme s'assortirait d'une forme de subventions aux fermiers déplacés pour leur permettre d'apprendre et d'occuper d'autres fonctions. M. Pearson devait ajouter que les fonds pour cette mesure pourraient venir d'un autre poste du programme, soit un fonds spécial de \$50 millions dont disposera l'ARDA pour le développement régional. Rappelons que ce fonds spécial avait été promis l'hiver dernier par le ministre Maurice Sauvé.

Deux mesures d'intérêt spécial pour les cultivateurs de l'Est soit la création d'une commission canadienne du lait qui pourrait hausser le prix moyen du lait industriel entre \$3.75 et \$4.00 le cent livres; la création d'un office des grains de provende, pour assurer l'acheminement ordonné des grains de l'Ouest vers l'Est et la Colombie-Britannique.

Une législation de mise en marche, semblable à celle qui est prévue pour le lait, pour "d'autres produits".

L'extension de l'assurance-chômage aux travailleurs agricoles à plein temps. Un premier groupe de travailleurs pourrait bénéficier de ce programme dès le début de 1966.

Création d'un service d'aide à la gestion des fermes et mise en oeuvre d'un programme de prêts à la construction d'habitations sur les fermes.

Enfin, pour les Prairies, assurance aux cultivateurs de céréales que le gouvernement leur fera des avances d'argent s'ils subissent des retards dans les récoltes.

La création d'un service d'aide à la gestion des fermes et mise en oeuvre d'un programme de prêts à la construction d'habitations sur les fermes.

Enfin, pour les Prairies, assurance aux cultivateurs de céréales que le gouvernement leur fera des avances d'argent s'ils subissent des retards dans les récoltes.

La création d'un service d'aide à la gestion des fermes et mise en oeuvre d'un programme de prêts à la construction d'habitations sur les fermes.

Enfin, pour les Prairies, assurance aux cultivateurs de céréales que le gouvernement leur fera des avances d'argent s'ils subissent des retards dans les récoltes.

La création d'un service d'aide à la gestion des fermes et mise en oeuvre d'un programme de prêts à la construction d'habitations sur les fermes.

Enfin, pour les Prairies, assurance aux cultivateurs de céréales que le gouvernement leur fera des avances d'argent s'ils subissent des retards dans les récoltes.

La création d'un service d'aide à la gestion des fermes et mise en oeuvre d'un programme de prêts à la construction d'habitations sur les fermes.

Enfin, pour les Prairies, assurance aux cultivateurs de céréales que le gouvernement leur fera des avances d'argent s'ils subissent des retards dans les récoltes.

La création d'un service d'aide à la gestion des fermes et mise en oeuvre d'un programme de prêts à la construction d'habitations sur les fermes.

Enfin, pour les Prairies, assurance aux cultivateurs de céréales que le gouvernement leur fera des avances d'argent s'ils subissent des retards dans les récoltes.

La création d'un service d'aide à la gestion des fermes et mise en oeuvre d'un programme de prêts à la construction d'habitations sur les fermes.

Enfin, pour les Prairies, assurance aux cultivateurs de céréales que le gouvernement leur fera des avances d'argent s'ils subissent des retards dans les récoltes.

Lesage

(Suite de la première page)

langue ukrainienne soit enseignée dans les écoles comme matière d'enseignement la ou n'importe où au Canada, il existe des citoyens d'origine ukrainienne en nombre suffisant.

Interrogé sur ce "nombre suffisant", M. Lesage a précisé: "Ce peut être une région ou les enfants d'un groupe ethnique donné sont suffisamment nombreux pour remplir une école."

Après la rencontre à Winnipeg entre M. Lesage et l'exécutif du comité ukrainien du Canada, les observateurs se sont plu à répéter: "Le Québec n'est plus seulement le point d'appui du Canada français, mais il est aussi le point d'appui de toutes les minorités canadiennes".

Au cours d'une conférence de presse, lundi, à Fort William, le premier ministre québécois a affirmé qu'à son avis "plusieurs cultures en sol canadien ne peuvent qu'enrichir le Canada".

Dès le début de sa tournée de l'Ouest, M. Lesage disait dans ses causeries qu'il voyait le Canada "comme un mosaïque", réunissant les éléments de plusieurs cultures.

A Saskatoon, le 19 septembre, il affirmait dans une causerie, soulignant toutefois qu'il "pensait tout haut", qu'il n'avait pas "suggéré" d'autres que les groupes d'origine britannique ou française se voient accorder des droits comme ceux qui réclament les minorités canadiennes-françaises de l'Ouest s'ils montraient un réel désir de préserver leur culture.

Deux jours après, un journal de Calgary, en éditorial, sermonait sous le titre "Non, Jean, non", le premier ministre québécois, lui rappelant qu'au Canada il n'y avait que deux groupes ethniques fondateurs du pays et que les autres groupes ethniques, venus au pays après la Confédération, avaient, en fait, accepté d'être assimilés à l'un ou l'autre des deux groupes fondateurs.

M. Lesage a répondu à cette objection en disant qu'il n'avait pas "suggéré" d'autres que les groupes d'origine britannique ou française se voient accorder des droits comme ceux qui réclament les minorités canadiennes-françaises de l'Ouest s'ils montraient un réel désir de préserver leur culture.

"J'ai pensé tout haut, a expliqué M. Lesage, pour qu'on ne me serve pas d'objection qui revenait toujours quand nous demandions que soient respectés les droits des minorités canadiennes - françaises de l'Ouest".

"Si, a-t-il ajouté, je n'avais pas pensé tout haut, on m'aurait objecté: oui, mais, il y a aussi d'autres minorités souvent plus nombreuses que la minorité canadienne-française".

A Winnipeg, M. Lesage s'est félicité de l'appui qu'il avait obtenu de l'exécutif du comité ukrainien, lequel a reconnu que le français, comme l'anglais, devait pouvoir être utilisé comme langue d'enseignement partout au Canada, partout où les Canadiens français sont en nombre suffisant. "C'est plus que je n'espérais obtenir de ma tournée", s'est exclamé le premier ministre québécois.

Jeudi, à Toronto, on a demandé à M. Claude Morin si, dans ses discours, M. Jean Lesage n'avait pas, depuis Winnipeg, changé son attitude quant au multiculturalisme canadien. "Oui, a-t-il répondu. Nous insistons davantage sur le caractère multiculturel du Canada. Mais il n'y a pas de changement quant à la doctrine".

Personne n'a osé rencherir et M. Diefenbaker s'est trouvé pris au piège. L'encanteur a crié: "Vendu!"

"Je ne prendrai plus de chances, a dit Diefenbaker. Désormais, je me taisai."

Son secrétaire a demandé à l'encanteur de dépecher l'achat à la résidence d'été des Diefenbaker à Prince-Albert, et le groupe est reparti.

La randonnée d'hier, dernier jour de la tournée du chef conservateur dans le Sud-Ouest ontarien, a conduit M. Diefenbaker à travers trois circonscriptions: Waterloo-Sud, Wellington-Sud, et Waterloo-Nord. L'une de ces trois circonscriptions, Waterloo-Sud, dérobée aux conservateurs par le NPD à une élection partielle en novembre. Les conservateurs pensent cependant avoir de bonnes chances de recouvrer le comté le 8 novembre. Le député, Max Salloum, fait face au même adversaire qu'il a défait en novembre, M. Gordon Chaplain, fils de l'ex-député conservateur.

La situation est contraire dans le comté voisin de Wellington-Sud. Le NPD croit être en mesure de faire une trouée dans ce château fort conservateur représenté au parlement par M. Alfred Hales ministre du commerce dans le cabinet Diefenbaker. M. John Harney, professeur d'anglais à l'université de Guelph, qui est bilingue, brigue les suffrages pour la troisième fois. En 1963, il a porté de 10 à 26 p.c. le pourcentage des suffrages donnés à son parti.

Hier soir, M. Diefenbaker devait s'adresser à un meeting à Kitchener, assis allemand au cœur du "noble belt" ontarien.

A l'aube, le chef conservateur s'enleva vers Winnipeg pour une tournée de 15 jours qui le conduira jusqu'à Vancouver.

Les universités accueillent avec joie l'annonce de Pearson, mais à Montréal on ose pas la commenter

Les directeurs d'universités à travers le pays ont accueilli favorablement la proposition faite mardi par le premier ministre de la création d'un programme de bourses aux étudiants universitaires. Au total ce programme est de l'ordre de \$40,000,000.

Cependant, les dirigeants des trois universités montréalaises, l'université de Montréal, Mc Gill et Sir George William se sont refusés à tout commentaire, à cause de la campagne électorale, a-t-on fait savoir.

Tel qu'annoncé, des étudiants entrant à l'université, choisis d'après leur mérite, recevront un maximum de \$1,000 par an durant les quatre années de leur cours. Chaque année, il en coûtera \$10,000,000 au Trésor fédéral.

"C'est une bonne nouvelle", a noté le Dr W.A. Riddell, principal de l'Université de la Saskatchewan, à Alberta. "Ce qui me semble particulièrement intéressant dans ce programme, c'est que les prêts s'étendent sur les quatre années du cours. C'est une faiblesse de plusieurs bourses déjà existantes, qui n'aident les étudiants que durant leur première année universitaire."

M. Davidson Dunton, président de l'Université Carleton, à Ottawa, a dit du programme qu'il était un progrès intéressant vers une aide beaucoup plus grande dont devraient jouir les étudiants.

M. Claude Bissell, président de l'Université de Toronto, a appris avec plaisir la création d'un tel programme, dont les détails administratifs seront établis au cours de consultations entre le gouvernement fédéral, les gouvernements provinciaux et les universités. "Il est bon d'apprendre que les dirigeants de nos partis politiques nationaux sont conscients du fait qu'il faut accorder une aide financière à ceux qui peuvent se développer complètement grâce à des études supérieures", a-t-il déclaré.

Le Dr J.A. Corry, principal de l'Université Queen's à Kingston, en Ontario, a exprimé des réserves sur le fait que le programme semble écarter un groupe d'étudiants non éligibles de des bourses d'études.

Le Dr Corry est également président de l'Association des universités et des collèges du Canada. Le programme prévoit une réduction de la bourse de \$1,000 par an pour les étudiants dont les parents peuvent très bien couvrir les frais des études universitaires de leurs enfants.

"Ce me semble préférable à une bourse commune de \$1,000 à tous, même à certains qui n'en ont vraiment pas besoin," a fait savoir M. R. B. Wishart, administrateur des bourses aux étudiants à l'université de l'Alberta. "Ce programme me plaît parce qu'il sera administré à l'échelon local, ce qui nous permettra de le faire coïncider avec les programmes déjà existants dans la plupart des universités de l'Ouest du pays."

M. A. G. McCalla, doyen à l'université de l'Alberta, pour les études avancées, a exprimé l'avis suivant: "Je suis désappointé de voir que ces bourses ne s'appliquent qu'aux étudiants n'ayant pas encore obtenu leurs diplômes. J'aimerais bien qu'on nous aide un peu, nous aussi."

Le Dr A. W. Preston, vice-principal de l'université Bishop's à Lennoxville, au Québec, a dit que le programme fédéral lui semblait être une bonne idée.

"Tout ce qui peut être fait pour aider les gens qui ont du talent est profitable," a-t-il remarqué.

La politique extérieure allemande

Le chancelier Ludwig Erhard a défini les grandes lignes de sa politique étrangère à Bonn devant la commission chrétienne démocrate chargée des négociations en vue de la formation du prochain gouvernement. M. Erhard s'est prononcé en faveur de la poursuite de la politique d'alliance en particulier avec les Etats-Unis, du rapprochement franco-allemand et de la politique européenne au sein du Marché commun.

Le chancelier Ludwig Erhard a défini les grandes lignes de sa politique étrangère à Bonn devant la commission chrétienne démocrate chargée des négociations en vue de la formation du prochain gouvernement. M. Erhard s'est prononcé en faveur de la poursuite de la politique d'alliance en particulier avec les Etats-Unis, du rapprochement franco-allemand et de la politique européenne au sein du Marché commun.

Le chancelier Ludwig Erhard a défini les grandes lignes de sa politique étrangère à Bonn devant la commission chrétienne démocrate chargée des négociations en vue de la formation du prochain gouvernement. M. Erhard s'est prononcé en faveur de la poursuite de la politique d'alliance en particulier avec les Etats-Unis, du rapprochement franco-allemand et de la politique européenne au sein du Marché commun.

Le chancelier Ludwig Erhard a défini les grandes lignes de sa politique étrangère à Bonn devant la commission chrétienne démocrate chargée des négociations en vue de la formation du prochain gouvernement. M. Erhard s'est prononcé en faveur de la poursuite de la politique d'alliance en particulier avec les Etats-Unis, du rapprochement franco-allemand et de la politique européenne au sein du Marché commun.

Le chancelier Ludwig Erhard a défini les grandes lignes de sa politique étrangère à Bonn devant la commission chrétienne démocrate chargée des négociations en vue de la formation du prochain gouvernement. M. Erhard s'est prononcé en faveur de la poursuite de la politique d'alliance en particulier avec les Etats-Unis, du rapprochement franco-allemand et de la politique européenne au sein du Marché commun.

Le chancelier Ludwig Erhard a défini les grandes lignes de sa politique étrangère à Bonn devant la commission chrétienne démocrate chargée des négociations en vue de la formation du prochain gouvernement. M. Erhard s'est prononcé en faveur de la poursuite de la politique d'alliance en particulier avec les Etats-Unis, du rapprochement franco-allemand et de la politique européenne au sein du Marché commun.

Le chancelier Ludwig Erhard a défini les grandes lignes de sa politique étrangère à Bonn devant la commission chrétienne démocrate chargée des négociations en vue de la formation du prochain gouvernement. M. Erhard s'est prononcé en faveur de la poursuite de la politique d'alliance en particulier avec les Etats-Unis, du rapprochement franco-allemand et de la politique européenne au sein du Marché commun.

Le chancelier Ludwig Erhard a défini les grandes lignes de sa politique étrangère à Bonn devant la commission chrétienne démocrate chargée des négociations en vue de la formation du prochain gouvernement. M. Erhard s'est prononcé en faveur de la poursuite de la politique d'alliance en particulier avec les Etats-Unis, du rapprochement franco-allemand et de la politique européenne au sein du Marché commun.

Le chancelier Ludwig Erhard a défini les grandes lignes de sa politique étrangère à Bonn devant la commission chrétienne démocrate chargée des négociations en vue de la formation du prochain gouvernement. M. Erhard s'est prononcé en faveur de la poursuite de la politique d'alliance en particulier avec les Etats-Unis, du rapprochement franco-allemand et de la politique européenne au sein du Marché commun.

Le chancelier Ludwig Erhard a défini les grandes lignes de sa politique étrangère à Bonn devant la commission chrétienne démocrate chargée des négociations en vue de la formation du prochain gouvernement. M. Erhard s'est prononcé en faveur de la poursuite de la politique d'alliance en particulier avec les Etats-Unis, du rapprochement franco-allemand et de la politique européenne au sein du Marché commun.

Le chancelier Ludwig Erhard a défini les grandes lignes de sa politique étrangère à Bonn devant la commission chrétienne démocrate chargée des négociations en vue de la formation du prochain gouvernement. M. Erhard s'est prononcé en faveur de la poursuite de la politique d'alliance en particulier avec les Etats-Unis, du rapprochement franco-allemand et de la politique européenne au sein du Marché commun.

Le chancelier Ludwig Erhard a défini les grandes lignes de sa politique étrangère à Bonn devant la commission chrétienne démocrate chargée des négociations en vue de la formation du prochain gouvernement. M. Erhard s'est prononcé en faveur de la poursuite de la politique d'alliance en particulier avec les Etats-Unis, du rapprochement franco-allemand et de la politique européenne au sein du Marché commun.

Le chancelier Ludwig Erhard a défini les grandes lignes de sa politique étrangère à Bonn devant la commission chrétienne démocrate chargée des négociations en vue de la formation du prochain gouvernement. M. Erhard s'est prononcé en faveur de la poursuite de la politique d'alliance en particulier avec les Etats-Unis, du rapprochement franco-allemand et de la politique européenne au sein du Marché commun.

Le chancelier Ludwig Erhard a défini les grandes lignes de sa politique étrangère à Bonn devant la commission chrétienne démocrate chargée des négociations en vue de la formation du prochain gouvernement. M. Erhard s'est prononcé en faveur de la poursuite de la politique d'alliance en particulier avec les Etats-Unis, du rapprochement franco-allemand et de la politique européenne au sein du Marché commun.

Le chancelier Ludwig Erhard a défini les grandes lignes de sa politique étrangère à Bonn devant la commission chrétienne démocrate chargée des négociations en vue de la formation du prochain gouvernement. M. Erhard s'est prononcé en faveur de la poursuite de la politique d'alliance en particulier avec les Etats-Unis, du rapprochement franco-allemand et de la politique européenne au sein du Marché commun.

Le chancelier Ludwig Erhard a défini les grandes lignes de sa politique étrangère à Bonn devant la commission chrétienne démocrate chargée des négociations en vue de la formation du prochain gouvernement. M. Erhard s'est prononcé en faveur de la poursuite de la politique d'alliance en particulier avec les Etats-Unis, du rapprochement franco-allemand et de la politique européenne au sein du Marché commun.

Le chancelier Ludwig Erhard a défini les grandes lignes de sa politique étrangère à Bonn devant la commission chrétienne démocrate chargée des négociations en vue de la formation du prochain gouvernement. M. Erhard s'est prononcé en faveur de la poursuite de la politique d'alliance en particulier avec les Etats-Unis, du rapprochement franco-allemand et de la politique européenne au sein du Marché commun.

Le chancelier Ludwig Erhard a défini les grandes lignes de sa politique étrangère à Bonn devant la commission chrétienne démocrate chargée des négociations en vue de la formation du prochain gouvernement. M. Erhard s'est prononcé en faveur de la poursuite de la politique d'alliance en particulier avec les Etats-Unis, du rapprochement franco-allemand et de la politique européenne au sein du Marché commun.

Le chancelier Ludwig Erhard a défini les grandes lignes de sa politique étrangère à Bonn devant la commission chrétienne démocrate chargée des négociations en vue de la formation du prochain gouvernement. M. Erhard s'est prononcé en faveur de la poursuite de la politique d'alliance en particulier avec les Etats-Unis, du rapprochement franco-allemand et de la politique européenne au sein du Marché commun.

Le chancelier Ludwig Erhard a défini les grandes lignes de sa politique étrangère à Bonn devant la commission chrétienne démocrate chargée des négociations en vue de la formation du prochain gouvernement. M. Erhard s'est prononcé en faveur de la poursuite de la politique d'alliance en particulier avec les Etats-Unis, du rapprochement franco-allemand et de la politique européenne au sein du Marché commun.

Le chancelier Ludwig Erhard a défini les grandes lignes de sa politique étrangère à Bonn devant la commission chrétienne démocrate chargée des négociations en vue de la formation du prochain gouvernement. M. Erhard s'est prononcé en faveur de la poursuite de la politique d'alliance en particulier avec les Etats-Unis, du rapprochement franco-allemand et de la politique européenne au sein du Marché commun.

Le chancelier Ludwig Erhard a défini les grandes lignes de sa politique étrangère à Bonn devant la commission chrétienne démocrate chargée des négociations en vue de la formation du prochain gouvernement. M. Erhard s'est prononcé en faveur de la poursuite de la politique d'alliance en particulier avec les Etats-Unis, du rapprochement franco-allemand et de la politique européenne au sein du Marché commun.

Le chancelier Ludwig Erhard a défini les grandes lignes de sa politique étrangère à Bonn devant la commission chrétienne démocrate chargée des négociations en vue de la formation du prochain gouvernement. M. Erhard s'est prononcé en faveur de la poursuite de la politique d'alliance en particulier avec les Etats-Unis, du rapprochement franco-allemand et de la politique européenne au sein du Marché commun.

Le colloque sur les relations Québec-Ontario s'ouvre à Toronto

Le colloque sur les relations entre le Québec et l'Ontario réunissant des représentants des principaux quotidiens de ces deux provin-

ces s'ouvre aujourd'hui à Toronto. Les échanges dureront deux jours et seront marqués par des discours des premiers ministres Jean Lesage et John Robarts.

Le colloque (auquel participent pour "Le Devoir" MM. Claude Ryan, Jean-Pierre Fournier et Mario Cardinal) a pour but de promouvoir la bonne entente et la compréhension entre l'Ontario et le Québec par l'intermédiaire de la presse. Initiative des journaux de la chaîne Thomson et de la chaîne Southam, son programme a été conçu avec la participation des principaux journaux de Québec.

Le premier ministre Lesage y prononcera un discours ce soir, qui sera le dernier de la tournée qu'il vient d'effectuer dans l'Ouest. M. Robarts prendra la parole vendredi midi.

Les discussions porteront sur les relations culturelles, économiques et politiques entre les deux provinces. Ce matin, M. Jacques Parizeau, conseiller économique du gouvernement du Québec, traitera des relations économiques. Le su-

jet au programme pour l'après-midi porte sur les relations politiques, et M. Raymond Du-Bois, rédacteur en chef du "Soleil" et de "l'Evenement" à Québec, sera l'un des participants à faire un exposé sur cette question.

Les relations culturelles seront abordées vendredi en matinée, notamment par les conférenciers Guy Cormier, éditeur de "La Presse" de Montréal, Marcel Gingras, courriériste parlementaire du "Droit" à Ottawa, et Charles Peters, président du quotidien "The Gazette" de Montréal. Les discussions de l'après-midi porteront sur le rôle de la presse, dont traitera notamment M. Lorenzo Paré, rédacteur en chef de "l'Action" à Québec.

Le colloque est sous la présidence conjointe de M. Antoine Desroches, chef de nouvelles de "La Presse", et de M. Richard Graybiel, directeur général du "Windsor Star".

Le colloque est sous la présidence conjointe de M. Antoine Desroches, chef de nouvelles de "La Presse", et de M. Richard Graybiel, directeur général du "Windsor Star".

Le colloque est sous la présidence conjointe de M. Antoine Desroches, chef de nouvelles de "La Presse", et de M. Richard Graybiel, directeur général du "Windsor Star".

Le colloque est sous la présidence conjointe de M. Antoine Desroches, chef de nouvelles de "La Presse", et de M. Richard Graybiel, directeur général du "Windsor Star".

Le colloque est sous la présidence conjointe de M. Antoine Desroches, chef de nouvelles de "La Presse", et de M. Richard Graybiel, directeur général du "Windsor Star".

Le colloque est sous la présidence conjointe de M. Antoine Desroches, chef de nouvelles de "La Presse", et de M. Richard Graybiel, directeur général du "Windsor Star".

Le colloque est sous la présidence conjointe de M. Antoine Desroches, chef de nouvelles de "La Presse", et de M. Richard Graybiel, directeur général du "Windsor Star".

Le colloque est sous la présidence conjointe de M. Antoine Desroches, chef de nouvelles de "La Presse", et de M. Richard Graybiel, directeur général du "Windsor Star".

Le colloque est sous la présidence conjointe de M. Antoine Desroches, chef de nouvelles de "La Presse", et de M. Richard Graybiel, directeur général du "Windsor Star".

Le colloque est sous la présidence conjointe de M. Antoine Desroches, chef de nouvelles de "La Presse", et de M. Richard Graybiel, directeur général du "Windsor Star".

Le colloque est sous la présidence conjointe de M. Antoine Desroches, chef de nouvelles de "La Presse", et de M. Richard Graybiel, directeur général du "Windsor Star".

Le colloque est sous la présidence conjointe de M. Antoine Desroches, chef de nouvelles de "La Presse", et de M. Richard Graybiel, directeur général du "Windsor Star".

Le colloque est sous la présidence conjointe de M. Antoine Desroches, chef de nouvelles de "La Presse", et de M. Richard Graybiel, directeur général du "Windsor Star".

Le colloque est sous la présidence conjointe de M. Antoine Desroches, chef de nouvelles de "La Presse", et de M. Richard Graybiel, directeur général du "Windsor Star".

Le colloque est sous la présidence conjointe de M. Antoine Desroches, chef de nouvelles de "La Presse", et de M. Richard Graybiel, directeur général du "Windsor Star".

Le colloque est sous la présidence conjointe de M. Antoine Desroches, chef de nouvelles de "La Presse", et de M. Richard Graybiel, directeur général du "Windsor Star".

ces s'ouvre aujourd'hui à Toronto. Les échanges dureront deux jours et seront marqués par des discours des premiers ministres Jean Lesage et John Robarts.

Le colloque (auquel participent pour "Le Devoir" MM. Claude Ryan, Jean-Pierre Fournier et Mario Cardinal) a pour but de promouvoir la bonne entente et la compréhension entre l'Ontario et le Québec par l'intermédiaire de la presse. Initiative des journaux de la chaîne Thomson et de la chaîne Southam, son programme a été conçu avec la participation des principaux journaux de Québec.

Le premier ministre Lesage y prononcera un discours ce soir, qui sera le dernier de la tournée qu'il vient d'effectuer dans l'Ouest. M. Robarts prendra la parole vendredi midi.

Les discussions porteront sur les relations culturelles, économiques et politiques entre les deux provinces. Ce matin, M. Jacques Parizeau, conseiller économique du gouvernement du Québec, traitera des relations économiques. Le su-

jet au programme pour l'après-midi porte sur les relations politiques, et M. Raymond Du-Bois, rédacteur en chef du "Soleil" et de "l'Evenement" à Québec, sera l'un des participants à faire un exposé sur cette question.

Les relations culturelles seront abordées vendredi en matinée, notamment par les conférenciers Guy Cormier, éditeur de "La Presse" de Montréal, Marcel Gingras, courriériste parlementaire du "Droit" à Ottawa, et Charles Peters, président du quotidien "The Gazette" de Montréal. Les discussions de l'après-midi porteront sur le rôle de la presse, dont traitera notamment M. Lorenzo Paré, rédacteur en chef de "l'Action" à Québec.

Le colloque est sous la présidence conjointe de M. Antoine Desroches, chef de nouvelles de "La Presse", et de M. Richard Graybiel, directeur général du "Windsor Star".

Le colloque est sous la présidence conjointe de M. Antoine Desroches, chef de nouvelles de "La Presse", et de M. Richard Graybiel, directeur général du "Windsor Star".

Le colloque est sous la présidence conjointe de M. Antoine Desroches, chef de nouvelles de "La Presse", et de M. Richard Graybiel, directeur général du "Windsor Star".

Le colloque est sous la présidence conjointe de M. Antoine Desroches, chef de nouvelles de "La Presse", et de M. Richard Graybiel, directeur général du "Windsor Star".

Le colloque est sous la présidence conjointe de M. Antoine Desroches, chef de nouvelles de "La Presse", et de M. Richard Graybiel, directeur général du "Windsor Star".

Le colloque est sous la présidence conjointe de M. Antoine Desroches, chef de nouvelles de "La Presse", et de M. Richard Graybiel, directeur général du "Windsor Star".

Le colloque est sous la présidence conjointe de M. Antoine Desroches, chef de nouvelles de "La Presse", et de M. Richard Graybiel, directeur général du "Windsor Star".

Le colloque est sous la présidence conjointe de M. Antoine Desroches, chef de nouvelles de "La Presse", et de M. Richard Graybiel, directeur général du "Windsor Star".

Le colloque est sous la présidence conjointe de M. Antoine Desroches, chef de nouvelles de "La Presse", et de M. Richard Graybiel, directeur général du "Windsor Star".

Le colloque est sous la présidence conjointe de M. Antoine Desroches, chef de nouvelles de "La Presse", et de M. Richard Graybiel, directeur général du "Windsor Star".

Le colloque est sous la présidence conjointe de M. Antoine Desroches, chef de nouvelles de "La Presse", et de M. Richard Graybiel, directeur général du "Windsor Star".

Le colloque est sous la présidence conjointe de M. Antoine Desroches, chef de nouvelles de "La Presse", et de M. Richard Graybiel, directeur général du "Windsor Star".

Le colloque est sous la présidence conjointe de M. Antoine Desroches, chef de nouvelles de "La Presse", et de M. Richard Graybiel, directeur général du "Windsor Star".

Le colloque est sous la présidence conjointe de M. Antoine Desroches, chef de nouvelles de "La Presse", et de M. Richard Graybiel, directeur général du "Windsor Star".

Le colloque est sous la présidence conjointe de M. Antoine Desroches, chef de nouvelles de "La Presse", et de M. Richard Graybiel, directeur général du "Windsor Star".

Le colloque est sous la présidence conjointe de M. Antoine Desroches, chef de nouvelles de "La Presse", et de M. Richard Graybiel, directeur général du "Windsor Star".

Le colloque est sous la présidence conjointe de M. Antoine Desroches, chef de nouvelles de "La Presse", et de M. Richard Graybiel, directeur général du "Windsor Star".

jet au programme pour l'après-midi porte sur les relations politiques, et M. Raymond Du-Bois, rédacteur en chef du "Soleil" et de "l'Evenement" à Québec, sera l'un des participants à faire un exposé sur cette question.

Les relations culturelles seront abordées vendredi en matinée, notamment par les conférenciers Guy Cormier, éditeur de "La Presse" de Montréal, Marcel Gingras, courriériste parlementaire du "Droit" à Ottawa, et Charles Peters, président du quotidien "The Gazette" de Montréal. Les discussions de l'après-midi porteront sur le rôle de la presse, dont traitera notamment M. Lorenzo Paré, rédacteur en chef de "l'Action" à Québec.

Le colloque est sous la présidence conjointe de M. Antoine Desroches, chef de nouvelles de "La Presse", et de M. Richard Graybiel, directeur général du "Windsor Star".

Le colloque est sous la présidence conjointe de M. Antoine Desroches, chef de nouvelles de "La Presse", et de M. Richard Graybiel, directeur général du "Windsor Star".

Le colloque est sous la présidence conjointe de M. Antoine Desroches, chef de nouvelles de "La Presse", et de M. Richard Graybiel, directeur général du "Windsor Star".

Le colloque est sous la présidence conjointe de M. Antoine Desroches, chef de nouvelles de "La Presse", et de M. Richard Graybi

M. Wagner aux juges :

Seul, le juge est limité; entouré, il sera éclairé

Le ministre de la justice, M. Claude Wagner, a déclaré hier soir que la tâche des juges municipaux est d'une extrême importance si l'on songe au fait que les peines que ceux-ci sont appelés à imposer, même si elles sont légères, peuvent marquer la vie des contrevenants d'une façon néfaste.

On admet généralement, a dit le ministre qui parlait au congrès de l'Association des juges municipaux de l'Amérique du Nord, que la plupart des criminels ont leur premier contact avec la loi dans la Cour municipale.

Avez-vous déjà raté l'occasion d'empêcher un délinquant de se livrer à des occupations illégales ou immorales? a demandé le ministre à ses interlocuteurs.

Lui avez-vous permis, en le renvoyant, de devenir un citoyen honnête et utile à la société ou l'avez-vous poussé vers la route du crime?

"Tout juge consciencieux se sent aux prises avec ce genre de dilemme et souhaite avoir les moyens et l'expérience nécessaires pour régler tous les problèmes légaux et sociologiques très complexes qu'on lui soumet".

Seuls, a-t-il ajouté, les juges ne peuvent faire, ni les études, ni les recherches, ni les essais nécessaires, ni évaluer toutes les solutions proposées.

Mais un organisme formé de certains de juges ayant des problèmes communs peut certainement y arriver.

C'est là, a dit le ministre, que se trouve une des grandes possibilités de votre association: permettre les recherches nécessaires et assurer la formation voulue.

M. Wagner s'est dit convaincu que le progrès rapide et continu de l'Association des juges municipaux va amener une amélioration draconienne dans l'administration de la justice au palier de la Cour municipale bien avant qu'on ne parvienne à faire des réformes judiciaires plus compliquées dans les tribunaux supérieurs.

Grève d'élèves dans une école de ville d'Anjou

Quelque 275 des 350 élèves qui fréquentent l'annexe temporaire de l'école Wilfrid-Pelletier, à ville d'Anjou, ne se sont pas présentés en classe hier matin, en dépit d'un appel à leurs parents de la part du maire Ernest Crépeault, qui est également président de la Commission scolaire locale. M. Crépeault s'en était pris à la décision de quelque 200 parents catholiques de langue anglaise de retirer leurs enfants de l'école, située au premier étage d'un immeuble qui abrite au rez-de-chaussée une entreprise de nettoyage, au centre commercial d'Anjou. Les parents prétendent que les "conditions horribles" des classes menacent la santé et la sécurité de leurs enfants, et ils ont demandé l'intervention du ministre de l'éducation. Les parents voudraient que leurs enfants réintègrent l'école Wilfrid-Pelletier qui a été réquisitionnée par la commission scolaire régionale Le Royer. La commission scolaire rétorque que l'annexe répond à toutes les normes de sécurité et que les locaux temporaires ont été approuvés par les autorités provinciales. La commission est à construire une nouvelle école et elle espère récupérer l'école Pelletier dès que la régionale aura construit la sienne.

INSTALLATIONS DE GOUTTIÈRES "ho-do"

"45 pieds sans joints"

COULEURS AU CHOIX

GALVANISÉ • CUIVRE ALUMINIUM (Alcoa)

ESTIMÉS GRATUITS

Montréal — 322-4160
Québec — 872-9244

PRIMEAU MÉTAL
INCORPORÉ



Hors de Montréal, le Québec est en passe de devenir un immense désert (M. Johnson)

Le chef de l'opposition à l'Assemblée législative, M. Daniel Johnson, a reconnu hier que les gouvernements devront de plus en plus se mêler des affaires économiques, et que c'est là une tendance irréversible. Voilà pourquoi il assure de son appui l'actuel gouvernement du Québec dans les efforts qu'il a entrepris pour décentraliser l'industrie hors de Montréal.

"Hors de Montréal, le Québec est en passe de devenir un immense désert", s'est écrié M. Johnson après avoir établi de très sombres comparaisons entre le niveau de vie des Québécois et celui des Ontariens. Voilà pourquoi il est urgent de créer d'autres pôles d'attraction économique que la métropole.

Le chef de l'opposition a relancé aux hommes d'affaires une invitation pressante de s'occuper de politique, parce que "ce qui manque à tous les partis, c'est une plus forte proportion d'hommes réalistes qui savent traduire les idées dans la réalité". Il s'adressait aux membres du club Kiwanis-Maisonnette.

Le rôle de l'homme d'affaires au gouvernement, a expliqué M. Johnson, serait d'empêcher que des politiques nous mènent à la banqueroute parce qu'elles auraient été mal engagées. "Il est important que nous ne laissions pas à des aventuriers qui ont des intérêts sordides à faire valoir, le soin de nous représenter au gouvernement", s'est écrié le chef de l'opposition. La pire attitude que nous pourrions avoir envers la politique, c'est le mépris. C'est admis que les hommes politiques ne sont pas tous des perfectionnistes, mais s'il fallait que vos entreprises soient surveillées comme l'est le gouvernement, il y a bien des hommes d'affaires qui auraient l'air moins propres".

Au début de sa causerie, M. Johnson a fait une allusion discrète à la découverte de plusieurs cadavres qu'un témoin à l'enquête préliminaire de Moïse Darabaran a reliée au réseau d'incendies criminels: "Je voulais vous parler de l'ombudsman, mais étant donné l'actualité déprimante et les procès actuellement en cours, surtout à Québec, toute intervention de ma part dans le domaine de l'administration de la justice pourrait être mal venue".

Jacques Tétrault propose pour Laval une industrialisation accélérée et plus rationnelle

Me Jacques Tétrault a fait connaître hier soir les mesures que l'Alliance démocratique entend prendre, s'il est élu, pour accélérer l'industrialisation de l'île Jésus. Le candidat à la mairie de Laval s'adressait aux membres du Parti civique de Chomedey, à l'occasion de son banquet annuel.

Les mesures envisagées par M. Tétrault sont les suivantes: relevé complet des industries présentement en activité dans l'île; étude des facteurs de localisation; inventaire des règlements votés au titre de la loi des fonds industriels (1896); présence des délégués industriels dans le monde des affaires et collaboration avec les agents de développement industriel; faire échec à la spéculation immobilière tout en facilitant l'achat de terrains industriels; création d'un secteur industriel dans la Cité régionale.

Le parti de M. Tétrault se propose aussi de décréter des heures d'affaires "appropriées"; il estime, en effet, que les réglementations actuelles des heures d'ouverture et de fermeture des établissements commerciaux n'ont "aucun sens". "Nous considérons sérieusement, a dit le candidat, la possibilité d'adopter une réglementation générale du commerce semblable à celle qui est appliquée par la Corporation de Montréal métropolitain depuis février 1963. Nous croyons qu'une telle mesure serait dans l'intérêt public bien compris."

D'autre part, le candidat ne voit pas l'utilité de mettre sur pied des conseils d'initiative économique, tels que proposés par l'un de ses adversaires, M. Jean-Noël Lavoie, le maire actuel. Selon M. Tétrault, "le seul avantage de tels conseils serait de permettre à de petits malins d'être avertis en temps utile des projets d'envergure et d'en profiter pour faire une piastre."

Une enquête A Laval toujours, mais dans un tout autre domaine, le maire Jean-Noël Lavoie a demandé au trésorier de la ville, M. Bernard Langevin, de faire enquête afin de déterminer le montant total des subventions qui ont été accordées par d'anciennes municipalités de l'île au Conseil intermunicipal de l'île Jésus, pour faire la lutte au projet de fusion des diverses villes. M. Lavoie a pris cette décision à titre de président du comité exécutif de Laval. Il soutient que ces montants (on mentionne le chiffre de \$20,000) auraient été versés illégalement.

Par contre, M. Tétrault soutient qu'il avait le droit, à titre de maire de Pont-Viau, parce qu'il avait reçu le mandat du peuple de faire la lutte à la fusion. "Nous devons reconnaître, de poursuivre les leaders syndicaux sur un ton ironique, que M. René Lévesque s'étant par principe abstenus de traverser le piquet de grève, a perdu ainsi une belle occasion de faire double son salaire de ministre". "Cette mesure inqualifiable de la part des autorités de l'Hydro-Québec, loin d'intimider ou de séduire les indécis, aura pour effet de consolider la détermination des travailleurs dans leur présente lutte pour la sécurité et la dignité, ont déclaré MM. Thibault et Dion, qui ont ajouté: Nous prenons le public à témoin que cette prime à la trahison demeurera symbolique de la mauvaise foi de l'employeur; symbolique seulement puisque nous ne comptons pas de briseurs de grève dans nos rangs, sauf peut-être de très rares exceptions qui confirment la règle".

Devant la commission Montpetit, les facteurs font une charge jamais vue contre le ministère des postes

par Guy FERLAND

Dans un mémoire troublant où il est question de favoritisme, d'intimidation, de méthodes dictatoriales, de Gestapo hitlérienne et de sadisme, les facteurs de Montréal ont exposé leurs griefs au commissaire André Montpetit, nommé par le gouvernement fédéral pour enquêter sur les conditions de travail de tous les employés des postes canadiens.

La Commission Montpetit a commencé son travail à la mi-septembre, et elle a tenu des audiences à Toronto, Hamilton et Ottawa, avant de venir s'installer à Montréal, lundi.

Les séances de la commission sont à huis clos mais, hier, les facteurs et les autres employés des postes montréalais ont rendu publics les mémoires préliminaires qu'ils ont présentés. Quand la commission reviendra à Montréal au mois de janvier, ils lui présenteront des recommandations précises sur l'amélioration de leurs conditions de travail.

Au fond du problème, les employés des postes sifflent les règlements déusés et souvent illogiques qui régissent leur travail, et qui ont permis au ministère des postes d'instituer "un régime paternaliste, autoritaire et médiéval, dont l'application dépasse souvent la simple décence", lit-on dans leur rapport.

Ces règlements permettent aux contremaîtres de camoufler leur ignorance et leur incompétence sous des airs de "mères supérieures" qui remplacent la baguette de l'autorité établie par les sinistres formules, affirment les facteurs.

Une charge contre le ministère des Postes

Les mémoires constituent une charge jamais vue contre le ministère des postes et ses fonctionnaires supérieurs. En voici quelques exemples:

"La révision complète des règlements et normes de travail s'impose, autrement le sentiment de révolte s'accroîtra. Nous affirmons que les conditions de travail reflètent l'incompétence de la direction à émettre des directives basées sur des normes modernes de gestion du personnel."

"Les méthodes dictatoriales qui sont monnaie courante au ministère des Postes sont d'un siècle dépassées... Il nous paraît évident que le ministère n'a été jusqu'ici qu'une machine à faire de l'argent, et que comme toute machine, il n'a jamais eu de cœur pour ses employés."

"Nous nous permettons immédiatement une suggestion: que le gouvernement cesse de confier l'administration de notre ministère à des gens dont le seul mérite et la seule compétence ont été d'avoir fréquenté et appuyé les politiciens qui les ont nommés."

Les employés des postes font état de nombreux griefs, précisant qu'ils ne levent qu'une partie du voile qui couvre la réalité. Certains de leurs représentants ont déclaré hier que le juge Montpetit avait paru estomaqué devant l'exposé de tels griefs, qui se répètent dans tous les coins du pays.

Le régime du favoritisme et de l'incompétence est généralisé, soutiennent les employés des postes. Tout le système des promotions est à réviser, parce qu'il équivaut à accorder une prime à l'incompétence: "Le favoritisme existe à l'état chronique à tous les échelons. Les promotions sont trop souvent accordées à des employés médiocres. Les employés qualifiés ne sont pas intéressés aux promotions, dégoûtés qu'ils sont par la médiocrité de ceux récemment promus ou déjà en place".

Un autre témoignage: "D'autres agents des postes (contremaîtres) s'entourent de favoris afin de mieux cacher les injustices qu'ils font subir à certains facteurs qui n'acceptent pas volontiers de lécher leurs bottes... Ces gens qui ont

été promus par favoritisme, malgré leur manque total de compétence, sont absolument incapables de régler un grief sur place ou de prendre quelque décision que ce soit sans consulter des supérieurs, aussi incompetents qu'eux, qui les ont devancés dans la ronde de ce cercle vicieux".

Les mémoires font état de l'intimidation exercée à l'endroit des employés qui s'occupent plus directement des conditions de travail et des griefs de leurs confrères: "L'intimidation se pratique de façon sournoise. La surveillance s'exerce derrière les casiers ou les colonnes. Parfois, l'agent en charge s'installe à côté d'un employé et le regarde travailler. Il lui reproche sa lenteur et le menace de mesures disciplinaires."

"Un autre témoignage: "Lorsqu'un employé est invité à se présenter au bureau des investigateurs, il a l'impression bien nette de subir un "troisième degré". On ne lui permet pas, règle générale, d'expliquer ses réponses. Pour obtenir des aveux, le Gestapo hitlérienne n'aurait pas fait mieux. Les méthodes employées ont été empruntées aux films policiers des Etats-Unis. Le "prévenu" est d'abord approché par des cajoleries et des douceurs. On passe ensuite à l'intimidation, aux menaces et aux pressions. On le laisse seul pendant de longs moments. On va même jusqu'à lui rédiger une confession qu'il doit signer sous peine de représailles."

En plus des mémoires présentés à la commission Montpetit, une dizaine d'employés des postes sont venus témoigner des injustices et des mauvais traitements dont ils sont victimes.

ST LEGER

Importé d'Écosse spécialement pour ceux qui préfèrent leur SCOTCH doux et très léger.

DISTRIBUTEURS: Importations Durand — 842-5477



M. GERARD LEVESQUE ANNONCE:

1ère étape vers la création d'un conseil de recherches

QUEBEC — Le ministre de l'industrie et du commerce du Québec, M. Gérard Lévesque, a annoncé hier à Québec la constitution d'un comité provisoire en vue de la création d'un conseil provincial de recherche et d'un centre de recherche industrielle.

Le ministre a expliqué que cette mesure faisait suite à un vœu exprimé par plusieurs corps intermédiaires.

M. Lévesque a souligné que le travail des 9 membres qui siègeront sur ce comité est immensité et qu'ils devront faire rapport de leurs études au cabinet le plus tôt possible.

C'est M. Paul Normandeau, de Montréal, membre du Conseil d'orientation économique, qui présidera cet organisme. Il sera assisté de MM. Charles Perrault, industriel, de Saint-Hyacinthe; J. Dunbar, professeur à l'Université McGill, de Montréal; Cyrus Ouellet, professeur à l'Université Laval, de Québec; Henri Gaudet, directeur de l'École polytechnique de Montréal; Arthur Tremblay, sous-ministre de l'éducation; Jean Deschamps, sous-ministre de l'industrie et du commerce; et Louis-Philippe Pigeon, conseiller juridique du gouvernement.

Air Canada songe à réduire ses tarifs transatlantiques

Air Canada a l'intention de réduire de nouveaux ses tarifs transatlantiques en avril prochain. Cette décision fait suite à une conférence de l'IATA aux Bermudes.

Le tarif aller et retour de l'excursion 21 jours en classe économique coûtera jusqu'à 15 pour cent de moins. Les groupes de 25 personnes ou plus qui prendront l'avion en direction de l'Europe paieront \$25 de moins pour leur voyage aller et retour, tandis que la réduction sera de l'ordre de \$50 pour les groupes qui voyageront vers l'Amérique du Nord.

En outre, Air Canada offrira pour la première fois des tarifs touristiques tout-compris sur ses lignes de l'Atlantique-Nord. Ces tarifs permettront à aux voyageurs de s'assurer, par une seule démarche et à un prix spécial, le transport aé-

rien, les repas, la chambre d'hôtel, les visites touristiques outre-mer et autres avantages. Air Canada offrira également une grande variété de voyages tout-compris vers de nombreux pays. Les nouveaux tarifs, qui entreront en vigueur le 1er avril 1966, demeurent soumis à l'approbation des gouvernements en cause et à l'accord final des transporteurs membres de l'IATA sur les normes de service, entre autres les divertissements à bord.

M. Frenette nommé juge

QUEBEC — Le ministre de la justice du Québec a annoncé hier la nomination de Me Orville Frenette au poste de juge à la Cour de magistrat du district judiciaire de Hull.

Le nouveau juge, qui est entré en fonction immédiatement était procureur en chef de la couronne dans le district judiciaire de Hull, depuis octobre 1963.

Le juge Frenette, qui est âgé de 38 ans, a été admis au Barreau de la province de Québec en juin 1954. Il a fait ses études post-universitaires à l'Université d'Ottawa où il a obtenu un diplôme supérieur en droit civil en 1958 et un doctorat en 1960.

Le juge Frenette est l'auteur d'une thèse "L'incidence du décès de la victime d'un délit ou d'un quasi-délit sur l'action en indemnité" et d'un ouvrage, intitulé "Le quantum des dommages-intérêts à la suite d'une action en indemnité".



M. Jacques Hébert, entouré des membres de la direction de l'Association générale des étudiants de Laval, qui viennent de publier un ouvrage sur les structures de l'université de Québec.

Les étudiants "démasquent" l'Université Laval dans un ouvrage lancé hier à Montréal

Sous le titre "L'université Laval démasquée" l'association des étudiants de Laval a publié aux éditions du Jour un mémoire qu'elle soumettait le mois dernier aux autorités de l'institution et au gouvernement de Québec.

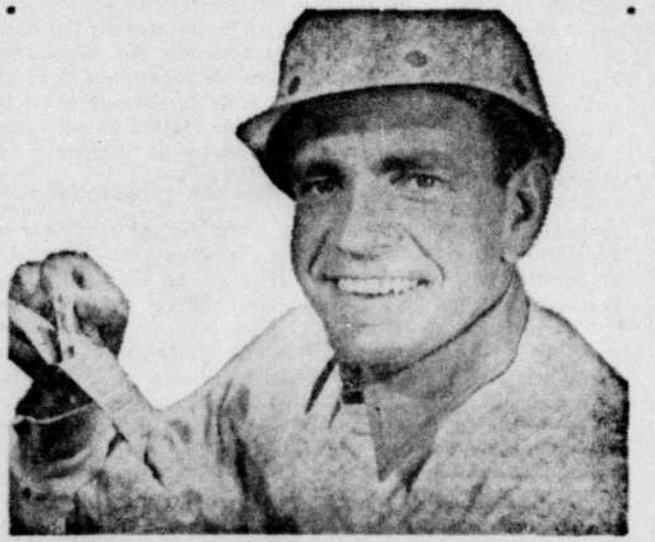
L'ouvrage d'une centaine de pages a été lancé hier à Montréal, chez l'éditeur Jacques Hébert. Il reprend essentiellement le préambule et chacun des chapitres du mémoire qui, bien que de caractère public, n'a pas connu grande diffusion.

L'association qui signale en passant qu'elle a "travaillé seule", dévoile un trait aux professeurs de l'université qui, selon elle, ne se sont jamais engagés publiquement sur aucune question touchant la vie universitaire. Les étudiants estiment que ce silence fait figure de "soutien" et demeure, à nos yeux, tout à fait injustifiable".

La thèse de l'association des étudiants de Laval puise ses éléments dans les principes qui ont guidé les auteurs du rapport Parent. Mais les étudiants soutiennent qu'une véritable démocratisation de l'enseignement ne s'arrête pas à la simple accessibilité de tous les citoyens à l'université; ou du moins cet objectif, pour avoir quelque sens, doit-il supposer la démocratisation des structures mêmes de l'institution, action d'autant plus essentielle que la vie intellectuelle même de l'université en dépend. Le mémoire est bien rédigé. Certaines citations "histori-

ques" qui en disent long sur la conception que l'on se faisait jadis de la démocratie dans les milieux de l'enseignement universitaire ajoutent de bons moments à la lecture d'un texte par contre généralement empreint de sobriété.

Les recommandations de l'association sont contenues dans les dernières pages. Elle réclame naturellement l'abolition des deux chartes actuelles, pontificale et royale, de l'université, et l'adoption d'une charte québécoise créant une corporation à caractère public, de caractère non confessionnel, tout en accordant un statut spécial à la faculté de théologie; et diverses autres mesures qu'elle estime nécessaires pour l'avancement de l'université.



Une banque ouverte tous les soirs?

"Tant mieux! C'est plus commode pour nous, les travailleurs."

LA BANQUE D'ÉPARGNE DE LA CITÉ ET DU DISTRICT DE MONTRÉAL

67 succursales ouvertes tous les soirs de 7 h. à 8 h. du lundi au vendredi

un très grand champagne

CHAMPAGNE MERCIER

EPERNAY

IMPORTÉ DE FRANCE

En vente dans de nombreux magasins de la Régie des Alcools du Québec
Code 808 H — Brut — Code 808 L — Brut Blanc des Blancs 1960

Les thèmes préférés de M. John G. Diefenbaker

Si l'on excepte les promesses irréflicées qu'il prodigue à la douzaine, M. Diefenbaker se promène présentement à travers le pays sans programme défini, sans pensée constructive.

Le chef conservateur a trouvé, en Ontario, des auditeurs qui lui vouaient à l'avance une certaine sympathie. Il en a profité pour révéler, avec toute la verve dont il demeure capable, les thèmes préférés qu'il entend exploiter devant le Canada anglais.

Dans ses discours qui durent généralement de 60 à 75 minutes, M. Diefenbaker consacre une bonne demi-heure à parler des "scandales" du gouvernement Pearson.

Que M. Diefenbaker évoque en campagne électorale certains événements qui ont terni le blason du gouvernement actuel, c'est chose tout à fait normale et naturelle. MM. Favreau, Lamontagne et Tremblay préféreraient sûrement qu'il s'en tint à des généralités, qu'il parlât strictement de "haute politique". Mais l'affaire Rivard, l'affaire des meubles et plusieurs autres, font partie du dossier libéral : c'est tout ce dossier — non seulement les pages les plus éclatantes — qui devient objet légitime de discussions en campagne électorale.

Ce qu'on ne saurait toutefois pardonner à M. Diefenbaker c'est l'utilisation abusive qu'il fait depuis quelques jours d'événements dont certains demeurent "sub judice", dont d'autres ne sauraient, du moins d'après la preuve présentement disponible, être imputés au gouvernement Pearson.

L'autre jour, M. Diefenbaker a soulevé devant un auditoire de province le spectre de l'affaire Meunier : il s'est bien gardé de dire que cette affaire est présentement en instance d'appel. Il a fait allusion, maintes et maintes fois, au fait que Lucien Rivard avait reçu la permission d'arroser la patinoire de Bordeaux par un beau soir de printemps ; comme histoire, c'est amusant, mais ce que l'auditoire ignore, et que M. Diefenbaker sait sans le dire, c'est que Rivard relevait à ce moment de l'autorité provinciale, non de celle d'Ottawa. Hier encore, M. Diefenbaker n'a pas hésité à ajouter à son répertoire, comme s'il fallait aussi les imputer au gouvernement fédéral, des crimes sur lesquels aucune enquête judiciaire n'a encore eu lieu.

Un pareil brassage de bonne ne relève plus de la discussion loyale des questions d'intérêt public, mais de la plus basse démagogie. Il y a une manière de discuter de scandales qui est légitime, voire nécessaire. Elle consiste à évoquer avec précision les actes véritables, nettement définis, dont a pu se rendre coupable l'administration, à exiger des explications et à formuler soi-même des solutions. Cette méthode est à l'antipode de celle qu'utilise présentement M. Diefenbaker devant des auditoires anglo-canadiens.

Plus loin dans son exposé, M. Diefenbaker s'attaque ensuite au crime de lèse-unité qu'aurait commis M. Pearson en proclamant un jour l'égalité des deux peuples fondateurs du Canada.

Tout le mal a commencé, proclame le chef conservateur, avec le fameux dis-

ours de 1963, dans lequel M. Pearson aurait déclaré, suivant M. Diefenbaker, que le Canada était formé non pas d'une, mais de deux nations. "Nous reconnaissons l'égalité des races fondatrices", ajoute M. Diefenbaker, et nous acceptons de même les droits inscrits dans la constitution. Mais il n'existera jamais un Canada si nous acceptons le principe voulant qu'il y ait dans cette nation plusieurs nations".

Le discours auquel fait allusion M. Diefenbaker fut prononcé, sauf erreur, à la Chambre des communes le 17 décembre 1962. Nous définissons formellement le chef conservateur de trouver dans ce discours les paroles qu'il attribue aujourd'hui au chef libéral. M. Pearson a parlé, à maintes reprises, dans ce discours célèbre, "d'une véritable association entre partenaires égaux", des "deux groupes ethniques qui ont fondé le Canada". Ni dans ce discours, ni dans aucun autre, il n'a endossé, comme nous sachions, la thèse des "deux nations".

M. Diefenbaker répondra sans doute que d'autres collègues de M. Pearson, en particulier M. Jean-Luc Pépin, ont opté pour cette thèse et qu'ils n'ont point été contredits par leur chef. Ici encore, nous retombons dans la plus pure démagogie. Tout le monde sait que l'expression "nation", employée en français et en anglais, n'a pas le même sens. Tout le monde sait également qu'employée par M. Diefenbaker et par M. Pépin, cette notion évoque des réalités fort différentes. Tout le monde sait enfin que cette même notion, employée par un Jean-Luc Pépin et par un Pierre Bourgault, revêt encore des sens différents.

Cela, tout le monde le sait, sauf l'auditeur moyen qui est allé entendre M. Diefenbaker à Chatham ou à Simcoe. Le citoyen de ces villes de province n'est pas rompu à la subtilité des capitales et des métropoles. Il se satisfait encore d'une interprétation univoque des mots. Or, c'est précisément ce genre d'auditeurs que choisit M. Diefenbaker pour lui servir ses refrains ambigus. Ou M. Diefenbaker agit de propos délibéré, et il est alors d'un cynisme odieux. Ou il agit inconsciemment, et c'est alors d'irresponsabilité qu'il faut l'accuser.

Le plus grave, dans la méthode présentement utilisée par M. Diefenbaker, c'est qu'elle tend, consciemment ou non, à exploiter un ressentiment sourd qui a pu se créer, dans un certain secteur de l'opinion anglo-canadienne, à l'endroit de la tournure plus intéressante que semblent devoir prendre les rapports entre Québec et le reste du Canada.

M. Diefenbaker n'attaque jamais le Québec. Il se considère sans doute sincèrement comme un ami du Québec. Mais le chef conservateur attaque tellement de sujets liés au Québec, il agit avec une telle complaisance des thèmes ambigus qui ont le don de soulever une partie du Canada anglais contre le Québec, il interprète de manière tellement tendancieuse certains événements et certaines décisions récentes, qu'une seule conclusion peut être tirée de son attitude des derniers jours : s'il cherchait à gagner ses élections sur le dos du Québec, il n'agirait guère autrement qu'il ne l'a fait depuis quelques jours.

Claude RYAN

M. Douglas et la Cour suprême

Au cours d'une conférence de presse à Halifax, lundi, le chef du NPD s'est prononcé en faveur des revendications provinciales dans la question des droits miniers sous-marins. Il s'oppose là-dessus aux prétentions de M. Pearson que ces ressources appartiennent au gouvernement central. Néanmoins, M. Douglas a dit qu'il était d'accord avec la décision du gouvernement libéral de soumettre ce problème constitutionnel à la Cour suprême, mais uniquement comme une étape pour assurer aux provinces la juridiction sur ces richesses.

Cette attitude n'est pas très rassurante du point de vue canadien-français car elle tend à minimiser la valeur de la constitution en tant que loi souveraine du pays et norme fondamentale de notre fédéralisme. En effet, M. Douglas dit que si son parti était porté au pouvoir il accepterait la décision de la Cour suprême comme interprétation valide du sens de la constitution, mais que son gouvernement prendrait ensuite les mesures voulues, au moyen de négociations, pour transférer ces droits aux provinces.

Pour le chef du NPD, la Cour suprême a comme fonction d'interpréter ce que dit la constitution mais non ce qu'elle devrait dire. Dans la question des droits miniers sous-marins, il estime que l'attribution aux provinces aurait pour effet de mieux répartir la richesse, d'équilibrer la balance en faveur des régions côtières actuellement plus pauvres que le centre du pays.

Cet argument est en lui-même d'une valeur limitée, car si les provinces maritimes sont plus pauvres que le centre du pays, l'attribution des droits sous-marins aux provinces serait avantageuse aussi à des provinces plus importantes ou plus riches, notamment l'Ontario, le Québec et la Colombie-Britannique. On peut soutenir la thèse contraire à partir du

BLOCS NOTES

Cela nous ramène à la question de la Cour suprême. Une constitution vraiment fédérale, et adaptée aux besoins de la dualité canadienne, notamment quant au statut particulier du Québec, devrait comporter un mécanisme d'arbitrage des conflits qui se présentent quant à l'application des principes posés et de la répartition des juridictions. Au Québec, tous les groupes représentatifs de l'opinion canadienne-française réclament un tribunal constitutionnel impartial qui ne soit pas un organe du seul gouvernement central avec des juges nommés exclusivement par Ottawa; cette exigence, M. Lesage l'a rappelée récemment à Calgary au cours de sa tournée dans l'Ouest.

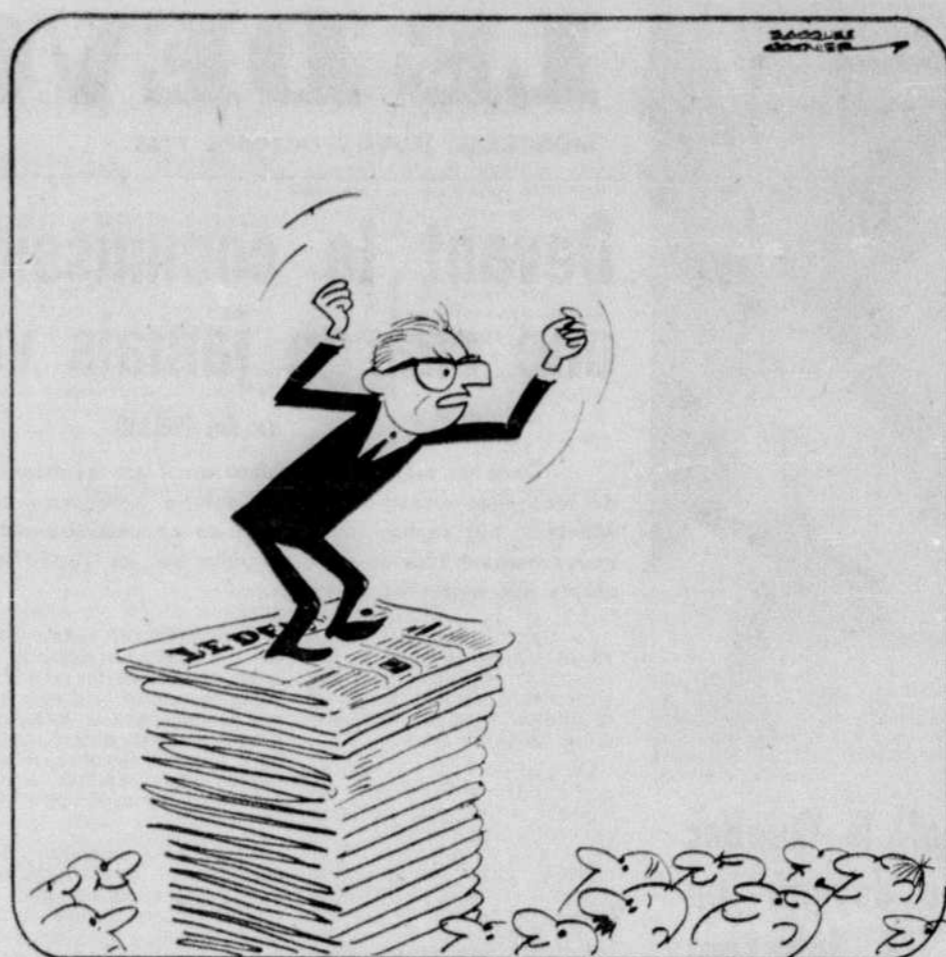
Dans le moment, la Cour suprême a tous les pouvoirs d'un tribunal constitutionnel, mais c'est une source de malaise sur le plan politique. Le problème ne sera pas résolu par le procédé que suggère M. Douglas, qui consisterait à attendre une décision de ce tribunal pour ensuite la contourner au moyen d'un amendement constitutionnel si l'on n'en est pas satisfait. Car c'est alors toute la constitution qui est mise en péril en tant que loi fondamentale du pays.

Chassés-croisés
Ces jours derniers, M. Diefenbaker a blâmé M. Pearson d'avoir porté le litige des droits sous-marins devant la Cour suprême; il a promis qu'il est porté au pouvoir il con-

testera cet appel, car il estime que cette question qui intéresse huit provinces devrait être réglée par des négociations. Il rejoint ainsi les vues de M. Lesage, mais seulement jusqu'aux négociations, car il ne s'engage pas sur le fond du débat.

M. Douglas au contraire approuve M. Pearson, mais pour arriver à des résultats diamétralement opposés; car quelle que soit la décision de la Cour suprême il estime que cette juridiction doit appartenir aux provinces, tandis que M. Pearson consulte la Cour dans l'espoir que le litige sera tranché en faveur d'Ottawa, auquel cas il entend bien conserver ces droits au gouvernement central.

Les candidats libéraux du Québec doivent pour la plu-



Caouette: nous allons faire notre publicité sans les journaux

Situation et perspectives de la langue française dans le monde

par Jean-Marie BETHOUART

Au cours du dernier congrès annuel de l'Association des professeurs français à l'étranger, son président, M. Lucien Bocher, s'est félicité du bilan positif de l'enseignement du français dans le monde, tout en regrettant que le budget qui y est consacré reste insuffisant.

Il a ainsi posé le problème. L'expansion du français dans le monde est un fait considérable, à peu près général, mais particulièrement sensible en Afrique.

Il nous impose des charges très lourdes à une époque où les ressources budgétaires sont fatalement limitées, alors que les besoins de l'éducation nationale en France métropolitaine et d'outre-mer vont en s'accroissant, leur satisfaction étant pour la nation un impératif absolu.

Il n'y a pas opposition, au contraire: le développement de l'instruction à l'intérieur de la nation et l'expansion du français à l'extérieur sont deux phénomènes complémentaires dont le parallélisme pose un problème qui doit être résolu.

Du fait de l'accession à l'indépendance de nombreux pays africains, francophones. Le français est actuellement langue officielle dans vingt-quatre pays, langue véhiculaire de tout ou partie de l'enseignement secondaire ou supérieur dans sept autres.

Aussi parlent-on de plus en plus internationalisme. Aux Nations Unies d'abord, mais aussi à l'UNESCO. Ainsi la conférence de novembre 1964 a-t-elle entendu 88 présidents de délégations nationales, dont 35 se sont exprimés en français, 35 en anglais et 18 en espagnol ou en russe.

Le phénomène a son importance politique. Il intéresse et réjouit tous les pays de langue française, le nôtre au premier chef, bien qu'en contrepartie ce soit à lui qu'incombent les charges les plus lourdes.

Quelques chiffres en donnent une idée. Nous détachons hors de France et de nos territoires d'outre-mer plus de 30.000 enseignants (32.000 en 1963). Nos 43 instituts et 100 centres culturels qui existent à l'étranger sont fréquentés par 130.000 étudiants.

Les 800 comités de l'Alliance française, répartis entre 85 pays, réunissent 120.000 adhérents.

Les 17 lycées et collèges qui, de par le monde, donnent leur enseignement en français, sont fréquentés par 308.000 élèves instruits par un personnel enseignant comportant plus de 6.000 professeurs détachés de France.

Trente de ces lycées relient directement au ministère des affaires étrangères, six de la mission laïque et de l'Alliance française et les autres d'organismes divers ou des Etats mêmes qui ont adopté le

français comme langue véhiculaire. Malgré l'ampleur de cet effort les demandes de renfort continuent d'affluer, émanant des Etats intéressés eux-mêmes ou de nos propres établissements.

Elles sont particulièrement pressantes dans les pays non francophones d'Afrique qui suivent avec leurs voisins de langue française; ainsi par exemple, en Ethiopie.

A Addis-Abeba, qui fait figure de capitale de l'Afrique, les chefs d'Etat ou ministres africains se réunissent dans le très moderne Africa Hall où siègent également quelques organismes permanents.

Or, dans ces réunions, le français domine et, malgré les traductions simultanées, il est utile, sinon indispensable, de le parler.

Au Kenya indépendant, Nairobi, ville ravissante restée très britannique d'aspect, entendent parler français dans ses rues, et ses hôtels pendant toute la durée de la réunion des ministres des affaires étrangères africains de mars dernier.

Il en résulte, dans la grande majorité des pays non francophones d'Afrique, une aspiration vers la connaissance du français devenue indispensable pour toute une catégorie d'hommes politiques, de fonctionnaires, commerçants, étudiants, etc., aspiration qui se répercute souvent dans les milieux citadins les plus modestes.

De ce fait, la plupart de ces pays ont décidé de rendre obligatoire l'enseignement du français, et ils nous demandent des professeurs.

Aussi fûmes-nous, au cours d'un récent voyage, M. Gros, président de la Commission des affaires culturelles du Sénat, et moi-même, sollicités dans le même sens à chacun des arrêts que nous faisons dans nos écoles.

Le lycée franco-égyptien d'Addis-Abeba appartenant à la mission laïque dispense l'enseignement secondaire français selon nos programmes jusqu'au baccalauréat. Les élèves sont handicapés par le fait que, depuis la guerre, l'enseignement supérieur donné autrefois en Ethiopie en français, l'est maintenant en amharique et en anglais.

Malgré cela, le nombre des élèves s'accroît sans cesse. Il va atteindre 2.000 cette année sans que le nombre des professeurs français en soit augmenté.

Toujours à Addis-Abeba, le collège technique de l'Alliance française enseigne à 533 élèves autochtones avec 5 professeurs détachés de France et 13 recrutés localement.

A quelques kilomètres de la capitale, une annexe du collège a été ouverte à Dobre-

Zeit, 220 jeunes Ethiopiens y ont demandé leur inscription. 170 seulement ont pu y être admis, faute de places et d'enseignants.

A Dire-Daous (à une nuit de voyage d'Addis-Abeba, par le chemin de fer franco-égyptien, et à 300 km. de Djibouti), petite ville qui vit surtout de l'exportation du café et des services techniques des chemins de fer, on trouve, alors que la colonie française y est très minime, deux écoles enseignant en français — le collège des religieuses franciscaines, avec 400 élèves, et l'école de l'Alliance française, dirigée par un ménage d'instituteurs français qui enseignent à 350 élèves en primaire et à 150 élèves aux cours du soir organisés pour les adultes (employés du chemin de fer, commerçants, fonctionnaires, etc.). Le directeur, qui réclame instamment un enseignant français pour le secondaire et quelques crédits pour agrandir ses locaux, pourrait, à cette condition, doubler l'effectif de ses élèves.

A Nairobi, l'école de l'Alliance française, dirigée par un Français, a vu doubler en un an le nombre de ses élèves. Elle en compte maintenant 257 avec 3 enseignants auxiliaires seulement. Elle aussi pourrait s'agrandir considérablement.

D'autres organismes, plus spécialisés, travaillent dans le cadre de l'assistance technique et emploient également un nombre considérable de cadres français.

On est habitué de ces visites, d'abord par le dévouement et la passion avec lesquels le personnel enseignant français se consacre à sa tâche au milieu de tant de difficultés, mais concomitamment de la nécessité de répondre à ces appels; celui des populations vers la connaissance de la langue française, celui des directeurs d'établissements pour un renforcement de leurs moyens et de leurs effectifs. Mais au retour en France, on retrouve les classes pléthoriques, les locaux insuffisants, un corps enseignant trop peu nombreux. Or, il ne peut être question de choisir. Les deux tâches sont inséparables. Elles doivent être parallèlement menées à bien.

Pour l'enseignement à l'étranger, et particulièrement en Afrique, l'appoint de près d'un millier de jeunes enseignants, recrutés annuellement au titre du service militaire adapté, apporte déjà un appoint précieux et apprécié, mais ce renfort si efficace s'il n'est qu'un adjuvant et la solution définitive ne peut intervenir que grâce à une évolution des méthodes de la coopération, qu'elle soit culturelle ou technique.

que son chef favorise les droits provinciaux dans ce litige des droits miniers, alors que M. Pearson se réclame pour Ottawa. Néanmoins, la formule proposée par M. Douglas est inquiétante car elle met en question la stabilité de la constitution, ce qui est tout de même essentiel sur le plan des garanties que cette loi fondamentale doit apporter au statut particulier du Québec.

Sur ce litige, la négociation peut aboutir à un résultat favorable au Québec puisque sept autres provinces ont des intérêts parallèles. Mais dans bien des cas, le Québec peut se trouver isolé, et alors une constitution trop souple et trop soumise aux variations des négociations présenterait un danger grave.

Quant au NPD, M. Cléche peut se trouver rassuré puis-

Un éditorial du Financial Times sur le récent congrès de la Chambre de commerce

M. la réunion qu'a tenue la semaine dernière la Chambre de commerce du Canada traduit avec honnêteté et non d'une manière trop idéaliste l'attitude de l'entreprise canadienne devant le gouvernement, la politique, le travail et les responsabilités sociales, le Canada, alors se développe beaucoup plus rapidement que la plupart d'entre nous ne s'en rendent compte.

La nouvelle enquête de la chambre sur l'attitude du public à l'égard de l'entreprise est peut-être moins importante que celle de l'entreprise devant le public, qu'elle évolue. Ces dernières années, les dirigeants de la Chambre ont insisté pour que celle-ci pense davantage aux citoyens et qu'elle cesse de se nourrir de solutions idéologiques simplistes.

On entend encore de temps à autre l'écho de doctrines anciennes — comme l'inflexible alternative du communisme et de l'entreprise libre, ou cette notion obstinée qui veut que le meilleur gouvernement qui soit, c'est de ne pas en avoir. Mais la réunion de la Chambre témoigne d'un grand et positif changement dans ces attitudes.

L'enquête, très élaborée, sur les attitudes publiques n'a pas révélé l'existence d'un courant hostile à l'égard de l'entreprise. Mais elle démontre que la majorité des Canadiens se tournent vers le gouvernement pour y satisfaire des besoins essentiels auxquels ils ne s'attendent pas que l'entreprise privée doive répondre.

Au lieu de chercher avidement d'astucieux moyens de propagande pour modifier l'opinion publique, les dirigeants de la Chambre de commerce examinent l'entreprise avec un oeil critique; sa participation

ou son indifférence à la chose gouvernementale, ses responsabilités vis-à-vis la communauté, la façon dont elle traite les gens. L'ancienne manière, si inadéquate aujourd'hui, consistait à opposer l'entreprise au gouvernement, l'entreprise au public, les intérêts patronaux aux intérêts syndicaux. C'était l'époque du "nous" et du "eux". Et si la réunion de la semaine dernière a quelque signification, alors les chefs d'entreprises englobent toute la société, y compris eux-mêmes, dans le "nous".

C'est une démarche beaucoup plus réaliste que l'autre. A mesure qu'évolue la société, de plus en plus complexe, plus nombreuses sont les décisions qui nécessitent l'assentiment collectif, et non plus le "fiat" autoritaire.

Il devient de plus en plus difficile d'ailleurs de distinguer entre les intérêts premiers de l'entreprise, du travail et du gouvernement. Il importe de plus en plus d'éviter les conflits entre ces secteurs et d'envisager chacun comme complémentaire de l'autre dans l'intérêt de tout le groupe social.

On y parviendra jamais par des résolutions, qu'elles émanent de la Chambre de commerce ou du Congrès du travail du Canada. Les nouveaux objectifs de la Chambre ne seront jamais atteints en rédigeant un programme d'information, fût-il le plus astucieux de l'organisation seule; mais davantage par la capacité qu'auront les entreprises de concilier leurs paroles et leurs œuvres, ou si l'on veut le "nous" et le "ils".

On n'y réussira que lorsque l'entreprise et le monde du travail auront chacun appris à vivre parmi "nous". (Financial Times)

lettres au DEVOIR

Le coût des funérailles

En janvier dernier, les dirigeants des caisses populaires Desjardins avaient eu des velléités de faire savoir au grand public qu'il était souvent outrageusement exploité à l'occasion d'un décès survenant au sein de leur famille. Ils ont d'ailleurs vite regretté d'avoir songé à éveiller l'attention de la population à ce sujet, car après m'avoir demandé de rédiger un article concernant le coût exagéré des frais funéraires ils ont cédé à la pression des croquemorts exigeant mon congédiement de la revue "Ma Caisse".

Aujourd'hui, ce n'est plus un article mais tout un livre, avec statistiques à l'appui, qui vient dénoncer l'abus éhonté de certains hommes de proie. Jacques Lamarche, économiste, a étudié à fond le problème de la mort au Québec et l'expose avec franchise à la population. Si bien que l'on s'est ému au sein de "La corporation des directeurs de funérailles et embaumeurs du Québec" dont les membres ont tenté de se justifier par la voix de leur secrétaire général M. Lionel Demers: "A trop vouloir centraliser tous les secteurs de l'activité humaine, on en arrivera un jour à faire disparaître complètement ce qui donne du sel à l'existence et alors même la vie ne vaudra plus la peine d'être vécue" (Le Devoir, 28 sept.).

Tenus par un directeur de funérailles, de tels propos font de presque sourire. Quand la vie ne vaudrait plus d'être vécue que pour mourir alors démentement se plaindre ces messieurs membres de la corporation susmentionnée?

Ils sentent le fer chaud les directeurs de funérailles et embaumeurs. Ils n'ignorent pas que l'on mène une enquête d'envergure, aux Etats-Unis, à leur sujet et même s'ils n'ont pas à craindre une grève en masse de leurs clients éventuels ils tentent de faire taire ceux qui dénoncent leurs abus flagrants. Et ce n'est peut-être pas par hasard que les embaumeurs de l'Ontario, par exemple, viennent d'approuver un code d'éthique ou il est dit entre autres: "Les membres doivent procurer leurs services à quiconque les désire, peu importe sa capacité de payer, les membres ne doivent pas critiquer ceux qui veulent obtenir des services minimaux au coût minimal. Les membres doivent faire connaître clairement le prix total des frais funéraires et informer de façon suffisante tout client des frais supplémentaires qui peuvent survenir" (Le Devoir, 29 septembre).

Rolande-A. Lacerte, Sherbrooke.

crées dans les pays en voie de développement. Elle permet d'y former des cadres et des ouvriers spécialisés dont certains arrivent analphabètes. Tous apprennent en même temps leur métier et le français; le personnel instructeur formé par l'électricité de France, soit sur place, soit en France, est en très grande majorité autochtone.

C'est vers la généralisation de méthodes analogues que se trouve la solution d'un problème difficile mais crucial et il est satisfaisant de constater que c'est dans cette voie que s'orientent déjà nos organismes directeurs officiels.

L'expansion du français dans le monde n'est pas qu'une satisfaction d'amour propre national. Elle permet à la culture française d'exercer son influence bénéfique dans un monde qui a besoin de clarté et de raison. Elle entretient et développe une communauté de pensée et d'aspiration dans une masse humaine de 155 millions de francophones. Elle facilite entre eux l'établissement de liens culturels et politiques. Elle a suscité des efforts et obtenu des résultats que tous les Français et tous les francophones se doivent de connaître et d'aider car elle est un élément de confiance en notre avenir commun. (Le Figaro)

MONTREAL, JEUDI 7 OCTOBRE 1965

LE DEVOIR

FONDE PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910

Claude RYAN Directeur
Redacteur en chef adjoint: Paul SAUREL
Directeur de l'information: Michel ROY
Trésorier: Arthur LEFEBVRE

André LAURENDEAU
Rédacteur en chef adjoint: Paul SAUREL
Directeur de l'information: Michel ROY
Trésorier: Arthur LEFEBVRE

"Le Devoir" est imprimé au no 434 est, rue Notre-Dame, à Montréal, par l'imprimerie Populaire, compagnie à responsabilité limitée qui en est l'éditeur. Seul le Ministère des Postes est autorisé à employer et à diffuser les informations publiées dans "Le Devoir".

ANNONCES: Edition quotidienne. Livraison par porteur, Montréal, Québec, Lévis et banlieues: 12 mois \$20.00, 6 mois \$12.00, 3 mois \$7.00. Ailleurs au Canada: 12 mois \$25.00, 6 mois \$14.00, 3 mois \$9.00. A l'étranger: 12 mois \$35.00, 6 mois \$20.00. Edition du samedi: 12 mois \$6.00. Le ministère des Postes a autorisé l'affranchissement en numéraire et l'envoi comme objet de 2e classe de la présente publication.

TELEPHONE: 844-3361

DES IDEES DES EVENEMENTS ET DES HOMMES

A PROPOS DE L'INTEGRATION DES H.E.C. A L'U. DE M. — I

L'intégration de l'École des Hautes études commerciales à l'université de Montréal paraît être une nécessité

par Jean-Guy LORANGER (1)

La Chambre de commerce du district de Montréal a publié dans son hebdomadaire (Commerce Montréal, 23 août 1965) un mémoire qu'elle a soumis au ministre de l'éducation concernant le sort de l'École des hautes études commerciales. Un résumé de ce mémoire a été également publié dans le Devoir du 23 août. On se rappellera que la recommandation no 145 du rapport Parent favorisait la départementalisation des H.E.C. avec l'université de Montréal. Pour sa part, la Chambre appuie dans le contexte actuel la thèse de la non intégration des H.E.C.

- 1) La nécessité d'une grande flexibilité administrative pour l'École;
2) La nature de l'enseignement dispensé par l'École requiert l'autonomie;
3) L'argument du double emploi des professeurs est un mythe;
4) Le succès incontestable des institutions indépendantes de même nature de par le monde;
5) L'importance de relier les institutions d'enseignement au milieu;
6) La décentralisation est tout aussi souhaitable pour l'École que pour la grande entreprise;

De cette énumération, on peut distinguer trois types d'arguments: I) les arguments administratifs: (1) et (6); II) les arguments académiques: (2) et (3); III) les arguments sociologiques: (4), (5) et (7).

Tel qu'indiqué par le titre de cette série d'articles, nous désirons enregistrer publiquement notre profond désaccord avec certaines propositions du mémoire de la Chambre. Nous discuterons aujourd'hui de la valeur des arguments administratifs et, dans les deux prochains articles, nous entreprendrons la critique des arguments académiques et sociologiques, sauf le dernier. Quant à celui-ci ("l'unanimité des principaux intéressés"), il nous semble assez surprenant d'apprendre qu'une telle communion de pensée existe chez les diplômés H.E.C. De peur de verser dans un trop grand subjectivisme, nous préférons nous abstenir de le commenter.

CRITIQUE DES ARGUMENTS ADMINISTRATIFS

- 1) Nécessité d'une grande flexibilité administrative: La Chambre appuie son argumentation sur les trois idées suivantes: a) L'université est une grande entreprise caractérisée par une certaine lourdeur administrative;
b) Il serait illogique d'enlever à une institution chargée de former des administrateurs la faculté de s'administrer eux-mêmes.

c) Certaines facultés sont réputées bien plus à cause de leurs associations professionnelles que de leur affiliation à l'université. Seule la première de ces trois raisons constitue une objection administrative sérieuse. Quant aux deux autres, nous les examinerons à leur propre valeur même si elles ne se rattachent pas directement à la nécessité d'une flexibilité administrative.

a) La complexité de l'administration de l'université

Cette objection n'est pas, une condition nécessaire et suffisante pour rejeter en bloc la thèse intégrationniste. Car l'idée de départementalisation de certains services de l'École (1) doit être d'abord et avant tout une intégration sur le plan académique, i.e. au niveau des programmes, des cours et du personnel enseignant.

Il va sans dire qu'une telle intégration académique a nécessairement des implications strictement administratives, et ceci ne peut qu'augmenter la taille déjà considérable de l'université. Mais selon le refus de l'intégration académique, l'intégration administrative n'est pas nécessaire au maintien de la qualité des standards universitaires (nous analysons plus bas pourquoi) simplement parce qu'il y a des difficultés administratives.

L'université doit d'abord exister pour dispenser une formation scientifique et ensuite régler les problèmes administratifs. Ceux qui refusent d'admettre cette vérité de sens commun risquent de mettre la charrue devant les boeufs.

Disons enfin que si les dirigeants de l'École (2) considèrent que l'administration de l'université a besoin d'être améliorée, il serait éminemment plus raisonnable pour eux d'admettre la nécessité d'une intégration académique et de formuler d'une façon précise certaines réformes administratives de l'université.

Autrement, ils risquent fort de nous donner l'impression qu'en dehors de leur École, ils n'ont pas une largeur de vue suffisante pour aborder les problèmes administratifs d'une cité universitaire. Comment d'ailleurs peuvent-ils ignorer que de profondes réformes administratives sont actuellement en cours à l'université, et, qu'en particulier, un esprit décentralisateur préside à la rédaction de la nouvelle charte civile? Ce n'est un secret pour personne que cette nouvelle charte entrainera en vigueur au cours de la prochaine année académique.

b) La faculté de s'administrer eux-mêmes

Le prétendu illogisme d'enlever à une institution chargée de former des administrateurs la faculté de s'administrer eux-mêmes (c'est nous qui soulignons) n'a rien à voir avec l'argument d'une flexibilité administrative. Il reste cependant que cette idée, telle que présentée dans le mémoire de la Chambre, pourrait ajouter quelque poids à la thèse non intégrationniste des dirigeants de l'École. Celui qui ne s'en tiendrait qu'aux mots, risquerait de s'y laisser prendre. En effet, l'École aurait-elle maintenant la prétention de former uniquement des admi-

nistrateurs? A quoi servent au juste ses départements d'économie, de géographie et de mathématiques? Est-ce que, par exemple, ses diplômés option économie appliquée, (qui peuvent maintenant obtenir un D.E.S. après une quatrième année) constituent une catégorie particulière d'administrateurs? Ou sont-ils des économistes, genre techniciens-économistes? Si les mots ont encore un sens, l'École peut difficilement prétendre ne former que des administrateurs. D'ailleurs, ce serait bien la première fois qu'on entendrait les dirigeants de l'École soutenir publiquement qu'ils sont à la tête d'une institution apte à former seulement des administrateurs et des comptables, image que certains directeurs et professeurs ont essayé de combattre à toutes les occasions au cours des deux dernières décennies.

Si donc l'École a aussi la prétention de former des techniciens-économistes, voire même des statisticiens-actuaire, la Chambre admettra que l'École ne peut pas se réserver le monopole de fixer les standards universitaires en ces domaines surtout lorsque c'est l'université qui décerne ultimement le diplôme.

c) La réputation de certaines facultés affiliées

La Chambre se pose la question suivante: "N'est-il pas arrivé que certaines facultés ont tiré plus de bénéfice de leurs associations professionnelles que de leur affiliation à l'université? Cet argument premièrement n'a aucun rapport avec "la nécessité d'une flexibilité administrative". Deuxièmement, les dirigeants de l'École croient-ils qu'en devenant FACULTE, l'École perdrait en prestige? Certainement pas: l'argument affirme justement qu'il n'est pas nécessaire d'être "le indépendant" pour conserver le prestige accumulé par ses contacts avec les associations professionnelles.

2) La décentralisation est tout aussi souhaitable pour l'École que pour la grande entreprise

En effet, comme dans la grande entreprise (ainsi que le souligne le mémoire en citant le cas de C.I.L.L., l'intégration ne signifie pas centralisation. C'est pourquoi la décentralisation administrative est compatible avec l'intégration des H.E.C. à l'université.

Ce deuxième argument administratif de la Chambre (qui est le sixième dans son mémoire) est une répétition de "l'écologie" idée appuyant la nécessité d'une flexibilité administrative. Aussi, nous renvoyons le lecteur à la critique de l'argument (1a). Notons cependant une ambiguïté dans l'énoncé de l'argument: C'est l'université et non l'École qui est une grande entreprise, car, si c'est l'École, elle doit être affectée de toutes les tâches inhérentes au gigantisme que la Chambre reproche à l'université. Je suggère donc à la Chambre de modifier le titre de son argument en écrivant: La décentralisation est tout aussi souhaitable pour l'université que pour la grande entreprise (1).

L'analyse des arguments administratifs avancés par la Chambre nous amène donc à conclure que l'intégration de l'École des Hautes Études Commerciales avec l'université de Montréal n'est pas incompatible avec la nécessité d'une décentralisation administrative. Nous examinerons demain les arguments académiques proposés par la Chambre en faveur de la thèse non intégrationniste. (à suivre)

(1) En particulier l'économie, les mathématiques et la géographie. (2) Il faut inclure également tel la Chambre de commerce du district de Montréal qui délègue deux membres à la Corporation de l'École des H.E.C. (3) M. Loranger est étudiant au London School of Economics.

"FORMID... CE DELIFI!"

Tous les tinagères (***) vous le diront

DELIFRUIT YOGOURT PUR FRUIT

Dégustez DELIFRUIT délectable dessert signé

delisle

Le dessert de la jeunesse... des bébés aux jeunes grands-pères, en passant par les tinagères (***) "Formidable, ce Delifruit!" (***) Si vous préférez, "teenagers"

Par André SCÉMAMA

JERUSALEM — Septembre — Pas moins de dix-huit listes concurrentes se disputent les suffrages de près d'un million et demi d'électeurs qui, le 2 novembre, désigneront les 120 députés de la Chambre unique du Parlement israélien, la Knesseth.

Le système électoral en vigueur fait de tout le territoire une seule circonscription dans laquelle se confondent les voix d'un kibboutz du Negev de cinquante votants avec ceux des cinq cent mille habitants de Tel-Aviv. Les règles de la proportionnelle assurent à chaque groupe de candidats un plein usage des suffrages exprimés. Le quotient requis paraît facilement accessible, d'où la prolifération des listes de concurrents. La démocratie prend peut-être de la sorte toute sa signification, mais le "peuple souverain" finit par se perdre dans le flot des sollicitations dont il est l'objet.

C'est la sixième Assemblée législative que l'électeur israélien est invité à désigner depuis la création de l'Etat. Pas plus cette fois que les précédentes, les listes en présence ne sont toutes politiques. A côté des listes habituelles des défenseurs farouches de la religion, on retrouve aussi les non moins habituels groupes "pour la promotion des communautés séparées" et une quantité de listes "arabes", presque toutes apparentées à l'une ou l'autre des listes juives, à l'exception de la "liste socialiste", qui est composée de membres de l'organisation El Ard, interdite pour "nationalisme arabe". Les rédacteurs d'un hebdomadaire dont le non-conformisme politique n'a d'égal que le non-conformisme de ses illustrations photographiques ont constitué une liste de candidats dans le seul but de combattre la récente loi imposant des limites graves à la liberté de la presse. Un ancien pilote de ligne aujourd'hui propriétaire d'un bar à Tel-Aviv est l'unique candidat de sa liste; son programme se limite à l'intention louable de se consacrer à la paix avec les Arabes. Dans un carrefour de Tel-Aviv, il expose un avion de tourisme surmonté de caillots sur lesquels on peut lire: "Sitté élu, Abe Natan ira survoler Le Caire pour convaincre les Egyptiens de conclure la paix avec Israël."

Un grand déballage d'accusations

Si l'électeur israélien manifeste assez peu d'intérêt pour les programmes des partis en présence, il se passionne en revanche pour le violent conflit qui sépare le parti Mapai de celui qui, pendant près de quarante ans, en a été l'âme, le cerveau et le symbole.

Le grand déballage d'accusations, d'injures, de révélations plus ou moins sensationnelles auquel se livrent avec un ardeur remarquable M. Ben Gourion et ses amis, d'une part, M. Levi Eshkol et le Mapai de l'autre, constitue sans aucun doute le clou de cette campagne électorale. Le combat que le "vieux" a mené à l'intérieur pendant près de quatre ans contre son parti se poursuit aujourd'hui avec plus de vigueur d'extérieur. Son cheval de bataille demeure l'"affaire Lavon", cette sombre opération

des vertus du bien-être

On ne saurait affirmer que, dans leur ensemble, les formations politiques classiques aient réussi à passionner l'opinion

pour leurs querelles. Les débats sur les problèmes économiques, sociaux, politiques, ne sont suivis que distraitement par un public qui, en deux ans et demi de gouvernement Eshkol, connaît une indéniable amélioration de son niveau de vie; les nuages qui s'étaient accumulés aux frontières de la veille de la mise en marche du système d'adduction Tibériade-Negev se sont dissipés, laissant apparaître un monde arabe profondément divisé et peu disposé à se battre; les liens avec les pays traditionnellement amis se sont resserrés, tandis que les rapports avec les autres pays n'ont connu aucun de ces remous dramatiques qui ont jalonné l'existence de l'Etat juif. En somme, l'Israélien, qui n'a plus le sentiment de vivre sur un volcan, se préoccupe beaucoup plus de ses vacances, rêve d'acheter une voiture (bien qu'une auto, en raison des taxes, coûte souvent plus de trois fois le prix d'usine), veut maintenant s'habiller sur mesure et fréquente les boîtes de nuit.

Il a en outre découvert les vertus de la grève et il s'y adonne à cœur joie. Depuis quelques années il y a pratiquement une suite ininterrompue de grèves. La Histadrout, colossale centrale syndicale, étant généralement opposée à ces mouvements, qui sont, par la force des choses, souvent dirigés contre des entreprises qu'elle contrôle, les salariés mécontents ont vite fait de s'apercevoir qu'ils pouvaient se passer de l'approbation du "Kremlin de Tel-Aviv" pour lancer et mener à bonne fin un mouvement de revendication appuyé sur une cessation du travail. Ainsi est en train de naître un esprit syndicaliste assez nouveau dans ce pays.

Un nouveau système électoral?

Mais pour que cette oeuvre d'assainissement soit possible, le R.A.F.I. ne se contentera pas d'une victoire électorale, même si elle lui assure une majorité absolue. M. Ben Gourion, qui a gouverné pendant quinze ans et qui n'a quitté le pouvoir que parce qu'il en a brutalement exprimé le désir, estime que le système électoral en vigueur interdit toute stabilité gouvernementale. Cela peut paraître à première vue une boutade, mais en réalité M. Ben Gourion rêve d'un gouvernement homogène qui le débarrasserait des partisans des coalitions imposées par le système actuel. L'Angleterre est son modèle favori. Mais, là encore, il ne joue pas de chance, car il est plutôt inopportun de citer aujourd'hui en exemple le système électoral de la Grande-Bretagne.

Si donc le R.A.F.I. obtient vingt mandats de la sixième Knesseth, celle-ci ne tiendra qu'une seule réunion pour voter la réforme électorale et prononcer sa propre dissolution. Mais personne — même pas au R.A.F.I. — ne songe sérieusement à une telle éventualité. Le Mapai, allié à l'Andouth Haavoda, avec qui il a constitué une liste commune sous la bannière du "Front ouvrier", met en action des moyens gigantesques. On affirme que le Front dispose d'un budget de 33 millions de dollars pour sa campagne électorale. D'énormes placards dans la presse quotidienne, des réunions publiques, des affiches, des tracts, font de M. Levi Eshkol la figure de proue du combat pour la défense de la démocratie menacée. — menace par M. Ben Gourion, bien entendu. Sollicités, des personnalités sans attaches politiques ont donné leur signature à toutes sortes de manifestes appelant les électeurs à voter pour "Eshkol afin de sauvegarder la démocratie". Les stratèges du Front ont vu le terrain sur lequel M. Ben Gourion les a entraînés, puisqu'ils ont réussi à grouper autour du président du conseil, qui a demeuré à rien d'un meneur de foules, une masse considérable d'Israéliens offensés par les incartades de l'irascible vieillard.

Le Front ouvrier ne peut cependant négier la menace que fait peser sur sa droite le bloc unifié des partis Hérouth et libéral. A eux deux, ces partis groupaient vingt-quatre sièges à la précédente législature et pourraient constituer une tentation pour ceux qui souhaitent un changement radical du régime. Cette union de farouches nationalistes du Hérouth avec les défenseurs traditionnels de la libre entreprise et du secteur privé — qui occupe une place grandissante dans l'économie du pays — pourrait, pour le moins, donner naissance à une puissante opposition.

Le conflit entre Ben Gourion et le parti Mapai domine jusqu'ici la campagne électorale en Israël

des services secrets qui remontent à 1954. Contre son parti, le Parlement et même le gouvernement qu'il présidait, M. Ben Gourion n'a jamais cessé de réclamer que le dossier de l'affaire soit confié à une instance judiciaire. "C'est une nouvelle affaire Dreyfus, s'exclame-t-il, puisque Lavon, ministre de la défense, a été blanchi, tandis que la responsabilité de l'opération retombe sur le colonel chef des services spéciaux". Mais M. Ben Gourion jouait de malchance. Non seulement personne ne le suivait dans cette voie, mais encore le colonel en question, aujourd'hui capitaine... d'industrie, a déclaré qu'il ne souhaitait nullement la rouverture du dossier. Et tout récemment au plus fort de la campagne électorale, ce même ex-colonel a publiquement apporté son appui à la liste conduite par M. Eshkol.

Le déni de justice n'en demeure pas moins patent aux yeux de M. Ben Gourion. "Le gouvernement Eshkol, dit-il, se fonde sur l'injustice et l'immoralité. Il représente un danger pour le pays qui ne pourra survivre à l'effondrement de tous les principes moraux". Ce à quoi M. Levi Eshkol répond que M. Ben Gourion, par son refus de se soumettre aux décisions arrêtées de la majorité, constitue une menace pour la démocratie. Au cours de cet étonnant procès, intenté récemment à M. Ben Gourion et aux six députés qui l'ont suivi devant le tribunal d'honneur du parti, le "procureur" n'est-il pas allé jusqu'à affirmer que des "relents neo-fascistes" émanaient du comportement de certains "accusés"?

On voit où se situe le débat. Il arrive toutefois que l'on exprime de part et d'autre une ébauche de programme. La liste R.A.F.I. qui devra bien devenir un parti après l'exclusion de ses membres par le tribunal du Mapai, se propose de moderniser les structures de l'Etat, de rallier les cadres et d'engager résolument le pays dans les voies heureuses de la technicité et de l'automatisme. M. Shimon Pérès, qui paraît être le doctrinaire du nouveau parti, semble devoir laisser à M. Ben Gourion les vieilles querelles qu'il se garde bien d'épouser en public. Le R.A.F.I. veut également modifier l'organisation de la Histadrout et porter jusqu'à l'âge de dix-sept ans la gratuité de l'enseignement secondaire.

Le parti national religieux, qui a toujours été membre de la coalition gouvernementale, mène une campagne discrète, se contentant de souligner l'attachement de ses membres aux valeurs morales et spirituelles. Malheureusement, c'est fort mal à propos que l'un de ses leaders a dû quitter ses fonctions de ministre adjoint de la santé pour comparaître devant un tribunal dans une affaire de prévarication...

A l'extrême gauche, le parti Mapai rompt des lances avec le Front, auquel il a refusé, sans grande conviction, de se joindre, tout en affirmant que, si la menace d'une "dictature de Ben Gourion" se précisait, il ne marchanderait pas son concours à M. Eshkol.

Mais plus à gauche que l'extrême gauche, Israël compte deux partis communistes. Tout comme la Mapai déchirée les deux P.C. nés de la scission de juillet dernier gaspillent leur énergie dans une âpre lutte intérieure, le P.C. israélien comptait cinq députés à la précédente Knesseth.

Le parti national religieux, qui a toujours été membre de la coalition gouvernementale, mène une campagne discrète, se contentant de souligner l'attachement de ses membres aux valeurs morales et spirituelles. Malheureusement, c'est fort mal à propos que l'un de ses leaders a dû quitter ses fonctions de ministre adjoint de la santé pour comparaître devant un tribunal dans une affaire de prévarication...

A l'extrême gauche, le parti Mapai rompt des lances avec le Front, auquel il a refusé, sans grande conviction, de se joindre, tout en affirmant que, si la menace d'une "dictature de Ben Gourion" se précisait, il ne marchanderait pas son concours à M. Eshkol. Mais plus à gauche que l'extrême gauche, Israël compte deux partis communistes. Tout comme la Mapai déchirée les deux P.C. nés de la scission de juillet dernier gaspillent leur énergie dans une âpre lutte intérieure, le P.C. israélien comptait cinq députés à la précédente Knesseth.

Le Monde

DÉCÈS

GAUDET. — Subitement à St-Lambert le 6 octobre 1965 à l'âge de 73 ans, est décédé, Victor Gaudet, pensionnaire de la Commission de Transport de Montréal, Aurelio de St-Jean. Époux de Corinne Martin, demeurant à 50 rue St-Denis, St-Lambert. Père du Dr Albert Gaudet, M.D. Claude et Monique. Les funérailles auront lieu samedi le 9 octobre. Le convoi funéraire partira du Salon Urgel Bourque Limitée, No 43 ave Lorne à 11 h. 15, pour se rendre à l'église paroissiale de St-Lambert où le service sera célébré à 11 h. 30. Et de là au cimetière de St-Jean, lieu de sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

GRATON. — A Ste-Thérèse, le 4 octobre à l'âge de 70 ans, est décédé, M. Joseph Antoine Gratton, époux de Béatrice, Edmond, Georges, Mme des Erables. Les funérailles auront lieu le 9 courant. Le convoi funéraire partira des Salons Armand Magnan Rnr., no 81, ouest, Beauville, pour se rendre à l'église Ste-Thérèse où le service sera célébré à 9 heures. Et de là au cimetière de Ste-Thérèse, lieu de sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LAFORTUNE. — A Montréal, le 4 octobre 1965 à l'âge de 87 ans, est décédé, Joseph Napoléon Lafortune, époux de feu Béatrice Lafortune, frère de Félix, Edmond, Georges, Mme Gaston Sénéchal (Aurore), Mme Maurice Belleau (Aurore). Les funérailles auront lieu samedi le 9 octobre. Le convoi funéraire partira du Salon Magnan Poitier Inc., no 6520 rue St-Denis à 9h30, pour se rendre à l'église St-Barthélemy où le service sera célébré à 10 heures. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

Advertisement for H. Prevost Ltee featuring a man in a suit and the text: 'UN AIR DE CONFIANCE... Worsteds Stauchley par Society Brand... Rien n'égale un complet en worsted tout laine pour ce qui est de l'apparence, du confort et de la durée. Aussi l'homme pratique soucieux de sa tenue, trouve-t-il dans le Stauchley de Society Brand un vêtement qui l'habille bien, dure longtemps et lui donne un air de confiance en lui-même. Venez vous en choisir un.' Includes a CrediCo logo and address: 406 est, Ste-Catherine — angle St-Denis — 288-6153.

Large advertisement for Delifruit featuring a truck and a compass. Text includes: 'Pas de coin si perdu que le CN ne desserve', 'De votre entrepôt sur la route, de votre usine au centre de la ville ou de votre établissement en banlieue, vous n'apercevez pas de rails? Le chemin de fer n'en est pas moins à votre portée. Donnez un coup de fil au CN et ses rails se dérouleront jusqu'à votre porte, pour ainsi dire!', 'Profitez de nos 103,000 wagons et de nos 35,000 milles de voies qui desservent le pays et le réseau ferroviaire américain.', 'Partout vous pouvez bénéficier du service économique du CN. Le représentant de vos services marchandises vous démontrera que chaque cargaison, chaque mille, chaque jour peuvent vous faire réaliser d'importantes économies. Expédiez par le CN: c'est le moyen le plus rapide et le plus économique.' Includes the CN logo and 'expédition rapide et sûre'.

Le rapport Bladen recommande: Une augmentation massive de l'aide fédérale à l'enseignement supérieur

OTTAWA — Le rapport de la commission Bladen, publié hier, recommande une augmentation massive de l'aide fédérale à l'enseignement supérieur si l'on veut assurer la croissance économique du Canada.

Le rapport recommande au gouvernement fédéral de hausser son aide aux universités et aux collèges à au moins \$330.000.000 durant le prochain exercice finan-

cier, comparativement à une aide de \$80.000.000 prévue dans le présent budget.

Dans un rapport de 35.000 mots, la commission ajoute que cette somme doit être accrue chaque année jusqu'en 1975 afin de résoudre le problème actuel des institutions de haut savoir.

"On a à peine encore compris l'ampleur des mises de fonds requises," dit le rapport. Et même chez les directeurs des universités

"bien peu réalisent l'ampleur de ces mises de fonds."

Le rapport de 116 pages contient cinq recommandations générales et 22 recommandations particulières. Parmi ces dernières, huit sont adressées au gouvernement fédéral, six aux gouvernements provinciaux, quatre aux universités et quatre aux compagnies et autres donateurs.

Dans ses recommandations générales, le rapport Bladen demande d'abord:

"Que les gouvernements fédéral et provinciaux assument l'expansion de l'enseignement supérieur au Canada à l'échelle de la projection des inscriptions faite par M. Sheffield," le directeur des recherches de la Fondation des universités canadiennes, l'organisme qui a créé la commission Bladen il y a 18 mois. Selon M. Sheffield, les inscriptions universitaires passeront de 178.000 en 1964-65 à 340.000 en 1970-71 et à 461.000 en 1975-76. Au niveau universitaire proprement dit (après l'obtention du baccalauréat et arts, les inscriptions passeront de 13.800 en 1964-65 à 31.000 en 1970-71. Ces prévisions sont réalistes, déclare la Commission et il faut les considérer comme un objectif minimum.

Ses quatre autres recommandations générales se lisent ainsi:

"2. Que le gouvernement fédéral tienne des conférences annuelles avec les gouvernements provinciaux pour s'assurer que sa contribution à l'enseignement supérieur est toujours suffisante; mais que l'appui fédéral affecte une forme qui évite toute atteinte aux droits et aux obligations des provinces de diriger et de contrôler cet enseignement.

"3. Que le gouvernement fédéral confie à un ministre de la Couronne la responsabilité de la coordination de l'assistance que les universités reçoivent de ses diverses agences.

"4. Que le ministre en question établisse un comité consultatif restreint composé de professeurs titulaires ou agrégés choisis dans les différentes régions et disciplines, qu'il désigne un fonctionnaire supérieur comme secrétaire de ce comité et comme organisateur des conférences annuelles avec les provinces.

"5. Que des mesures soient prises sans retard pour résoudre les problèmes financiers des universités."

Dans ses recommandations particulières, la Commission Bladen préconise précisément une série de mesures de nature à résoudre les problèmes financiers de l'enseignement supérieur au Canada. Elle reconnaît que diverses méthodes peuvent être employées pour atteindre la fin poursuivie: le

développement optimum des ressources universitaires. Elle signale que si une conférence fédérale-provinciale peut convenir rapidement d'une méthode efficace, bien que différente de la sienne, elle sera satisfaite. Elle insiste, enfin, sur "la nécessité d'une adaptation et d'une réévaluation régulières des montants" et sur "la nécessité de conférences annuelles avec les provinces parce que nous pensons que, si une planification est essentielle, il serait néanmoins très dangereux de s'enfermer dans un plan rigide".

Les sommes nécessaires

S'appuyant sur les prévisions des inscriptions universitaires, telles qu'établies par M. E.F. Sheffield, la Commission détermine les sommes qui ont été versées au cours des dernières années par les universités et collèges canadiens, et les dépenses qui seront nécessaires au cours des dix prochaines années:

— Coût du fonctionnement par étudiant: \$1.546 en 1960-61 \$1.891 en 1964-65, \$2.713 en 1970-71 et \$3.633 en 1975-76.

— Dépenses courantes: \$176 millions en 1960-61, \$337 millions en 1964-65, \$524 millions en 1970-71, \$1.675 millions en 1975-76.

— Dépenses d'équipement: \$79 millions en 1960-61, \$200 millions en 1964-65, \$390 millions en 1970-71, \$357 millions en 1975-76.

— Total des dépenses universitaires: \$255 millions en 1960-61, \$537 millions en 1964-65, \$914 millions en 1970-71, \$2.032 millions en 1975-76.

Considérant que la plus grande partie de ces dépenses devra être fournie par les gouvernements, elle prévoit que le total des frais imputables aux gouvernements augmentera de la façon suivante:

— Dépenses courantes: \$202 millions en 1964-65, \$647 millions en 1970-71, \$1.178 millions en 1975-76.

— Dépenses d'équipement: \$133 millions en 1964-65, \$312 millions en 1970-71, \$286 millions en 1975-76.

— Aide aux étudiants: \$20 millions en 1964-65, \$153 millions en 1970-71, \$245 millions en 1975-76.

— Total de l'aide gouvernementale: \$355 millions en 1964-65, \$1.112 millions en 1970-71, \$1.704 millions en 1975-76.

Ces prévisions se rapprochent beaucoup de celles que le Conseil économique du Canada a publiées dans son premier rapport annuel.

La Commission Bladen se rend compte du niveau très élevé des dépenses à venir. Mais le rendement que les fonds consacrés à l'éducation auront directement sur la croissance économique, rendra plus facile aux Canadiens la tâche de fournir aux universités un tel appui financier.

Demandes à Ottawa

Dans ses recommandations particulières destinées au gouvernement fédéral, la Commission Bladen demande:

1) Que les subventions par capita pour couvrir les dépenses courantes soient portées de \$2 à \$5 des cette année et qu'elles soient par la suite augmentées d'un dollar pour chaque année, et ce jusqu'à ce que les conférences fédérales-provinciales annuelles conduisent à une révision convenable du montant de ces subventions. Elle demande également que ces subventions soient réparties selon le nombre des étudiants inscrits dans chaque université, nombre qui sera pondéré en fonction du coût relatif des diverses catégories d'étudiants (leur niveau d'étude).

2) Qu'un fonds d'investissement d'environ \$100 millions par année soit établi (\$5 par capita). Dans chaque province, les universités de cette province recevraient une proportion du fonds total à ce qu'est la population de cette province par rapport à la population du pays.

Les montants ainsi versés aux universités seraient proportionnels à leurs dépenses d'équipement que leur gouvernement provincial approuve.

3) Que les recommandations suivantes de la Commission Hall sur l'éducation dans le domaine des sciences de la santé soient mises à exécution, à savoir: a) l'établissement d'un fonds d'investissement pour l'expansion de ces institutions existantes et le développement de nouveaux centres pour la formation des médecins, des dentistes et des infirmières, des établissements d'un fonds pour financer la construction d'hôpitaux universitaires dotés de l'équipement nécessaire à la recherche clinique. (Le premier ministre Pearson a annoncé récemment la création du premier fonds; il sera doté de \$500.000 pour les 15 prochaines années).

Demandes aux provinces

Aux gouvernements provinciaux, la Commission Bladen adresse les recommandations suivantes:

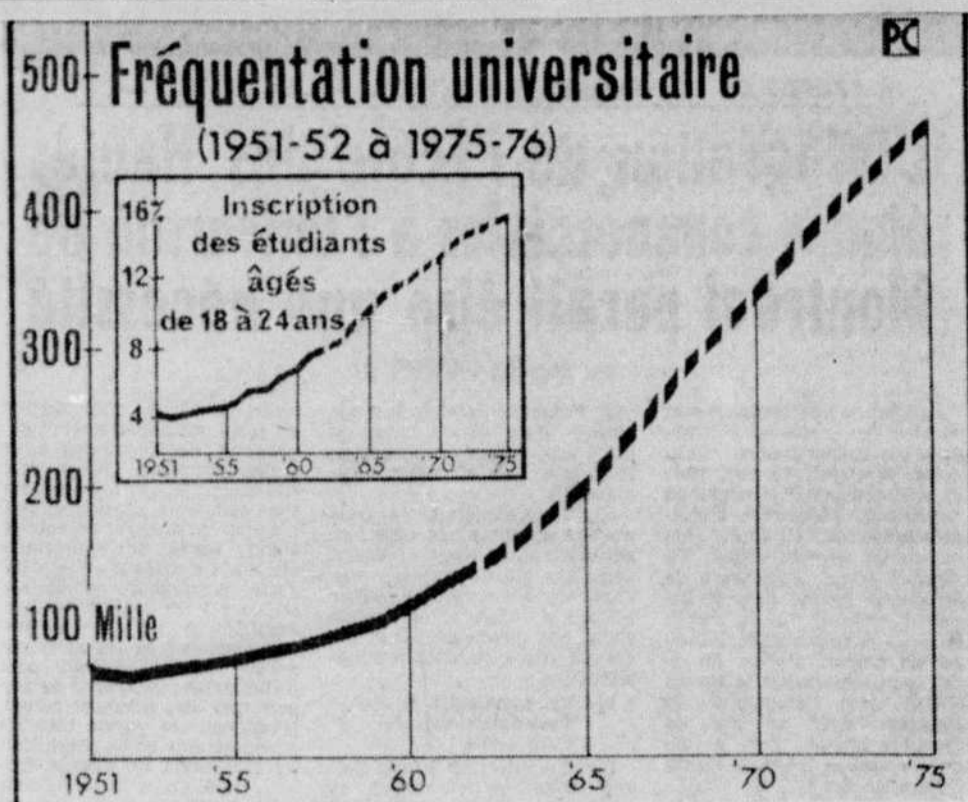
1— Qu'ils adoptent une méthode en vue de fixer les subventions pour fins d'exploitation et d'investissement aux universités en vue de permettre à celles-ci d'établir assez longtemps l'avance un plan rationnel d'expansion. Que chaque province se dote immédiatement d'une "Commission des subventions" qui aura pour fonction de conseiller le gouvernement sur les besoins financiers des universités et de répartir entre celles-ci les sommes accordées par la province; l'élément universitaire devrait être fortement représenté dans chacune de ces commissions.

2— Qu'ils fixent les subventions annuelles de fonctionne-

ment au moyen d'une formule rendue publique et que leur répartition se fasse sur la base du nombre pondéré d'étudiants inscrits dans chaque institution; les coefficients de pondération devraient être les diverses catégories d'étudiants selon le coût per capita dans chaque catégorie.

Elle leur demande également "d'explorer toutes les méthodes de réduction des frais qui ne porteraient pas préjudice à la qualité de l'enseignement et de la recherche" et de continuer de "poursuivre l'excellence sans prodigalité inutile". Elle demande aussi aux universités de publier chaque année leurs bilans financiers.

Considérant qu'un appui privé continu et même croissant est indispensable à la santé des universités, le rapport Bladen recommande aux donateurs privés de continuer leur aide pour satisfaire les besoins essentiels, mais de se préoccuper en particulier de faciliter les innovations destinées à enrichir le programme universitaire ordinaire. Elle demande également à tous les diplômés des universités de donner régulièrement au moins un p.c. de leurs revenus soit à leurs universités respectives soit aux fonds universitaires en général.



LA FRÉQUENTATION UNIVERSITAIRE GRIMPE EN FLECHE — Le nombre des étudiants inscrits dans les universités et collèges canadiens a connu une montée sans précédent au cours des cinq dernières années et cette tendance se poursuivra pendant la prochaine décennie. Les statistiques compilées par la fondation des universités canadiennes et contenues dans le rapport Bladen sur le financement de l'éducation supérieure au Canada démontrent que la fréquentation universitaire atteindra 461.000 pour l'année académique 1975-76. Or, le nombre d'étudiants à l'échelon universitaire en 1951-52 s'établissait à 63.500. Ce graphique illustre la fréquentation universitaire de 1951 à 1975 de même que le pourcentage de l'inscription des étudiants âgés de 18 à 24 ans durant la même période.

Les professeurs de l'U. de M.: on ne tient pas compte du Québec

par Jules LEBLANC

Les recommandations de la commission Bladen "ne tiennent pas suffisamment compte de l'existence du Québec; elles auraient pu être conçues dans un quelconque Etat unitaire ou centralisé, mais non pour une fédération dont le caractère bicultural ne devrait plus être contesté."

C'est ce qu'a affirmé hier après-midi, au cours d'une conférence de presse, l'Association des professeurs de l'université de Montréal. L'organisme reconnaît que "certaines recommandations du rapport Bladen portant sur les problèmes financiers des universités... sont valables pour tout Etat qui entend s'acquitter convenablement de ses responsabilités en matière d'enseignement supérieur". Il s'oppose cependant aux recommandations qui "sont les fondements de l'autonomie du Québec".

L'APUM s'étonne que le rapport Bladen recommande que le gouvernement fédéral, de concert avec les provinces, assume la responsabilité de l'expansion de l'enseignement supérieur au Canada, alors que l'éducation est de la juridiction exclusive des provinces. Ottawa, en vertu de ce rapport, est appelé à financer les dépenses courantes et d'équipement des universités, et à assumer la responsabilité de financer la recherche scientifique, notamment. De plus, un ministre fédéral verrait à coordonner toute cette assistance financière, "recommandation qui équivaut à la création d'un ministère fédéral de l'éducation".

L'APUM commente: "Ces projets sont absolument contraires à la lettre et à l'esprit de la constitution. Il est vrai que la Commission prend soin de recommander que l'appui fédéral prenne une forme qui évite toute atteinte aux droits des provinces, mais qui serait assez naïf pour croire que le pouvoir de subventionner l'enseignement et la recherche n'entraîne pas un droit de contrôle et de direction à l'égard de ces as-

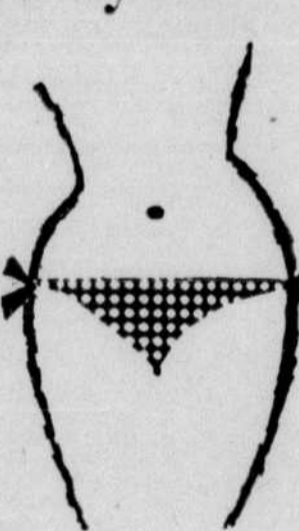
pects vitaux de toute société moderne? On connaît trop bien le fonctionnement des "programmes conjoints" et des subventions conditionnelles dans le passé pour ne pas comprendre ce que pareille ingérence signifierait pour l'enseignement supérieur du Québec. Après l'étape initiale des "comités consultatifs" et des conférences fédérales-provinciales, on vient inévitablement à la création d'organismes comme le ministère fédéral de la santé."

En conséquence, l'APUM attire l'attention d'Ottawa sur "les aspects constitutionnels du rapport Bladen, dont la commission n'a pas suffisamment tenu compte, et en particulier sur les modifications à la constitution qu'exigerait la mise en oeuvre de ce rapport".

Elle recommande en outre au gouvernement du Québec:

- a) d'assumer entièrement ses responsabilités exclusives dans le domaine de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique; b) de se prévaloir de son droit d'option si le rapport est appliqué et d'exiger une compensation fiscale à laquelle ne serait attachée aucune condition concernant l'utilisation des fonds ainsi recueillis; c) de créer, en collaboration avec les universités, "un organisme chargé d'assurer le financement et le développement de l'enseignement supérieur et d'établir, dans tous les domaines de la recherche, une politique d'ensemble et des programmes spécifiques qui correspondront aux besoins du Québec"; d) de nommer Me Jacques-Yvan Morin, professeur de droit constitutionnel à l'U. de M., vice-président de l'APUM et président du comité chargé de préparer le mémoire que l'APUM a présenté à la commission Bladen, à être le principal porte-parole des professeurs de l'U. de M. au cours de cette conférence de presse. Les principes sur lesquels repose la déclaration de l'organisme, a-t-il précisé, ont tous été adoptés à de récentes majorités au cours de récentes réunions générales de l'APUM.

Voyez



Les plus beaux MODELES

les meilleures allocations d'échange

le meilleur service pour votre

Rambler '66 CHEZ

MODEL AUTO SALES INC.

6995 boulevard St-Laurent 272-5761

Que les provinces n'abolissent pas les frais de scolarité

OTTAWA — La commission d'enquête sur le financement de l'enseignement supérieur au Canada recommande aux gouvernements provinciaux de résister à la demande populaire d'abolir les frais de scolarité dans les universités.

Le rapport signale en effet qu'il est presque impossible d'obtenir la scolarité gratuite pour les étudiants fréquentant les institutions de haut savoir avant dix ans, à cause des dépenses considérables envisagées et pour la sauvegarde de la justice sociale.

Le rapport recommande plutôt aux provinces d'établir leurs subventions aux universités en se basant sur le fait que ces frais continueront à peu près au même niveau.

Le nouveau parti démocratique, et quelques groupes d'étudiants, ont demandé à plusieurs reprises la scolarité gra-

tuite et le gouvernement de Terre-Neuve a déjà fait un premier pas en ce sens à l'université Memorial de St-Jean. Selon la commission, les gouvernements provinciaux devraient aider les étudiants avec des bourses et des subventions à la recherche avant de songer à abolir les frais de scolarité.

En même temps, la commission demande aux universités de ne pas hausser les frais à moins d'être certaines que cette hausse s'accompagne d'une augmentation dans l'aide accordée aux étudiants.

Le rapport ajoute que les frais devraient être les mêmes pour les étudiants venant d'une autre province et que les bourses devraient être mises à la disposition d'un étudiant fréquentant une institution dans une autre province ou un autre pays.

Les provinces maritimes, qui reçoivent un nombre assez important d'étudiants étrangers, avaient envisagé d'imposer des frais plus élevés pour eux.

Le rapport soutient enfin qu'il serait injuste d'établir la gratuité scolaire.

"Ce système serait injuste envers les contribuables qui n'ont pu bénéficier d'une formation universitaire. Les diplômés d'universités gagnent ordinairement des salaires plus élevés et l'on devrait attendre à ce que leurs parents paient leurs études autant que possible."

"Il y a danger de friction entre ceux qui fréquentent l'université et ceux qui ne la fréquentent pas si ce dernier ne paie pour permettre à l'autre de vivre mieux et d'atteindre à une classe sociale plus élevée."

Smallwood: gratuité et salaire mensuel aux étudiants à Memorial

ST-JEAN (C.N.) — Le premier ministre Joseph Smallwood a annoncé un programme qui défrayera la scolarité des étudiants non diplômés de l'université Memorial, la seule université de Terre-Neuve.

Le premier ministre a aussi annoncé une augmentation des octrois aux étudiants en pédagogie et a révélé un projet qui verserait un salaire mensuel aux étudiants afin de leur aider à couvrir leurs dépenses pendant leur séjour à l'université Memorial.

L'Union canadienne des étudiants, qui représente les étudiants dans les universités, collèges et instituts techniques de langue anglaise à travers le Canada, a salué cette nouvelle comme "la mesure la plus progressive prise dans l'histoire de notre pays, pour assurer à son maximum l'égalité des chances en éducation, au niveau dépassant le secondaire".

Les réactions des dirigeants des universités canadiennes ont été plus réservées, même si M. Davidson Dunton, président de l'université Carleton à Ottawa, a déclaré que la nouvelle "soulignait le besoin d'un examen concerté par les gouvernements fédéral et provinciaux sur toute la question du financement des universités et des étudiants universitaires".

Le Dr Robert C. Rae, principal de l'université Sir George Williams à Montréal et le Dr Roger Gaudry, recteur de l'université de Montréal, ont tous les deux qualifié le système de "très intéressant".

Le premier ministre de Terre-Neuve a applaudi par quelque 2.000 étudiants de l'université Memorial quand il a révélé qu'à partir de l'automne de 1966 tous les étudiants, de l'établissement, jusqu'à la cin-

quième année inclusivement, se verraient accorder leurs frais de scolarité si leurs parents demeurent à Terre-Neuve.

Les étudiants de première année ont commencé cette année à recevoir le coût de leur scolarité. Dans le cas d'étudiants détenant des bourses d'études à l'université Memorial, le gouvernement défrayera la différence entre la bourse et la scolarité.

L'UGEQ applaudit

L'Union générale des étudiants du Québec applaudit le geste posé par le premier ministre de Terre-Neuve en accordant la gratuité scolaire et l'allocation d'études aux étudiants universitaires de cette province et espère que le gouvernement du Québec fera la même chose dans un avenir immédiat.

Voici copie du télégramme envoyé au premier ministre de Terre-Neuve avec copie à M. Paul Gérin-Lajoie: "5.500 membres de l'Union générale des étudiants du Québec vous envoient félicitations pour mesures progressistes annoncées en matière d'éducation. Terre-Neuve devient ainsi à l'avant-garde du progrès social. Espérons que d'autres dirigeants ont ceux du Québec suivront votre exemple."

Québec se prévaudra de la formule de compensation fiscale

QUEBEC — Le premier ministre intermédiaire et ministre de l'Éducation, du Québec, M. Paul Gérin-Lajoie, a déclaré hier à l'issue d'une séance du cabinet que la province se prévaudra sûrement de la formule de la compensation fiscale prévue pour les provinces qui ne désirent pas participer à des programmes conjoints, si le fédéral décide de faire suite aux recommandations de la commission Bladen, dont le rapport sur l'enseignement supérieur a été rendu public hier.

"Il n'est pas question au Québec que le fédéral subventionne les universités, pas plus que les autres institutions qui relèvent de la juridiction provinciale", a dit M. Gérin-Lajoie.

Selon le ministre, le rapport Bladen, qui recommande une

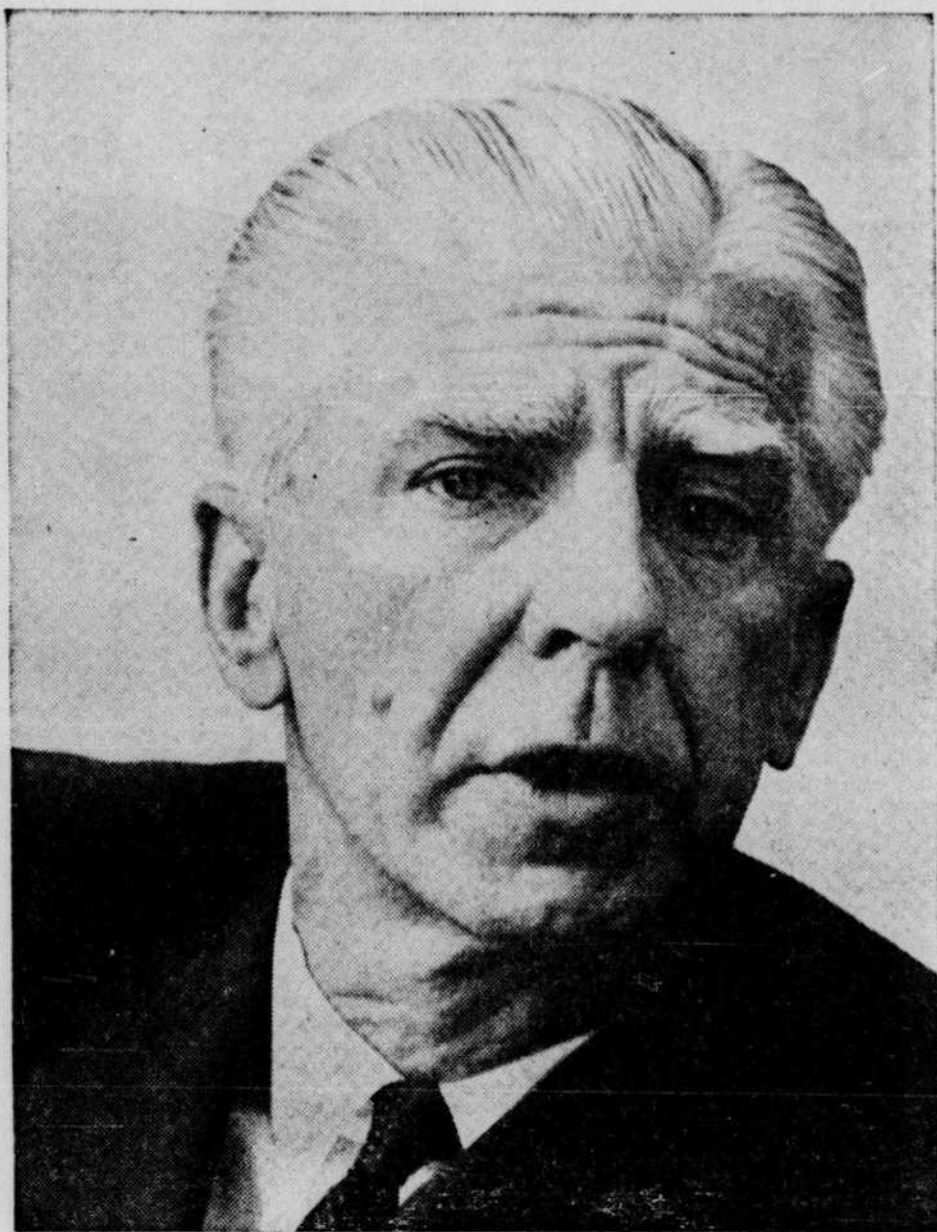
augmentation massive de l'aide fédérale à l'enseignement supérieur si l'on veut assurer la croissance économique du Canada, ne pose pas de problèmes pour le Québec.

"Nous allons adopter la même attitude que celle des dernières années", a-t-il dit, notant que le Québec recevra une compensation fiscale au lieu de percevoir des octrois directs pour les étudiants.

Le ministre a souligné que la question des frais de scolarité n'était pas encore réglée, mais que le gouvernement du Québec n'a pas retiré son objectif de la gratuité à tous les niveaux de l'enseignement. "Nous attendons les rapports Parent et Bélanger pour prendre des décisions", a noté M. Gérin-Lajoie.

Prenez le plus court chemin vers la MEILLEURE TRANSACTION pour le spectaculaire Rambler '66 MOUSSETTE AUTOMOBILES LTÉE 4747 est, Jean-Talon - 729-5287 L'entreprise dont le service jouit d'une réputation d'or

Voyez les excitantes "66" Rambler. Là où le service est ultra-impeccable et les prix des plus abordables. Pour une Rambler Ambassador ou Marlin produits de American Motor (Canada) Limited. Le plus récent distributeur au Canada A. L. ROBERT auto 2030, rue de LaSalle 254-4517 au sud d'Hochelega



Dès que vous aurez tourné cette page...

vous connaîtrez les voitures les plus remarquables de 1966 : celles qui vous donnent la meilleure qualité pour votre argent. C'est le genre de voiture qui, en 1965, nous a permis d'augmenter nos ventes d'Ambassador de 281% et de vendre plus de voitures que jamais auparavant au cours d'une seule année. À quoi est dû le succès d'American Motors? Nous croyons qu'il s'explique par notre fidélité au principe suivant :

La qualité, c'est ce qui entre dans la construction

Ce principe fut à l'origine d'une révolution dans l'industrie de l'automobile—ce qu'on dénomme aujourd'hui la révolution Rambler.

En 1965, nous avons inauguré la deuxième étape de cette révolution en offrant aux amateurs de grosses voitures la qualité Rambler: c'était la nouvelle Ambassador. Nous avons également diversifié la qualité avantageuse et le confort luxueux de nos voitures de façon à satisfaire les goûts multiples des acheteurs. La deuxième étape de la révolution Rambler nous a valu la plus "grosse" année de notre histoire.

En 1966, la deuxième étape continue: c'est une révolution qui se poursuivra jusqu'au jour où nous ne trouverons plus de façons d'améliorer la qualité avantageuse de nos voitures. Un jour, bien sûr, qui ne viendra jamais, car nous savons que nous pourrons toujours faire davantage pour vous offrir ce qu'il y a de mieux en fait de voitures.

Nous ne croyons pas à la facilité. Tout simplement, nous nous appliquons davantage pour découvrir comment construire des voitures plus belles et plus efficaces. Tous nos talents, toute notre expérience, toute notre énergie sont consacrés à une seule cause: construire les meilleures voitures qui soient. C'est pourquoi une voiture Rambler, neuve ou usagée—représente toujours une valeur exceptionnelle.

Nous désirons que nos concessionnaires travaillent dans le même esprit. C'est pourquoi nous les tenons constamment au courant des nouvelles façons d'améliorer leur service à la clientèle. Vous constaterez que les concessionnaires Rambler n'ont qu'une chose en vue: vous donner entière satisfaction.

À la base de toute notre ligne de conduite se trouve la reconnaissance d'un fait très simple: l'achat d'une automobile représente, pour chacun de nous, un placement important. Nous voulons que, dans le cas de ceux qui achètent nos voitures, ce soit un placement qui rapporte. Voilà pourquoi cette année, non seulement nous lançons trois nouvelles voitures, mais nous effectuons des améliorations importantes de toutes nos voitures. Dans votre intérêt, et dans le nôtre, nous devons progresser.

Par exemple, en 1966, nous inaugurons plusieurs améliorations importantes dans la mécanique de nos voitures, qui les rendent encore plus pratiques et puissantes. Nous avons également augmenté la beauté de nos voitures, afin que vous soyez encore plus fier d'en posséder une. Enfin, dans le domaine capital de la sécurité, les Rambler sont vraiment remarquables.

Cette année vous trouverez 14 facteurs de sécurité faisant partie de l'équipement standard de toutes les Rambler 1966—plus que dans toute autre voiture. Chaque Rambler possède des freins à double sécurité. (Nous prédisons que d'ici quelques années, cette caractéristique deviendra légalement obligatoire pour tous.) Chaque Rambler est plus solide grâce à sa carrosserie monocoque formant un tout entièrement soudé. Parmi les autres

facteurs de sécurité mentionnés: silencieux et tuyau d'échappement à revêtement de céramique... verre de sécurité plus résistant... phares de recul... ceintures de sécurité à l'avant et à l'arrière... lave-glaces. Ces caractéristiques et beaucoup d'autres ajoutent non seulement à la valeur de votre voiture mais contribuent fortement à la sécurité de votre famille.

Comme vous pouvez le constater, cette nouvelle année de la révolution Rambler sera mémorable. Ce sera une année de succès accru pour American Motors, un succès qui repose sur un principe très simple: donner à l'acheteur ce qu'il désire vraiment.

Les pages qui suivent vous présentent des voitures que vous n'avez encore jamais vues. Examinez-les de très près. Vous serez impressionné, mais ce ne sera pas tout. Vous y trouverez la qualité avantageuse que vous cherchez dans une voiture: une qualité qui se reflète autant dans l'apparence et le confort luxueux que dans les éléments de caractère pratique. Lorsque vous conduirez ces voitures, examinez-les longuement: vous serez d'accord avec nous pour dire que "ce qui fait la qualité, c'est ce qui entre dans la construction... pas ce qu'on y ajoute".

Earl K. Brownridge, président
American Motors (Canada) Limited

L'Ambassador 1966 enfin, une voiture de luxe à prix raisonnable



L'Ambassador vous offre un luxe raffiné que seuls peuvent créer les meilleurs décorateurs. Dès que vous avez pris place au volant, vous savez que vous êtes dans une voiture de luxe—un luxe presque extravagant: riches garnitures, tapis moelleux, sièges inclinables à ressorts en spirale, panneaux de noyer sur le tableau de bord.

Vous pouvez en parler pendant des heures! Quant au prix—aucune extravagance: l'Ambassador 1966 ne coûte pas plus cher que les meilleures voitures des trois marques les moins chères.

Voilà donc un luxe que vous pouvez vous permettre.

Vous aimerez également le rendement de l'Ambassador. Vous avez le choix entre deux V-8, dont un puissant moteur de 327 po. cu. et 270 CV. Il y a aussi le nouveau "Torque Command", 232 po. cu., 155 CV—le six cylindres à 7 paliers qui a la souplesse d'un huit!

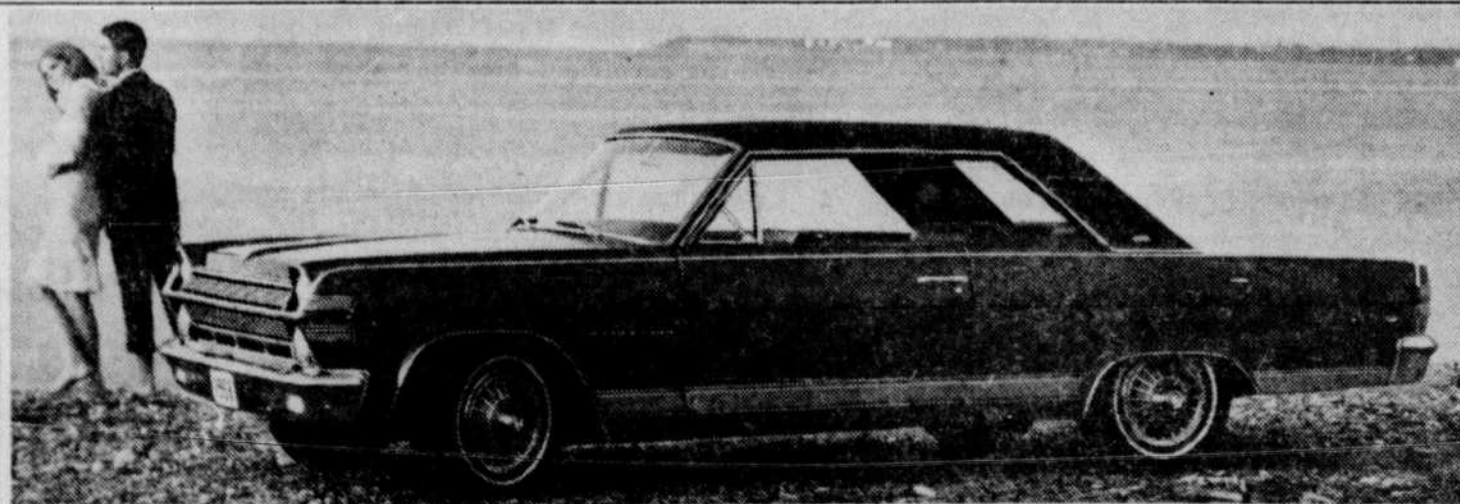
Surtout, vous bénéficiez de la "qualité dans la construction" que seul American Motors vous offre: bain complet antirouille, freins à double sécurité, système d'échappement à revêtement de céramique et carrosserie monocoque, exempte de vibrations. Avec ces caractéristiques, l'Ambassador reste luxueuse plus longtemps. Oui, grâce à American Motors, vous pouvez enfin vous offrir une voiture de luxe.

L'Ambassador 1966—une voiture American Motors

une voiture American Motors, où l'on croit que ce qui fait la qualité, c'est ce qui entre dans la construction... pas ce qu'on y ajoute.

Ne manquez pas d'examiner
la toute spéciale

Ambassador
DPL



Garnitures de noyer véritable, sièges baquet inclinables, tissus pied-de-poule sur les sièges, les portes et les coussins. C'est la voiture dont vous avez toujours rêvé—brillante, excitante, tentante. Elle est pour vous, l'Ambassador DPL 1966!

Voyez les concessionnaires Rambler/American Motors dès aujourd'hui

Rambler Classic 1966—la familiale par excellence



Station-wagon Rambler Classic 770



Sedan Rambler Classic 770 à 4 portes



Hardtop Rambler Classic 770 à 2 portes



**Formidable!
Et les choses
qu'on ne voit pas?**

Dès que vous aurez réussi à détacher votre regard de la Classic 66, vous pourrez constater que sa beauté extérieure s'allie à une qualité exceptionnelle. Ses garnitures reflètent un goût rare. Les caractéristiques de sa construction en font le type même de la voiture avantageuse: solide construction monocoque (carrosserie soudée en un tout), sans boulon, sans grincement; système d'échappement à revêtement de céramique; traitement antirouille le plus complet du monde; isolant en fibre de verre dans le toit; freins à double sécurité (plus 13 autres facteurs de sécurité faisant partie de l'équipement standard). Toutes ces caractéristiques —et beaucoup d'autres—font de cette voiture familiale une voiture de qualité remarquable, comme vous n'en avez jamais conduite auparavant, mais dont vous jouirez durant bien des années.

**Mais qu'est-ce qui
en fait tellement
une voiture familiale?**

La Rambler Classic a été conçue pour la famille. La Classic a beaucoup d'espace pour les personnes et les bagages, y compris de l'espace pour toutes ces choses que les enfants aiment emporter. Elle possède également beaucoup de puissance — une puissance équilibrée, grâce à un rapport poids-puissance qui vous donne toute la puissance dont vous n'aurez jamais besoin et qui vous permet en même temps de retirer le maximum de votre essence. Enfin, la Classic est très économique: elle vous coûte peu en entretien, peu sur la route et surtout peu à l'achat. Voilà pourquoi elle est la familiale par excellence.

**Choix de moteurs?
Suppléments?**

Vous allez voir! D'abord la Classic vous offre le choix entre un puissant moteur V8 de 198 CV et 2 six cylindres "Torque Command" à 7 paliers (les 6 qui bondissent comme des 8!). Quant aux suppléments, nous en avons plus qu'un seul homme pourrait désirer! Vous avez le choix de 72 (oui, soixante-douze!) suppléments, depuis les servo-commandes (servo-direction, servo-freins, fenêtres à commande assistée) jusqu'aux sièges baquet inclinables. Quels que soient vos exigences ou vos désirs, vous n'aurez aucune difficulté à habiller une Rambler Classic à votre goût.

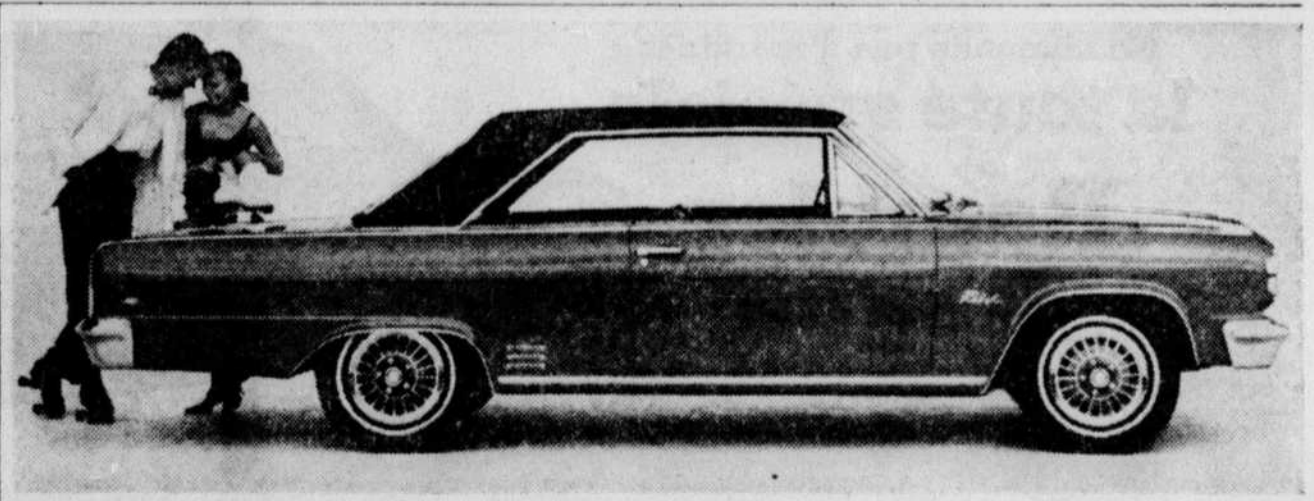
**Ça me va! Rambler...
une compagnie qui sait
ce que je veux!**

RAMBLER CLASSIC 1966

une voiture American Motors, où l'on croit que ce qui fait la qualité, c'est ce qui entre dans la construction... pas ce qu'on y ajoute.

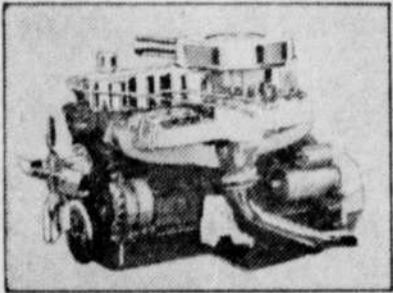
Ne manquez pas d'examiner
**la toute spéciale
RAMBLER REBEL**

Choix de tissus écossais avec coussins assortis, sièges baquet jumelés, inclinables, changement de vitesses au plancher. Une voiture racée, révolutionnaire, rebelle. Allons, ne soyez pas vieux jeu: essayez-la!



Voyez les concessionnaires Rambler/American Motors dès aujourd'hui

La toute nouvelle Rambler American 1966



Avec le moteur standard
le plus puissant (128 CV)
de toutes les compactes.

La nouvelle conduite intérieure Rambler American 220: aux caractéristiques standard de Rambler s'ajoute un vaste choix de suppléments. Grâce au moteur six cylindres "Torque Command" (standard) vous obtenez plus de puissance qu'avec toute autre compacte.



La nouvelle décapotable
Rambler American 440—une
compacte jeune d'allure,
économique, très avantageuse.



La Rambler American est en vedette. Complètement renouvelée pour 1966, elle est toute neuve de pare-choc en pare-choc. Nouvelle beauté à l'intérieur et à l'extérieur; nouvelle longueur — 4 pouces de plus. Plus longue, plus belle, plus fougueuse. Vous ne pourrez plus vous en passer, surtout quand vous aurez fait la liste de ses nombreux avantages — ceux que vous donne la "qualité dans la construction", propre à Rambler: nouveau moteur standard six cylindres de 199 po. cu. et 128 CV—plus de puissance qu'avec toute autre compacte; traitement antirouille le plus complet du monde; construction monocoque qui renforce la carrosserie et l'empêche de grincer; freins à double sécurité; silencieux à revêtement de céramique, à l'épreuve de la rouille et de la corrosion; isolant en fibre de verre dans le toit. 14 éléments de sécurité: ceintures de sécurité à l'avant et à l'arrière... fenêtres de sécurité améliorées... tableau de bord et pare-soleil matelassés—plus d'éléments de sécurité que vous ne trouverez dans n'importe quelle autre voiture. Ils font tous partie de l'équipement standard! Aucune autre voiture n'est aussi avantageuse, aucune ne vous donne autant pour votre argent. Visitez un concessionnaire Rambler sans délai: il vous en convaincra!

Rambler American— la moins chère des voitures construites au Canada

une voiture American Motors, où l'on croit que ce qui fait la qualité, c'est ce qui entre dans la construction... pas ce qu'on y ajoute.

Wagonnette Rambler American 440.
Examinez-la: sa "qualité dans
la construction" vous persuadera
de l'adopter en 1966... Rambler American!



Ne manquez pas d'examiner
la toute spéciale

Rambler Rogue



Sièges baquet inclinés, toit de vinyle noir, nouveau choix de tissus, nouveaux coloris! Partout, elle capte l'attention. Riche, racée, révolutionnaire. Cela vous va? La Rogue est pour vous!

Voyez les concessionnaires Rambler/American Motors dès aujourd'hui

La situation se stabilise entre l'Inde et le Pakistan

NATIONS UNIES — Le général B. F. McDonald, commandant en chef de l'UNIPOM, a demandé aux forces indiennes et pakistanaises de se retirer de plusieurs centaines de verges en arrière en certains points où elles ne sont distantes que de cinq à six verges.

Le général McDonald considère que dans ces conditions et d'un point de vue purement militaire, le cessez-le-feu en certains secteurs du front indo-pakistanaise demeure "précaire", déclare un rapport publié hier par le secrétaire général, U Thant.

Un autre rapport du secrétaire général signale que 80 observateurs de l'UNIPOM ont maintenant pris leurs fonctions. Du côté pakistanais, neuf sont au quartier général d'Amritsar et 37 dans la zone des opérations.

Le général McDonald signale que la situation s'est considérablement améliorée depuis que ces observateurs ont pu

établir le contact avec les commandants des forces indiennes et pakistanaises dans la zone des opérations.

Par ailleurs le représentant du Pakistan, M. Syed Amjad Ali, a envoyé le 5 octobre au Conseil de sécurité une lettre accusant les forces indiennes de procéder à des "violations systématiques" du cessez-le-feu dans plusieurs secteurs et demandant qu'une commission composée de représentants des quatre membres permanents du conseil de sécurité — France, EU, URSS, Grande-Bretagne — se rende sur place pour assurer le respect des décisions du Conseil de sécurité.

Le représentant de l'Inde, M.

G. Parthasarathi, dans une lettre du 4 octobre, signale de son côté "22 violations du cessez-le-feu" par les forces pakistanaises.

Paris satisfait de l'évolution des Nations unies

PARIS — M. Couve de Murville, ministre des affaires étrangères, a souligné hier au Conseil des ministres "le respect et la considération unanimes" qui ont accueilli les discours du pape Paul VI aux Nations unies, et "les impressions directes très favorables" que ce discours a produit sur la délégation française, a indiqué M. Alain Peyrefitte à l'issue du conseil.

M. Couve de Murville a souligné également les efforts faits par les Nations unies pour réaliser l'équilibre budgétaire et l'organisation, ce qui implique des compressions de dépenses.

Il a noté d'autre part, "l'évolution satisfaisante" qui a lieu à l'ONU, "dans le sens d'une affirmation des responsabilités du Conseil de sécurité" à qui "il appartient de décider des missions de contrôle et d'observation de la paix et de contrôler l'exécution de ces missions, a déclaré M. Alain Peyrefitte, à l'issue du conseil.

Le Fonds monétaire

De son côté, M. Valéry Giscard d'Estaing, ministre des finances et des affaires économiques rendant compte au Conseil des ministres de la réunion annuelle du Fonds monétaire international, a exprimé sa satisfaction que cette réunion ait permis de faire prendre en considération certains points des projets français de réforme du système monétaire international.

Le ministre de l'information a indiqué que le général de Gaulle, intervenant sur cette question, avait:

1) pris acte avec satisfaction du fait que l'étude de la réforme du système monétaire international était confiée au "groupe des dix";

2) constaté l'urgence du problème des pays sous-développés et de l'aide qu'ils doivent recevoir des pays développés. C'est là, a dit le président de la république, "la question mondiale par excellence".

Aux 4 coins du monde

Prix Lénine
MOSCOU — Au cours d'une cérémonie qui s'est déroulée mercredi au Kremlin, le prix Lénine de la paix a été remis au journaliste britannique Gordon Schaffer, annonce l'agence Tass.

Acierie en Iran
TEHERAN — Un accord pour la construction d'une aciérie en Iran et de gazoduc entre l'Iran et la Russie a été paraphé hier soir entre les gouvernements iranien et soviétique.

Le contrat définitif sera signé à Moscou fin novembre.

Aux termes de cet accord, le gouvernement soviétique construira pour le compte de l'Iran une aciérie d'une capacité de 500 à 600.000 tonnes annuelles, pouvant être portée ensuite à 1.200.000 tonnes, et qui sera installée dans la région d'Isfahan.

Une usine complémentaire de fabrication de machines agricoles d'une capacité de 25 à 30.000 tonnes par an sera également construite par les techniciens soviétiques. Enfin, l'U.R.S.S. construira un gazoduc reliant les champs pétrolifères iraniens à la Russie.

La CEE au ralenti
BRUXELLES — Les représentants permanents des "cinq" se sont réunis mercredi à Bruxelles, sans participation française, pour une session de routine présidée par M. Antonio Venturini (Italie) et destinée à préparer le conseil des ministres de la CEE du 25 octobre dont il est généralement admis que la France sera absente.

A l'ordre du jour figurent les projets des budgets de la communauté, la politique agricole commune, les négociations au GATT et les relations entre la CEE et Israël.

Grèce: appel de l'extrême gauche
ATHÈNES — "L'Éda (parti d'extrême gauche) fait appel au peuple tout entier, à tous les partis et à toutes les organisations pour constituer un front national de lutte afin de renverser le gouvernement Stephanopoulos, d'obtenir la dissolution de la Chambre et d'assurer les conditions d'élections libres", déclare un communiqué du comité exécutif de ce parti.

La situation à St-Domingue
SAINT-DOMINGUE — Le "mouvement révolutionnaire

La guerre civile se poursuit en Indonésie

DJAKARTA. — Pendant que la guerre civile fait rage en Indonésie, le président Soukarne a présidé hier, pour la première fois depuis le début des événements, un conseil des ministres.

Les troupes gouvernementales, annonçait Radio-Djakarta au début de l'après-midi, ont repris la ville de Jogjakarta, centre de Java, aux rebelles; la ville a changé 4 fois de mains en 48 heures. De violents combats se déroulent à Klatan, près de Jogjakarta et Tjiribon, à 45 milles de Djakarta. Les troupes gouvernementales utiliseraient des éléments blindés dans les combats qui les opposent aux forces rebelles composées de déserteurs et de communistes, ajoute la radio. De même source, le commandant du 72e régiment de la division "Diponegoro" aurait été tué par les rebelles en présence de tous les membres de sa famille qui ensuite auraient été tous tués et mutilés.

Le conseil des ministres hier a été consacré uniquement à l'évolution de la situation en Indonésie. Le président Soukarne a condamné le "mouvement du 30 septembre" qui a coûté la vie à "tant de héros de la révolution" et demandé à la population de rester calme et vigilante. Il a lancé un appel à l'unité tant au peuple qu'aux forces armées "pour éviter la désintégration de la nation" et défini les moyens de mener à bien le combat contre "la subversion étrangère".

Selon Radio-Djakarta, plusieurs ministres d'appartenance communiste et dont on avait dit qu'ils étaient à l'origine du coup d'Etat assistaient à ce conseil. Selon des informations non confirmées, il s'agirait de MM. Njoto et Lukman qui occupent respectivement la deuxième et la troisième places derrière M. Aidit, président du parti communiste indonésien.

A l'issue du conseil des ministres, le Dr Subandrio, ministre des affaires étrangères a annoncé que le chef de l'aviation indonésienne avait fait savoir au président Soukarne que des membres du personnel de l'armée de l'air indonésienne impliqués dans le "mouvement du 30 septembre" avaient été arrêtés.

Washington prend des dispositions pour l'entrée de Cubains

WASHINGTON — Le département d'Etat a transmis hier au gouvernement cubain, par le truchement de l'ambassade helvétique à La Havane, des précisions sur les dispositions qui vont être prises pour permettre le transfert de réfugiés cubains de l'île des Caraïbes aux Etats-Unis de façon ordonnée et appropriée.

La note américaine fait suite à un premier message transmis au ministère cubain des affaires étrangères lundi dernier par la même voie diplomatique rappelant la déclaration faite dimanche par le président Johnson à New York dans laquelle il affirmait que son gouvernement était prêt à accueillir tout réfugié cubain désirant s'installer aux Etats-Unis.

La nouvelle note fournit la liste détaillée des dispositions qui seront prises à cet effet pour permettre l'accueil dans le calme et l'ordre de ces réfugiés.

Le porte-parole du département d'Etat a précisé que la priorité donnée par les Etats-Unis aux réfugiés serait réservée à tous ceux qui ont déjà de la famille en Amérique ainsi qu'aux prisonniers politiques. D'ores et déjà, le centre d'hébergement du ministère américain de la santé publique a dressé une liste des noms des proches d'exilés cubains installés aux Etats-Unis.

Le porte-parole du département d'Etat, M. Marshall Wright, a insisté sur la nécessité pour les exilés cubains actuellement sur le sol américain, de rester sur place afin qu'il soit plus facile de les contacter, de garder le calme, de s'abstenir de prendre des initiatives ou des dispositions personnelles et de coopérer pleinement avec les autorités américaines ainsi que de s'abstenir de toute action qui pourrait gêner l'arrivée des réfugiés ou leur hébergement et leur réinstallation.

Dimanche dernier, M. Fidel Castro, en reiterant son offre de permettre à ceux de ses compatriotes qui en ont formulé le souhait de quitter Cuba, avait ajouté dans sa proposition que les Etats-Unis permettent à des ressortissants américains de voyager librement à Cuba, que les Cubains résidant actuellement aux Etats-Unis soient autorisés à visiter des parents à Cuba et de regagner ensuite l'Amérique et enfin que les Cubains actuellement dans l'île soient autorisés à visiter des parents aux Etats-Unis quitte à retourner ensuite chez eux.

M. Wright a refusé de dire s'il estimait que ces divers points constituaient des conditions préalables de la part du premier ministre cubain. Il s'est contenté de dire qu'il n'y

avait à l'heure actuelle aucun plan en vue de modifier certaines restrictions de voyage aux Etats-Unis qui s'inscrivent dans le cadre d'un effort coopératif inter-américain pour empêcher le déplacement vers l'Amérique latine de certains éléments considérés comme subversifs.

De toute façon, a-t-il dit, les discussions en cours avec la Havane, par le truchement de la diplomatie helvétique, se limitent simplement à la venue éventuelle de réfugiés cubains aux Etats-Unis.

Vietnam: plus de 800,000 hommes contre le Vietcong

SAIGON — Les effectifs américains au Sud-Vietnam, qui, à la fin de septembre, s'élevaient à 132.000 hommes, seront vraisemblablement portés, dans les tout prochains jours, à 150.000.

Ces renforts porteront à plus de 800.000 hommes les effectifs des troupes mobilisées au Sud-Vietnam. On compte, en effet, 600.000 hommes dans l'armée sud-vietnamienne, auxquels il faut ajouter 1.500 Australiens, 20.000 Sud-Coréens et 350 Néo-Zélandais, ainsi que 45.000 hommes de la police nationale qui comprend des unités de combat dotées de blindés et d'hélicoptères.

En outre, de l'échange de notes qui a eu lieu entre le département de la défense et le commandement américain au Vietnam, il ressort que l'emploi des gaz lacrymogènes

Brésil: l'armée n'a pas l'intention de contester la victoire de l'opposition

RIO DE JANEIRO — La crise soudaine que l'état d'alerte militaire à Rio de Janeiro avait paru annoncer deux jours après les élections qui ont donné la victoire à l'opposition dans la majorité des onze Etats qui ont voté dimanche, a été dénouée hier avant de s'être matérialisée.

Dans une déclaration faite mercredi, le général Artur Costa E. Silva, ministre brésilien de la guerre, a annoncé que les forces armées se refusent à intervenir dans le processus politique, et qu'elles se soumettraient inconditionnellement aux décisions du président Castelo Branco.

Cette attitude a été aussitôt interprétée comme signifiant que le régime actuel, soutenu par le gros des forces militaires ne fera pas obstacle à l'investiture en décembre de M. Negrao de Lima et Israël Pinheiro, gouverneurs élus respectivement des Etats de Guanabara et des Minas-Gerais, bien que leur triomphe fut dû au vote massif de l'opposition.

Prenant la parole au cours d'une cérémonie qui réunissait tous les officiers supérieurs présents à Rio de Janeiro, M. Costa E. Silva a déclaré: "L'investiture de M. Negrao de Lima dépend exclusivement du président Castelo Branco. Les forces armées ne sont pas un organe politique, mais un organe d'appui à un organe politique, et cet appui sera donné inconditionnellement au président Castelo Branco".

"Luna-7" doit se poser aujourd'hui sur la lune

MOSCOU — La station automatique "Luna-7", lancée le 4 octobre, doit se poser sur la Lune cet après-midi, vers 6 heures, p.m. a annoncé l'agence Tass.

L'Agence Tass annonce que dans la soirée du 5 octobre, une nouvelle séance de liaison radio, la sixième depuis le lancement, a eu lieu avec la station automatique "Luna-7".

La liaison radio avec la station demeure stable précise le communiqué. Selon les données téléométriques obtenues, tous les systèmes du bord continuent de fonctionner normalement.

procédé à la correction de la trajectoire suivie par l'engin. Selon les calculs effectués à la suite de cette correction, "Luna-7" doit rencontrer la lune le 7 octobre vers 22 heures GMT.

La liaison radio avec la station demeure stable précise le communiqué. Selon les données téléométriques obtenues, tous les systèmes du bord continuent de fonctionner normalement.

Il est actuellement membre du comité directeur du bureau de Mexico et membre du Comité olympique mexicain.

Le nouveau représentant est un spécialiste du droit international et du droit commercial. Il a fait une partie de ses études au Loyola College, de Montréal, et est bachelier "ès-arts" de l'université de Montréal.

Nouvel ambassadeur du Mexique au Canada

MEXICO — Le ministre des affaires étrangères a annoncé la nomination de M. Pedro R. Suinaga Lujan comme ambassadeur du Mexique à Ottawa.

Le nouveau représentant est un spécialiste du droit international et du droit commercial. Il a fait une partie de ses études au Loyola College, de Montréal, et est bachelier "ès-arts" de l'université de Montréal.

Il est actuellement membre du comité directeur du bureau de Mexico et membre du Comité olympique mexicain.

Johnson se prépare à son opération

WASHINGTON. — A l'avant-veille d'être opéré de la vésicule biliaire, le président Lyndon Johnson a tout mis en oeuvre hier pour démontrer qu'il n'est pas sérieusement malade et, qu'en tout état de cause, il va se soumettre au bistouri du chirurgien dans les meilleures conditions physiques possibles.

Non seulement le chef de l'exécutif s'est promené à l'extérieur des jardins de la Maison-Blanche, serrant les mains des passants qui se tendaient vers lui, mais il a tenu à assister à un déjeuner des caricaturistes américains qui avait lieu au "National Press Club" et auquel sa présence n'avait pas été annoncée.

Souriant, détendu et visiblement de bonne humeur, le président semble être dans les meilleures conditions pour subir l'opération qui l'attend demain matin à l'hôpital naval de Bethesda dans la banlieue nord-ouest de la capitale fédérale.

On ignore encore l'heure à laquelle le président passera sur la table d'opération. On sait seulement qu'il entrera à l'hôpital dans la soirée, après avoir assisté à une réception de parlementaires à la Maison-Blanche.

Toutes les indications que l'on recueille dans les milieux médicaux tendent à confirmer que la présence de calculs n'a été vérifiée que dans la vésicule même et qu'il s'agit d'un cas normal de troubles de cet organe. L'opération de la vésicule est sérieuse mais, affirment les médecins, ses risques sont minimes. Le fait que M. Johnson ait eu une crise cardiaque en 1955 ne constitue pas, aux yeux du corps médical, un élément de crainte supplémentaire. Il a parfaitement poursuivi depuis lors ses activités multiples au Sénat, à la vice-présidence et à la Maison-Blanche et tout semble indiquer que sa faiblesse cardiaque est maintenant résorbée. Quelques précautions supplémentaires doivent cependant être prises pour opérer un cardiaque.

C'est la première fois qu'un président des Etats-Unis souffre de la vésicule biliaire, déclare-t-on à la Maison-Blanche. L'intervention chirurgicale de M. Johnson sera la première pratiquée depuis neuf ans sur un président des Etats-Unis. M. Dwight Eisenhower était en effet passé sur la table d'opération en 1956 pour une occlusion intestinale alors qu'il avait eu, lui aussi, une attaque cardiaque quelque temps auparavant.

Sur le plan constitutionnel, tout a été prévu pour qu'en cas d'indisponibilité du président, le vice-président Hubert Humphrey puisse prendre les décisions qui incombent au chef du gouvernement. Mais les probabilités d'une absence du pouvoir de M. Johnson sont extrêmement faibles. Il ne sera en fait indisponible que pendant la durée de l'effet de l'anesthésie. Le sénateur Mike Mansfield, leader démocrate au Congrès, a déclaré mercredi qu'il était extrêmement improbable que M. Humphrey ait à prendre des décisions majeures pendant l'opération.

Si le président séjourne à l'hôpital de 14 à 17 jours, sa convalescence l'obligeant pendant plusieurs semaines à réduire le rythme de ses activités. De ce fait, les plans de voyages à l'intérieur des Etats-Unis qui avaient été élaborés à la Maison-Blanche devront être ajournés ou même annulés. M. Johnson projetait notamment de prononcer des discours dans divers Etats et notamment de se rendre en Alaska et Hawaii, les deux derniers des territoires admis comme Etats au sein de l'Union américaine. Il est également peu probable qu'il puisse se déplacer à la fin de sa convalescence car les deux derniers mois de l'année sont généralement très chargés pour le président qui doit préparer le budget et les divers messages, dont celui sur l'état de l'Union.

COMPTABLES AGRÉÉS

BELZILE, HEBERT CARDINAL & CIE
Comptables agréés
ALAIN BELZILE, C.A.
JEAN HEBERT, C.A.
PIERRE CARDINAL, C.A.
2345 est. Bélanger
Montréal — 729-5226

Lucien Dahmé, C.A.
Comptable agréé
276 ouest, rue St-Jacques
Suite 110 — 845-4194

PROVOST & PROVOST
Comptables agréés
ROGER PROVOST, C.A.
Sylvio Provost, C.A.
ROLAND PROVOST, C.A.
928 est. boul. St-Joseph
526-1661

VIAU & ROBIN
Comptables agréés
LUCIEN D. VIAU, C.A.
H. LIONEL ROBIN, C.A.
JACQUES R. CHADILON, C.A.
ARMAND H. VIAU, C.A.
I. SERGE DERRAIS, C.A.
PO. 9-3871
4926, ave Verdun Verdun

Samson, Bélaïr, Côté, Lacroix et Associés

E. H. Knight & Co.
Comptables agréés

Maurice Samson, O.B.E. C.A.	Lucien P. Bélaïr, C.A.	E.H. Knight, C.A.
Leon Côté, C.A.	Jean Lacroix, C.A.	Lionel Roussin, C.A.
Henri Bourgeois, C.A.	Dominic Houli, C.A.	Raymond Fortier, C.A.
Percy Auger, C.A.	Albert Garneau, C.A.	Clement Primeau, C.A.
Marcel Imbault, C.A.	Benoit Sylva, C.A.	Pierre Leage, C.A.
Vianney Forget, C.A.	Denis Bell, C.A.	Pierre Chouinard, C.A.
André Gauthier, C.A.	Raymond Couillard, C.A.	Gilles Trahan, C.A.
Pierre Barry, C.A.	Marcel Ducharme, C.A.	Marcel Marier, C.A.
Marthe Gauthier, C.A.	Jean-Paul Royer, C.A.	Pierre David, C.A.
Réal Auger, C.A.	Emile Maillette, C.A.	Robert Garépy, C.A.
Roland Frenette, C.A.	Gilles Lévesque, C.A.	Jean-P. Barbeau, C.A.
Robert Ladouceur, C.A.	Pierre Pharaud, C.A.	Roland Truchon, C.A.
Denis Schmitt, C.A.	Emilien Gauthier, C.A.	Roland Larivière, C.A.
Emile Fortin, C.A.	Jean-Guy Denis, C.A.	Jean Favreau, C.A.
John Pilon, C.A.	Roger Gelinat, C.A.	André Leage, C.A.
Pierre Vermette, C.A.	Gilles Beauséjour, C.A.	
Paul E. Bonnier, C.A.		Paul Gonthier, C.A.
Constance M. Chartré, C.A. & E. Beauvais, D.S.C., C.A. & G. Marceau, C.A.		

MONTRÉAL QUEBEC RIMOUSKI

360 RUE SAINT-JACQUES, MONTRÉAL 842-4691



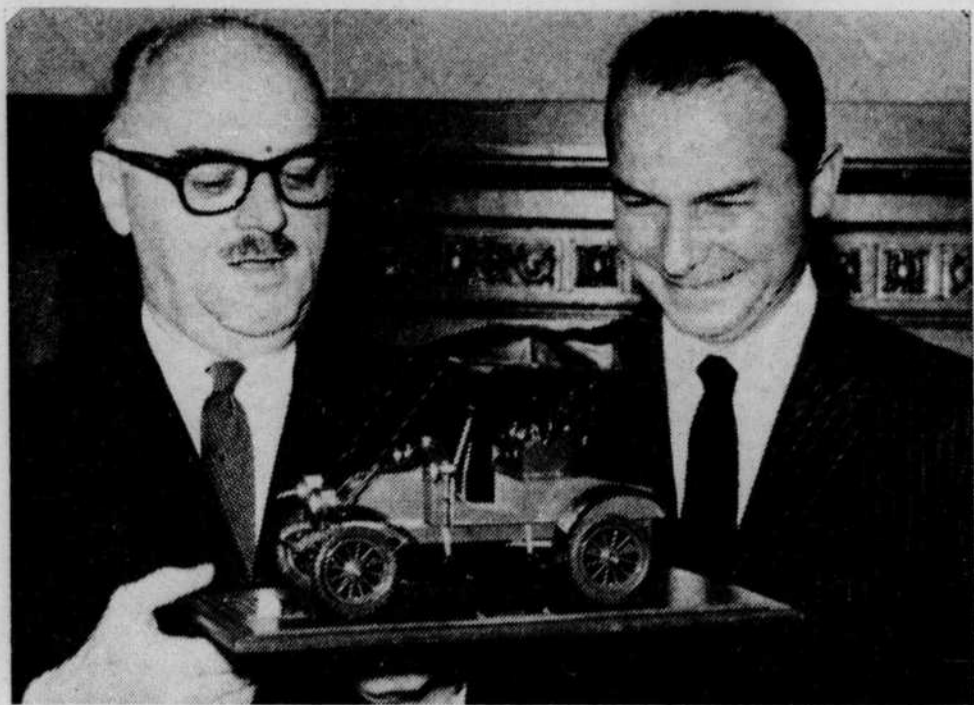
Monsieur, SAVEZ-VOUS BOIRE?

Si oui, vous connaissez déjà PERRIER, le "mixer inimitable". Tout ce qui est bon à boire se "marie bien" et "se boit mieux" avec PERRIER, l'eau de source naturellement pétillante qui jaillit joyeusement du Midi de la France. Rien n'y a été ajouté, ni retiré. Source phénomène, PERRIER est absolument naturelle. On l'a simplement embouteillée... sur place.

Si vous êtes un fin connaisseur, vous savez également pourquoi on a surnommé PERRIER "l'aristocrate des eaux de table". Et si, par surcroît, vous l'avez déjà bue "nature" ou avec une tranche de citron, alors là, inutile d'insister, nous n'avons vraiment plus rien à vous apprendre!

PERRIER
EAU PÉTILLANTE NATURELLE
Importée de France

EN VENTE DANS LES PHARMACIES, ÉPICERIES ET SUPERMARCHÉS



Le maire de Montréal, M. Jean Drapeau, admire le modèle réduit d'une voiture de marque Renault 1906 qu'il vient de recevoir de M. Jacques Fiaux (à droite), président d'Automobiles Renault Canada Ltée et directeur du groupe Exportation-Zones Europe et Canada, de Renault, France. Ce présent au maire Drapeau marquait la commande faite par la Ville de Montréal de 45 nouvelles voitures Renault qui seront parmi les premières à être assemblées au Canada par cette compagnie, à l'usine SOMA de St-Bruno. La livraison des véhicules à la Ville aura lieu en novembre 1965.

M. Lionel Sorel déclenche l'offensive L'UCC luttera jusqu'au bout pour appuyer les forestiers en grève

CHICOUTIMI — Tous les travailleurs forestiers de la province sont entrés dans une lutte active dont l'enjeu est la fin du scandale inhérent à leurs conditions de travail.

C'est du moins ce qu'ont affirmé les membres du conseil d'administration de la Confédération de l'Union catholique des cultivateurs qui ont pris part à une journée de solidarité syndicale dans la région du Saguenay.

Cette "offensive" menée par le président Lionel Sorel avait pour but premier de faire sentir aux quelque 1,200 grévistes de la Price et de la St-Raymond Paper qu'ils étaient vraiment appuyés par leurs confrères.

Le président de la Confédération de l'UCC, M. Lionel Sorel, s'est pour sa part plusieurs fois élevé contre l'attitude des gouvernants qui, à son avis, "sont constamment occupés à brandir des slogans du type de lutte à la pauvreté, mais qui en pratique ne font absolument rien".

M. Sorel, qui s'est lui-même rendu sur les lignes de pique-

tagé et qui a diné "aux fèves au lard" avec les grévistes, a dit que les bûcherons étaient depuis toujours au bas de l'échelle des salaires, exploités depuis toujours; il a ajouté: "Faites bouger l'échelle et ceux qui sont en haut auront peur, c'est le seul moyen pour les faire... grouiller".

À la même occasion, le directeur du service forestier à la Confédération de l'UCC, M. Léopold Lévesque, a dit aux grévistes que la victoire "sensationalnelle" qu'ils remporteraient fixera la base des négociations pour les travailleurs forestiers de toute la province.

Demandes

Il a notamment déclaré: "On ne s'est jamais préoccupé de vos revendications depuis 15 ans, mais maintenant, nous pourrions nous appuyer sur les résultats de votre lutte pour changer totalement les conditions de travail en forêt au Québec."

D'autre part, au cours d'une assemblée tenue en soirée, la Fédération des chantiers coopératifs et l'Office des producteurs de bois de l'UCC du Saguenay, qui groupent respectivement 1,200 et 3,000 membres ont aussi fait connaître leur appui massif aux grévistes.

Une autre résolution demandant l'intégration de la forêt à l'économie rurale par quatre mesures approuvées, soit la redistribution de la forêt, la

création de réserves forestières à proximité des paroisses rurales, la mise sur pied d'industries nouvelles afin de mettre en valeur ces réserves, et la création d'une régie forestière.

La dernière résolution est une protestation contre les abus dans l'exploitation forestière des limites voisines des paroisses rurales par des entrepreneurs.

Quelque 1,200 employés forestiers sont actuellement en grève contre la Price Brothers. Par ailleurs, les forestiers de la St-Raymond Paper sont au nombre d'environ 80. Ils sont en grève depuis le 13 septembre dernier, ce qui implique que les chantiers des districts de Dolbeau, Kérogami et Shipshaw sont paralysés.

Le syndicat exige que les employeurs paient au travailleur à forfait coupeur de bois \$7.95 la corde là où il y a un rendement de 11 cordes à l'acre et plus; \$8.45 là où il y a de 6 à 11 cordes; et enfin \$9.20 là où il y a 6 cordes ou moins à l'acre.

Les grévistes réclament également la semaine de travail de 50 heures, répartie en 5 jours; la participation à des plans d'assurance groupe et assurance santé; le paiement du temps supplémentaire après 10 heures de travail dans une journée; et l'adhésion obligatoire à l'union des engagements.

La bibliothèque de Jean Béraud à l'U. de M.

Mme Sylvia Gialloredo, fille de M. Jacques LaRoche (Jean Béraud) fera ce matin remise officielle à l'université de Montréal de la bibliothèque de son père.

Il s'agit d'environ 1,000 volumes portant sur le théâtre au Canada français et le théâtre en général.

Tout ce qui concerne le théâtre canadien sera versé au Centre de documentation des lettres canadiennes-françaises, et les autres volumes seront versés au fonds général de littérature de la bibliothèque centrale.

L'exécutif du MLF à Montréal

À la suite d'une réunion régulière du Conseil national du Mouvement laïque de langue française tenue à Montréal, a eu lieu une réunion des membres réguliers de la régionale de Montréal qui ont élu les personnes suivantes à leur exécutif: Président: M. André Ouellette; vice-président: M. Jules Châtelain; secrétaire: M. Claude Desrivieux; directeurs: Mme André Green, M. Jean Poulin, M. Jean Dampousse, M. Laurent Lapierre.

De plus, le M.L.F. a fait parvenir un télégramme au premier ministre intérimaire, M. Paul Gérin-Lajoie, l'informant qu'il s'associe aux nombreuses associations qui s'étaient rendues à Québec pour revendiquer des mesures énergiques en vue de la défense des droits de l'homme. Dans son télégramme, le M.L.F. a soutenu que cette question relève particulièrement de l'Etat du Québec à cause de ses implications éducatives et culturelles et, d'autre part, qu'un code des droits de l'homme serait insuffisant sans la surveillance de son application par une Commission permanente. Il a enfin insisté sur l'importance de la formation des verbes civiques à tous les niveaux scolaires, indépendamment de la question de confessionnalité.

Uniformisation dans les institutions privées

QUEBEC — Le directeur des études à la faculté des arts de l'université Laval, Mgr Alphonse Lafrenière, a annoncé que l'uniformisation des programmes et des cours dans les institutions privées d'enseignement classique du Québec sera appliquée dès septembre 1966.

L'uniformisation se fera au niveau secondaire, c'est-à-dire des classes d'éléments latins à belles-lettres inclusivement.

Le Conseil des ports renonce au projet de gare maritime, trop coûteux et peu pratique mais il aménagera des locaux pour les passagers

par Gilles LESAGE

Le Conseil des ports nationaux entreprendra dès la fin de la saison de navigation actuelle l'aménagement de locaux convenables pour les passagers au port de Montréal.

C'est ce que le directeur du port, M. Guy Beaudet, a fait savoir hier au cours d'une conférence de presse à son bureau de la rue de la Commune.

Les travaux envisagés coûteront \$1,750,000; ils doivent être terminés le premier avril 1967.

Plutôt que de construire une gare maritime à un nouveau quai, ou encore un débarcadère pour les passagers, le Conseil des ports a opté pour la réfection des installations actuelles.

La construction d'une gare aurait entraîné une dépense de plusieurs millions de dollars. "Nous ne pouvons pas dépenser des millions pour le simple plaisir de construire un gros édifice", de dire M. Beaudet.

M. Brunet est élu président des professeurs

L'Association des professeurs de l'université de Montréal a élu les membres de son comité exécutif pour l'année 1965-66. Il est maintenant composé comme suit: président: M. Michel Brunet, professeur titulaire et directeur du département d'histoire de la Faculté des lettres; vice-président: M. Jacques-Yvan Morin, professeur agrégé à la Faculté de droit; secrétaire: Dr Gérard de Montigny, professeur titulaire et vice-doyen de la Faculté de chirurgie dentaire; trésorier: M. Abel Gauthier, professeur titulaire au département de mathématiques de la Faculté des sciences; secrétaire-correspondant: M. Yvon Sicotte, professeur assistant au département de chimie de la Faculté des sciences; ex-président: M. Jacques Henripin, professeur agrégé et directeur du département de démographie de la Faculté des sciences sociales, économiques et politiques.

M. Beaudet a expliqué que cette décision finale était le fruit d'études approfondies et de nombreuses discussions avec les intéressés. Elle est basée sur les trois facteurs principaux suivants: coût de la construction, sécurité de la navigation et coût d'exploitation pour les navires qui utilisent les quais.

Les travaux prévoient la reconstruction de l'étage supérieur des hangars numéros 3-5 et numéros 8-10 (au quai King Edward). Ces quais sont respectivement utilisés par la Cunard Steamship Co. Ltd. et par le Canadian Pacific Steamship qui les louent à l'année du Conseil des ports.

Les améliorations seront les mêmes aux deux hangars, a dit M. Beaudet.

On aménagera à l'étage supérieur de ces hangars:

1) une salle de réception de plus de 15,000 pieds carrés à l'usage du public voyageur et un belvédère ou plate-forme qui communiquera avec la salle de réception. Ce belvédère aura vue sur le fleuve et sur l'Expo 67;

2) une salle d'examen de plus de 30,000 pieds carrés, à l'usage du service des douanes, avec les commodités nécessaires;

3) un parc de stationnement pour environ 175 voitures et six autobus.

On aura accès à ces locaux par trois rampes à sens unique, semblables à celles qui existent présentement au quai Jacques-Cartier.

Dans la déclaration écrite qu'il a lue à la presse, en anglais d'abord, en français ensuite, le major Beaudet a mentionné que l'idée maîtresse de ce réaménagement était de séparer complètement la manutention des cargaisons du mouvement des passagers.

Quand ce projet sera réalisé, les activités seront à l'opposé de ce qu'elles sont actuellement. Présentement, les passagers montent et descendent des navires en passant par le rez-de-chaussée des hangars, tandis que la cargaison est manipulée au deuxième plancher. A l'avenir, les passagers de Cunard et du Pacifique Canadien embarqueront et descendront en passant par l'étage supérieur des hangars; la manutention des cargaisons se fera en



M. Guy Beaudet

Paul Deschatelets, alors qu'il était ministre fédéral des travaux publics).

Pour comprendre les raisons qui ont amené le CPN à rejeter définitivement ce vaste projet, il n'est que de jeter un coup d'oeil sur les statistiques concernant le mouvement des voyageurs dans le port de Montréal au cours des dix dernières années.

Depuis 1959, le trafic-voyageur a subi une baisse constante, et il ne sera cette année que les deux-tiers de ce qu'il était il y a sept ans.

En fait, voici les chiffres précis depuis dix ans: 1956, 142,828 voyageurs; 1957, 169,096; 1958, 165,818; 1959, 173,086; 1960, 173,096; 1961, 148,362; 1962, 122,440; 1963, 118,574; 1964, 118,286; 1965, 107,475.

Les chiffres pour l'année en cours ne sont évidemment pas

connus la saison de navigation ne se terminant qu'en décembre, mais M. Beaudet a dit hier qu'ils indiquent une légère baisse comparativement à ceux de l'an dernier.

Les autres compagnies maritimes continueront d'offrir à leurs voyageurs les installations de fortune des hangars qu'elles utilisent présentement, à moins qu'elles ne puissent, après entente avec les autorités du port, utiliser l'un ou l'autre des deux quais ou des améliorations majeures prévues.

Le port prévoit-il un accroissement sensible du trafic-voyageur en 1967, à l'occasion de l'exposition universelle? Circospect, le gérant de la compagnie Cunard au Canada, M. T. R. Smathers, répond à cette question qu'il espère bien qu'il en sera ainsi, mais qu'il ne peut faire de prédictions en ce sens.

même temps, mais au rez-de-chaussée, ce qui n'entravera en aucune manière le mouvement des voyageurs et des personnes venant à leur rencontre ou les accompagnant au départ.

Ce plan d'aménagement élaboré par le Conseil des ports nationaux a reçu l'approbation de la ville de Montréal, du Conseil du port de Montréal et de la Fédération maritime du Canada. Les travaux sont financés entièrement par le CPN, au moyen d'emprunt.

(Rappelons que la construction d'une gare maritime à l'usage de tous les voyageurs arrivant ou quittant le port de Montréal avait fait l'objet d'une promesse de M. Jean-

**APPARENCE REMARQUABLE
PROTECTION CONTRE LE FROID**

**PORTES
TEMPETE EN METAL
PAR**

FILTER LITE

DISPONIBLES EN COULEURS ÉMAR
CUIT AUX COULEURS VARIÉES

Le meilleur achat possible
pour portes fenêtres, auvents
et revêtements en aluminium

APPELEZ DES AUJOURD'HUI
489-8421

Qualité — Satisfaction
Service après vente

**FILTER LITE ALUMINUM
PRODUCTS LTD.**

5854 e., Sherbrooke, Montréal

NOUVELLE ADRESSE 510 STE CATHERINE EST PRÈS BERRI

Valiquette

LA CONDESA

**20% DE RABAIS
POUR REDUCTION DE MARCHANDISE**

N.G. VALIQUETTE LTEE 510 Ste-Catherine est, près Berri 842-8811

Juste au moment où les autres croyaient
nous avoir enfin rattrapés, voici qu'arrive

la Pontiac 1966!

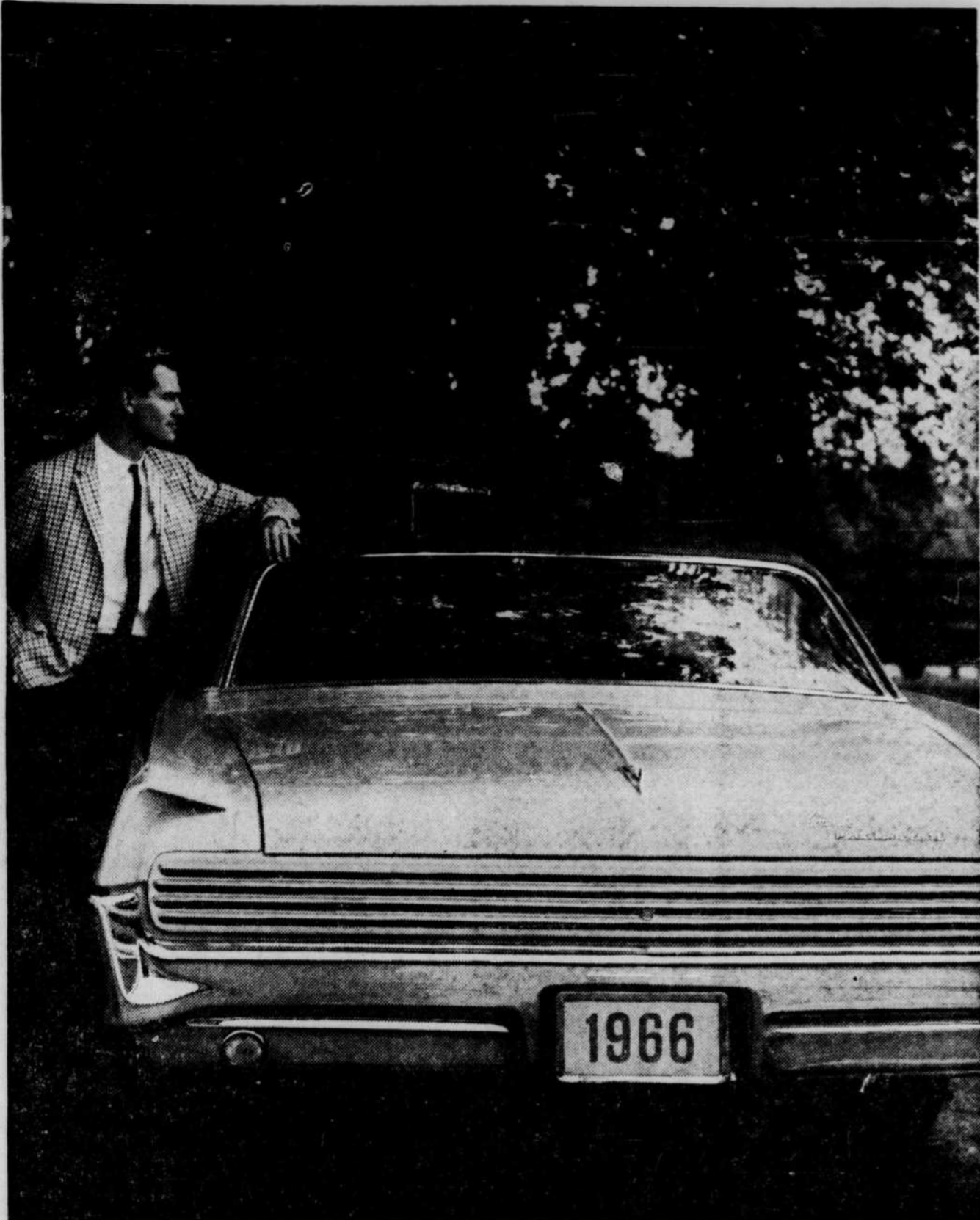
Cette année, une nouvelle et magnifique Pontiac vient s'ajouter à la gamme des réussites automobiles. C'est la Grande Parisienne (photo ci-dessous), livrable en deux superbes modèles: sedan sport et coupé sport. La Grande Parisienne symbolise admirablement la qualité Pontiac. Son style est original, ses aménagements luxueux: elle donne le ton à toute la gamme de modèles 1966: 13 séries compre-

nant 47 modèles différents! Une gamme placée sous le signe de la nouveauté, qu'il s'agisse des moteurs, transmissions, intérieurs ou accessoires pour le confort. Pas étonnant que la Pontiac soit inimitable! Mais, réflexion faite, après avoir conquis tout un continent pendant six ans, que peut-on faire d'autre pour se surpasser, sinon répéter l'exploit une septième fois.

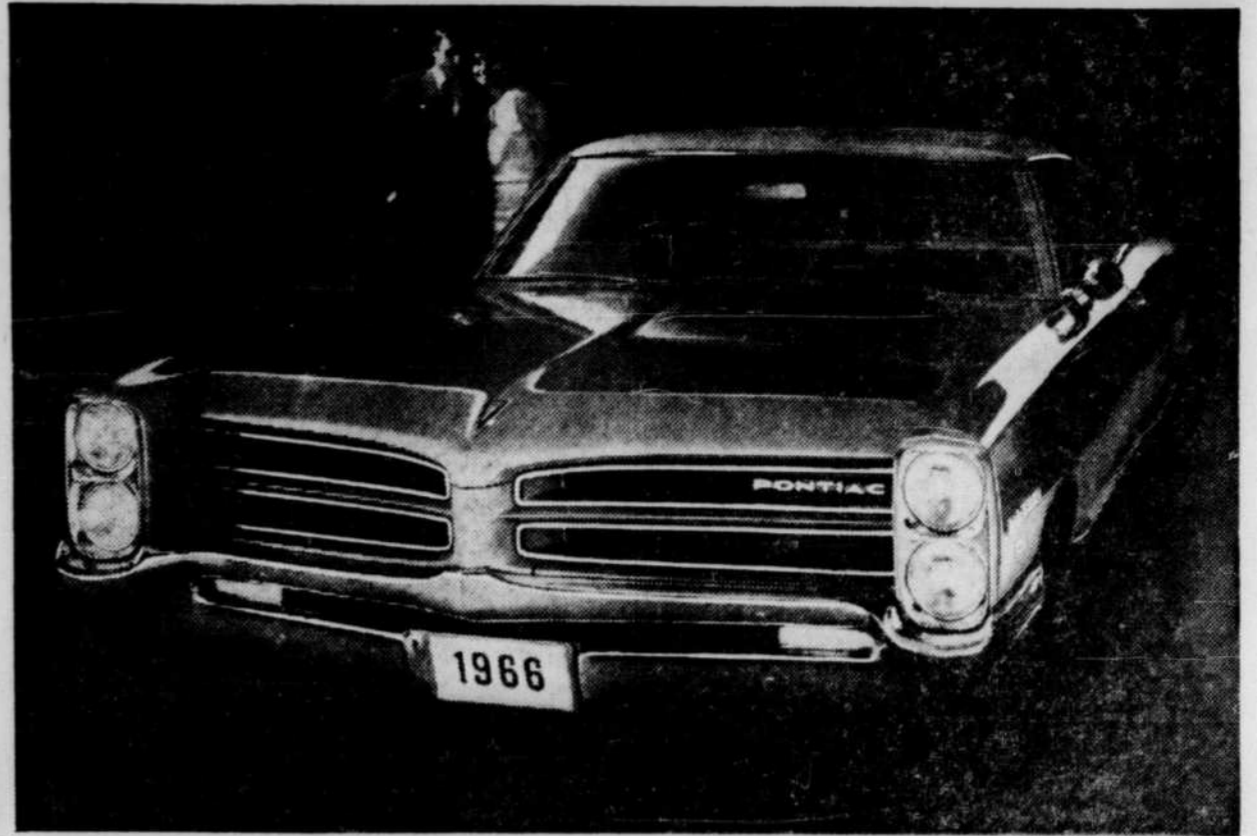
UNE VALEUR GENERAL MOTORS

Coupé sport Grande Parisienne

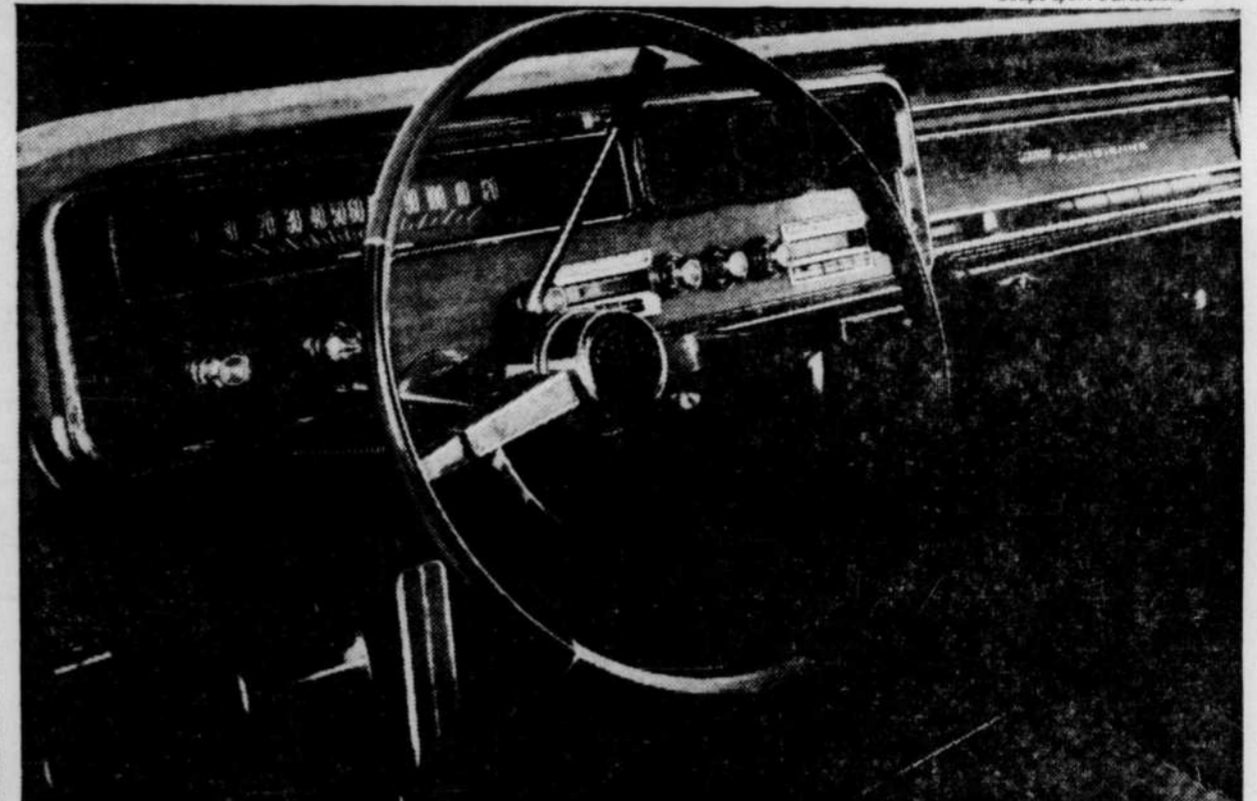




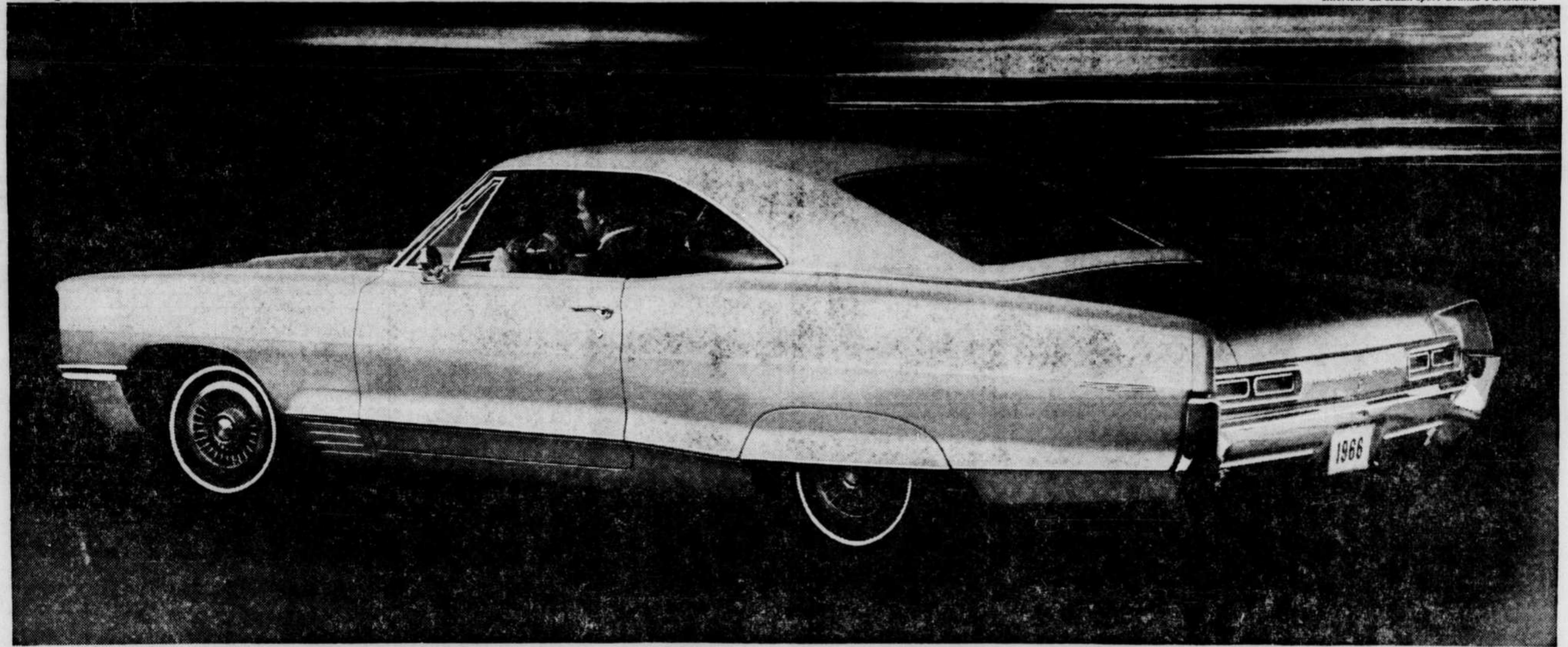
Sedan sport Grande Parisienne



Coupé sport Parisienne



Intérieur du sedan sport Grande Parisienne



UNE VALEUR GENERAL MOTORS

Coupé sport Grande Parisienne

Style nouveau, incomparable

La Pontiac 1966 est une voiture magnifique, une autre réussite. Les lignes des Parisienne, Laurentian et Strato-Chief sont fuyantes et gracieuses. Elles accentuent la silhouette large et basse de chaque modèle et se terminent par un arrière d'une rare élégance. La Grande Parisienne avec ses motifs d'ornementation nouveaux et exclusifs mérite d'être à la place de vedette de l'éblouissante gamme Pontiac.

Intérieurs d'un luxe princier

L'intérieur de toutes les Pontiac est conçu en fonction du confort et du bon goût dans des tissus aussi somptueux que durables, présentés dans une variété de motifs et de dessins. Dans le coupé sport Grand Parisienne sont livrables, moyennant supplément, de nouveaux sièges baquet Strato ou le siège Strato bench qui moulent parfaitement le corps et procurent un confort incomparable. Dans ce décor princier, la conduite sera une source d'agrément sans cesse renouvelée.

Des performances étincelantes

Les performances de la Pontiac sont à la mesure de toutes ses qualités. Le moteur V8 de 195 CV est standard dans la Grande Parisienne et dans toutes les Pontiac V8. Un tout nouveau six-cylindres de 155 CV est standard dans toutes les autres Pontiac. Si vous êtes un "mordu" des moteurs à grandes performances, vous pouvez obtenir l'un des V8 de 275, 325, 390 ou 425 CV. Pour augmenter le plaisir de la conduite, la Pontiac a été équipée cette année d'une nouvelle boîte à 3 rapports entièrement synchronisés. Une boîte à 4 rapports entièrement synchronisés, la transmission Powerglide et la transmission automatique Hydra-Matic sont également livrables.

Confort et douceur exemplaires

L'intérieur est efficacement insonorisé et aménagé selon les normes élevées de confort et de luxe de tradition chez Pontiac, pour faire de chaque moment passé au volant d'une nouvelle Pontiac, un moment d'agrément.

Passez chez le concessionnaire Pontiac le plus tôt possible et faites l'essai d'une Pontiac 1966. Nous sommes persuadés que vous conviendrez que

la Pontiac 1966, c'est encore une réussite!

Les Pontiac sont exposées aujourd'hui chez votre concessionnaire!

CONCESSIONNAIRES AUTORISÉS PONTIAC DANS LE GRAND MONTRÉAL

MONTRÉAL BUICK L.T.E.E.,
4074 ouest, St-Catherine, 937-6342.
ABIAS PEPIN AUTOMOBILES L.T.E.E.,
155 ouest St-Charles, Longueuil, 674-4924.

GARAGE BERTRAND LIMITEE,
15530 ouest, Boul. Guin, Ste-Genevieve de Pierrefonds, 426-2981.
ROCHELEAU AUTOMOBILE L.T.E.E.,
11751 est, rue Notre-Dame, 645-1451.
OMER BARDY VERDUN LIMITEE,
5987 avec Verdun, Verdun, 748-2551.

VAILLANCOURT PONTIAC BUICK L.T.E.E.,
375 Boul. Labelle, Chomedey, 481-2532.
JARRY AUTOMOBILE INC.,
1068 Boul. des Laurentides, Pointe-Viau, 449-2481.
WILHELMY AUTOMOBILES L.T.E.E.,
4833 Boul. St-Laurent, 288-0184.

PARKWAY PONTIAC L.T.E.E.,
3500 ouest Jean-Talon, 729-2291.
BOULEVARD PONTIAC BUICK L.T.E.E.,
7085 Boul. St-Laurent, 279-7221.
MID-TOWN MOTORS LIMITEE,
1395 ouest, boul. Dorchester, 844-9941.

HARLAND AUTOMOBILE L.T.E.E.,
955 boul. Montréal-Toronto, Rond-Point de Duval, 431-2051.
SANGUINET AUTOMOBILE L.T.E.E.,
1965 Lafontaine, 524-3761.

NOUBLIEZ PAS DE REGARDER "TOUS POUR UN" JEUDI A 9:00 P.M. ET "CINEMA INTERNATIONAL" VENDREDI A 8:30 P.M., A CBFT

théâtre • musique • cinéma • variétés

le bruit de la ville

SUR UN PLATEAU

Le critique Nathan Cohen du Toronto Star, dans son compte rendu de la Salomé de Strauss au Centre O'Keefe, par le Canadian Opera, est d'avis que la tète réclame par la cruelle héroïne comme prix de sa lascive danse des sept voiles...

FLEUR DE CACTUS

Au cours de sa saison, le Rideau Vert montera trois comédies qui depuis plusieurs années, tiennent l'affiche des théâtres parisiens. Il s'agit de "Fleur de cactus" de Barillet et Grédy...

horaires des spectacles

THÉÂTRE

THÉÂTRE DU GESU - "L'Annonciation à Marie" - 8:30 - Relâche lundi.
THÉÂTRE DE LA PLACE - "Le Frangin et le hémis" - La soirée - 9:00 - Relâche lundi.

CINÉMA

CINÉMA IMPÉRIAL - "Mendiantin" - Anémic Cinéma - "Ballon mécanique" - "Emak Bakis" - "Entr'acte" (1934-37) - "Boudou contre des Nois" (1942) - 9:00.

AU DAUPHIN

Le cinéma Dauphin présentera prochainement les films suivants: \$100,000 dollars au soleil, d'Henri Verneuil, avec Jean-Paul Belmondo...

CALLAS

Maria Callas va débiter au cinéma dans le rôle de la Tosca, a déclaré Franco Zeffirelli, metteur en scène de théâtre italien, qui fera lui aussi sa première véritable expérience cinématographique...

TELEPHONE

Micheline Tessier, soprano, et Claude Letourneau, baryton, chanteront une vingtaine de représentations de l'opéra de Menotti, The Telephone, au cours des prochaines semaines...

The Greatest Story Ever Told: un évangile sans surabondances



Contre toute attente, on sort de la projection de cet immense livre d'images avec des sentiments divers sans doute, mais avec la quasi certitude que son auteur, George Stevens, a gagné la partie.

Partie combien périlleuse, on l'imagine: mettre des visages sur l'Évangile, transférer Charlton Heston en Jean-Baptiste et Carroll Baker en Marie-Madeleine...

LE CINÉMA

GRANADA - "Terreur à Silver City" - 2:30 - 6:30 - 9:45 - "L'Idole d'Acapulco" - 1:10 - 4:15 - 8:00.
JEAN TOLON - "L'Idole d'Acapulco" - 1:10 - 4:15 - 8:00.

CINÉMA

CINÉMA IMPÉRIAL - "Mendiantin" - Anémic Cinéma - "Ballon mécanique" - "Emak Bakis" - "Entr'acte" (1934-37) - "Boudou contre des Nois" (1942) - 9:00.

Le cinérama à l'Imperial

tout a fait remarquables. Sans parler du scénario même, dont il n'est évidemment pas question de discuter les mérites...

Enfin Max von Sydow réussit le plus difficile: donner à l'apparence et au visage du Christ une forme acceptable. On en mesure le risque lorsque ce visage apparaît pour la première fois sur l'écran.

On pourra certes diverger quant au total bien-fondé de cette tentative. Du moins nous apporte-t-elle une imagerie cette fois gigantesque par sa sobriété même...

Or c'est ce sujet même, avec lequel, il est vrai, il était difficile de prendre la moindre liberté, qui impose, pour la première fois sans doute, à cet écran géant une sobriété, une intériorité, un dépeuplement.

LE CINÉMA

GRANADA - "Terreur à Silver City" - 2:30 - 6:30 - 9:45 - "L'Idole d'Acapulco" - 1:10 - 4:15 - 8:00.
JEAN TOLON - "L'Idole d'Acapulco" - 1:10 - 4:15 - 8:00.

CINÉMA

CINÉMA IMPÉRIAL - "Mendiantin" - Anémic Cinéma - "Ballon mécanique" - "Emak Bakis" - "Entr'acte" (1934-37) - "Boudou contre des Nois" (1942) - 9:00.

la musique par Gilles Potvin

Au deuxième concert double d'abonnement de l'OSM, mardi soir dans la Grande Salle, Zubin Mehta a repris les SIX PIÈCES, Op. 6 d'Anton Webern...

Agnes Varda vient de commencer "Les Créatures" avec Michel Piccoli, Catherine Deneuve, Nicole Courcel.

On tourne à Paris... Agnes Varda vient de commencer "Les Créatures" avec Michel Piccoli, Catherine Deneuve, Nicole Courcel.

TOUS LES SOIRS, à 8 h. 30

La Poudrière - 11a Sainte-Hélène - EN FRANÇAIS - "MARY MARY" - Comédie de Jean Kerr.

CENTRE DRAMATIQUE DU CONSERVATOIRE

au THÉÂTRE NATIONAL - 1220 est, rue Ste-Catherine - BRITANNICUS de Racine - Artiste invitée: Denise Pelletier.

LES NOURRICES

de Romain Weingarten - mise en scène Rodri Mathieu - LES SALTIMBANQUES - angle Bouscours et St-Paul.

LE TARTUFFE

de Molière - Sam. 9 oct. à 8.30 - Dim. 10 oct. à 7.30 - Vend. 15 oct. à 8.30 - Sam. 16 oct. à 2.00.

CE SOIR 9 h

CANAPÉS - LA SORTIE (Jacques Perron) - LE TRIANGLE ET LE HÉMIS (André Ricard).

LE THEATRE DE LA PLACE VILLE-MARIE

LE THEATRE DE LA PLACE VILLE-MARIE - RÉSÉRATIONS: 861-6665.

le ballet royal du danemark

4, 5, 6, 7, octobre en soirée (8h30) 9 et 10 octobre en matinée (2h30).

LE PROFESSEUR HENRI GUILLEMIN

Victor Hugo (4 oct.) Rimbaud (5 oct.) Flaubert (6 oct.) Péguy (10 oct.) Verlaine (6 oct.) - Zola (9 oct.)

AVIS

Ce film doit quitter l'affiche bientôt et ne sera présenté nulle part ailleurs à Montréal.

COMÉDIE CANADIENNE

"Superbe, prodigieux" - Jean Béraud, La Presse - JEU, VEN., SAM. SOIRS - 14, 15, 16 OCT.

LES FEUX-FOLLETS

ENSEMBLE NATIONAL CANADIEN - 65 DANSEURS - MUSIENS - CHANTEURS - DU 18 AU 24 OCTOBRE.

ANGÉLIQUE

COMPLÉMENT DE PROGRAMME "UNE FEMME À ABATTRE" - CANADIEN - PLAZA - JEAN-TALON - 932-2171 - 932-2234.

L'OSM place des Arts

Webern: lucidité totale - Igor Oistrakh... sinon remarquable - Bruckner: une affection évidente.

Les fervents de Bruckner ont eu par contre toutes les raisons de se réjouir de la grandiose exécution de la SYMPHONIE NO 9 qui venait après l'entracte...

Igor Oistrakh devait jouer le CONCERTO de Mendelssohn mais un papillon dans le programme nous a informé "qu'à la demande de l'artiste" on entendrait celui de Brahms.

Agnes Varda vient de commencer "Les Créatures" avec Michel Piccoli, Catherine Deneuve, Nicole Courcel.

Théâtre du Rideau Vert

CE SOIR, 8 h. 30 - Dim. 2h.30 - 7h.30 - UNE MAISON UN JOUR - Françoise Lanorger.

Abonnements

Stella 4664 rue St-Denis - Abonnements - Réservations: 844-1793.

LOUANGES UNANIMES DE LA PRESSE

L'oeuvre capitale de Keneto Shindo scénariste et metteur en scène de "L'ILE NUE".

Onibaba

Sur commande: 7.30, 9.30 - Dimanche: 1.30, 3.30, 5.30, 7.30, 9.30 - 1206 rue STE. CATHERINE - TEL. 525-8600.

VOIR PATATE... et MOURIR DE RIRE!!

4e Sem. Hilarante - JEAN MARAIS DANIELLE DARRIEUX ANNE VERNON SYLVIE VARTAN PIERRE DUX.

PATATE

1.25 - 3.28 - 5.31 - 7.30 - 9.30 - SUR SEMAINE: 7.30 - 9.30 - TEL: 721-6666 BEAUBIEN PRES IBERVILLE.

LE PROFESSEUR HENRI GUILLEMIN

Victor Hugo (4 oct.) Rimbaud (5 oct.) Flaubert (6 oct.) Péguy (10 oct.) Verlaine (6 oct.) - Zola (9 oct.)

AVIS

Ce film doit quitter l'affiche bientôt et ne sera présenté nulle part ailleurs à Montréal.

COMÉDIE CANADIENNE

"Superbe, prodigieux" - Jean Béraud, La Presse - JEU, VEN., SAM. SOIRS - 14, 15, 16 OCT.

LES FEUX-FOLLETS

ENSEMBLE NATIONAL CANADIEN - 65 DANSEURS - MUSIENS - CHANTEURS - DU 18 AU 24 OCTOBRE.

ANGÉLIQUE

COMPLÉMENT DE PROGRAMME "UNE FEMME À ABATTRE" - CANADIEN - PLAZA - JEAN-TALON - 932-2171 - 932-2234.

VERDI CINEMA D'ART ET D'ESSAI

FESTIVAL DE FILMS RUSSES 4ème SEMAINE

POUR LA PREMIERE FOIS A MONTRÉAL EN PRIMEUR

QUIET FLOWS THE DON - 1ère partie - "Love Among the Cossacks" aussi: PRIMEUR.

"The House I Live In" avec Ninel Myshkova - Oct. 10 - 11 - 12 - 13.

"DIMA" Directeur: Ilya Frez - aussi: "WHITE NIGHTS" de Fedor Dostoevsky.

LUNDI OUVERT TOUTE LA JOURNÉE - G. P.

INGMAR BERGMAN à son meilleur

CE SOIR, DERNIERE CHANCE DE VOIR - "LES FRAISES SAUVAGES" - 6 h. 30 - 10 h. 05 - ET - "LE VISAGE" - à 8 h. 15 seulement!

Retenu à la demande populaire - EMPIRE - 451, ave. Ogilvy ave. - tel. 374-4521.

BUTTE MONTMARTRE!!

le plus original, le moins cher des restaurants - français et... toujours une excellente cuisine!

LA TABLE D'HÔTE, DE \$1.75 À \$3.50 TOUT INCLUS, EST SERVIE DE MIDI À 2 HEURES A.M.

A partir de 11 h. p.m., on peut danser en dînant.

L'ANJOU - 1204 DRUMMOND - UN, 6-0668.

QUELQUES-UNES DES SEQUENCES; VOYEZ:

Le péripète des Rois - Nages & Hérodote et la vie de plaisirs & la naissance de Jésus & la fuite en Egypte & Le massacre des saints innocents & Jean Baptiste en prison & La danse d'Hérodiade & La dernière Scène & La Crucifixion & La Résurrection & Le Corps de Christ & Etc., etc.

THE GREATEST STORY EVER TOLD

EN CINÉMA - SIEGES RESERVES EN VENTE - par courrier au théâtre - Paucher Electric - Jules Jacob musique - Morgan megatone, Boulevard Rockland (Dorval) - CKJL Radio, Saint-Jérôme.

8:30 - 7:30 - 11:30 - 12:30 - 2:30 - 3:30 - 5:30 - 7:30 - 9:30.

NULLE PART AILLEURS - ni actuellement ni plus tard - EN CINÉMA.

IMPERIAL CINÉMA

1430 Bleury, Montréal, AV. 8-7102 ou 8407.

DIMANCHE, 17 OCT. PLACE DES ARTS

à 2 heures 30 - A la suite de son triomphal succès il y a deux ans à Montréal, Canadian Concerts a le plaisir d'annoncer le retour.

du célèbre

Choeur de Pologne - POZNAN - 75 VOIX D'HOMMES ET D'ENFANTS.

Prix (taxe incl.): \$4.00, \$3.50, \$3.00, \$2.50, \$1.50.

Billets en vente à la Place des Arts; Canadian Concerts, 1822 quest. Sherbrooke (sous-sol); Ed. Archambault Inc., 500 est. Ste-Catherine; Jim Charlebois, 2115 est. Jean-Talon, et 4940 St-Denis; Librairie Ducharme, 418 quest. Notre-Dame, et Renaud-Bray, 5719 Côte-des-Neiges.

Commandes postales, billets d'étudiants (\$1.00), réservations par téléphone à Canadian Concerts & Artists, SEULEMENT, de 9 a.m. à 6 p.m. - 932-2171 - 932-2234.

YOLANDA LISI

Ses chansons - Son trio - ANDRE PERRY - Son Trio dansant.

BASIL CODOLBAN

Virtuose au Piano - LEURS NOMS VOUS SONT FAMILIERS - VOUS LES AVEZ VUS A TELEVISION - OU SONT-ILS MAINTENANT!

400

Pas de minimum - Pas de frais de couvert - PRIX MODERES.

630 ouest, Boulevard Dorchester - Stationnement gratuit à l'intérieur - Téléphone 866-9506 Montréal.

RADIO-SELECTION

1. 19 heures du matin Fémina - 2. 11 heures du soir - Tous les soirs 8.30 Matines mer. sam. dim. 2.00 - Dimanche soir 1.30.
2. 11 heures du soir - Tous les soirs 8.30 Matines mer. sam. dim. 2.00 - Dimanche soir 1.30.

HORAIRES DE LA TELEVISION

Table with columns for day (JEUDI 7 OCTOBRE), time, and program name. Includes CBFT and CFTM channels.

CE SOIR 9 h CANAPÉS

LA SORTIE (Jacques Perron) - LE TRIANGLE ET LE HÉMIS (André Ricard) - RÉSÉRATIONS: 861-6665.

RETOUR TRIOMPHANT DE LONDRES!

LES FEUX-FOLLETS - ENSEMBLE NATIONAL CANADIEN - 65 DANSEURS - MUSIENS - CHANTEURS - DU 18 AU 24 OCTOBRE.

COMÉDIE CANADIENNE

"Superbe, prodigieux" - Jean Béraud, La Presse - JEU, VEN., SAM. SOIRS - 14, 15, 16 OCT. - matinée: samedi, 16 oct. - N.B. le 14 oct. vendu par Abonnement.

L'univers féminin



Chez Eaton

Première rencontre avec la mode orientale

Voulez-vous quitter, à peu de frais, la civilisation occidentale et respirer les parfums exotiques de l'Orient? Offrez-vous le plaisir d'une heure de promenade à l'intérieur du magasin Eaton, cette semaine. Bien sûr, le côté commercial de l'entreprise ne vous échappera pas, mais vous vous attendrez avec plaisir au comptoir de Mme Hirasaki qui initie les visiteurs à un art bien typiquement japonais, l'arrangement floral; vous serez sans doute tentée de vous offrir ces magnifiques colliers de perles ou au rayon des bijoux ou encore de choisir une adorable poupée ou un minuscule bateau chinois pour votre enfant.

Pour la première fois à Montréal, nous avons l'occasion d'admirer une collection de mode orientale. L'un des couturiers les plus prestigieux du Japon, Mme Hanae Mori est venue elle-même accompagnée de deux mannequins de son pays, Mlle Akiko Kojima qui fut Miss Univers en 1960 et Mlle Miekko Takahama, mannequin de chez Yves St-Laurent, présenter ses modèles. En plus des tissus faits main d'une exceptionnelle beauté, la ligne des vêtements vous séduira. Un vêtement à l'occidentale? Oui, mais un vêtement qui garde tout le raffinement de l'Extrême-Orient. Fleurs de lotus, éventail, paons, hirondelles ou obis sillonnent ces robes comme des vents légers; les jupes sont fendues à l'orientale, les manches kimono mais les ensembles s'harmonisent parfaitement à la vie du Japon moderne.

La collection est montrée au public tous les jours à 3h30 au 9e étage de la maison. On y trouve surtout des ensembles d'après-midi et du soir. Mais comme le démontre notre photo, la Japonaise active choisit tout aussi bien des vêtements de sport que la Nord-américaine. Puisqu'il faut faire un choix dans une collection où chaque pièce a de l'attrait, accordons la palme à ce tailleur de minuit exécuté en lamé tissé de véritables fils d'argent, formé d'une jupe droite, courte, portée avec une blouse en dentelle au crochet, profondément décolletée, dentelle que l'on retrouve au revers de la veste ornée de gros boutons de strass.

Voulez-vous acquérir ou offrir un sari ou un kimono? Faites un saut au troisième ou vous trouverez à l'intérieur des boutiques, mille trésors orientaux en plus d'une profusion de tissus de soie extraordinaire au 5ème. Bref, un voyage agréable, à faire en plein cœur de la cité.



ADORABLE cape emmitouflante en lainage marine rehaussée d'un énorme col de laine côtelée attachée par un noeud blanc. Contraste magnifique des dessins multiformes blancs sur fond marine. Les longues bottes de cuir accompagnent ce chaud manteau pour la sportive de luxe. Un modèle de la collection Hanae Mori du Japon.

Reprise des soirées d'amitié chez les Filles d'Ève

La première réunion pour la nouvelle saison du mouvement fondé, il y a près de trois ans, par Mme Mia Riddez, les "Filles d'Ève" avait lieu hier soir, au Centre Morgan, sous la présidence d'honneur du parrain du groupe, M. Jean Drapeau. M. André Champagne, directeur du service des parcs, assistait également à cette première réunion.

Cet organisme a été fondé pour la femme, épouse, mère ou célibataire qui désire s'extérioriser, partager ses opinions, ses expériences et trouver les renseignements d'ordre sentimental ou psychologique dont elle a besoin. Une fois par semaine, les "Filles d'Ève" se rencontrent dans des réunions publiques auxquelles assiste Mme Riddez. Ces rencontres, dit la fondatrice, permettent aux femmes de s'épanouir, de s'affirmer et de vaincre leurs complexes de timidité ou d'infériorité. Le quartier Maisonneuve a été choisi comme centre afin de répondre particulièrement au souhait de nombreuses "Filles d'Ève" de ce coin de Montréal.



Madame Adélaïde Beauchemin, secrétaire adjointe du Conseil d'administration de l'Hôpital Sainte-Justine, a accepté cette année la présidence de la Croisade annuelle en faveur des enfants malades, qui a lieu présentement. Tous les amis des petits malades et les personnes généreuses qui répondront à cet appel doivent adresser leurs souscriptions au Comité de la Croisade, 3175 chemin de la Côte Sainte-Catherine, Montréal 26.

EXQUISE robe du soir proposée par le couturier japonais, Hanae Mori, mais servie à l'occidentale. En crêpe imprimé aux tons de cerise, bleu et vert, la ligne appuie légèrement la silhouette, le décolleté en V se termine sur un chou de mêmes tons, les manches sont droites mais évasées vers le bas. Les escarpins sont recouverts du même tissu que la robe.

 *As-tu vu mon vieux? Quoi? *
 *Notre restaurant français existe *
 *encore! Lequel? CHEZ PIERRE. *
 *Les travaux de la rue n'ont pas *
 *entravé sa renommée. Toujours *
 *la même cuisine bourgeoise et *
 *même atmosphère. *

 LICENCE COMPLETE
 12h. a.m. à 11h. p.m.

chez PIERRE
 Formé le dimanche

 1263, rue Labelle 842-1590

Le Pigeonnier
BOUTIQUE D'ANTIQUITES
 Une collection magnifique de Canadiana — armoires — cabinets en coins — commodes — buffets — tables de bout.
 2371, ruelle Blanchard
 (à l'arrière de 2370 Saint-Antoine)
 935-1720

Les mots croisés du "DEVOIR"

1														
2														
3														
4														
5														
6														
7														
8														
9														
10														
11														
12														

HORIZONTALEMENT
 1—Destinée à empêcher des dangers
 2—Recherchée pour tout problème
 3—Au talon déformé — Terminaison verbale
 4—Habitudes — Trembler de froid
 5—Contrepoison
 6—Excès de table — Donne chaque lettre
 7—Personnage de comédie
 8—Ville où furent employés les gaz asphyxiants — Canal organique
 9—Possessif — Possessif — Dans
 10—Bâtissent — Pas assez vite
 11—Multiple de dix — Pour la couturière
 12—Souillé — Qu'il ne faut pas profaner

VERTICALEMENT
 1—Nom d'emprunt
 2—Pierres — Abris pour navires
 3—Choisi — Remplira
 4—Très peu distingué — Fait disparaître l'eau
 5—Sans fin — Nie en tous sens
 6—Négation double — Ensuite — Explosif
 7—En tout — Mesure chinoise — Collectes

8—Préfixe — Effluves
 9—Conception purement imaginaire — Étendue d'eau
 10—Lancé dans l'air
 11—Vrai — Redonne à son propriétaire
 12—Qui a pris mauvais goût à l'air.

Solution d'hier
Horizontalement
 1—PRESERVATION
 2—LIBATION — MUE
 3—AERIENS — MI
 4—INITIE — EXODE
 5—LIT
 6—NET — DAIGNER
 7—AMERRIRA — EES
 8—NE — AERBUS
 9—TROP — PEU — SM
 10—EGLISE — OUI
 11—EIDER — IORE
 12—ARME — EVEREST

Verticalement
 1—PLAIGNANTE
 2—RIEN — EMERGER
 3—ERLETTE — OLM
 4—SAIT — RAPIDE
 5—ETEINDRE — SE
 6—RINE — AIR — ERE
 7—VOS — SIROP
 8—AN — GABEGIE
 9—U — OR
 10—IMMOLES — ODE
 11—GUIDIRE — SUES
 12—NE — EG — SEMI

Dans votre panier à provisions

Selon Henry Bachman, cuisinier en chef d'un hôtel d'Edmonton, les femmes qui achètent une bonne qualité de viande, coupée de façon adéquate, serviront la plupart du temps un rôti de bœuf tendre.

Cet expert conseille à l'acheteuse une pièce de viande à fines rayures de gras dominant un effet marbré au bœuf. Il faut également s'assurer que la viande soit enrobée de gras à l'extérieur, avec un cartilage blanc au bout de l'os, ce qui signifie que l'animal a été abattu jeune, alors que les tissus sont tendres et juteux. Le bœuf doit être coupé à l'encontre du grain. Il est préférable de ne pas servir le rôti immédiatement au sortir du four; le fait de le laisser reposer environ une demi-heure en le gardant au chaud permet aux fibres de la viande de se relâcher et, comme résultat, le rôti est plus tendre, plus appétissant et plus économique.

Si vous recherchez un bœuf encore plus tendre, si vous aimez les mets exotiques, passez au comptoir de la viande chez Eaton et demandez le fameux bœuf Kobe que ce grand magasin de la rue Ste-Catherine importe pour la première fois au Canada à l'occasion d'une promotion spéciale sur l'Extrême-Orient.

Qu'est-ce que le bœuf Kobe?
 Le bœuf, choisi parmi les troupeaux "Tajima-Guy" est soigné et douilleté pendant une période de 11 à 12 mois. Il est massé de 10 à 12 heures par jour et est abreuvé à la bière de riz japonaise. Comme nourriture, on ne lui sert que de l'orge, de la moulée de blé, du riz et des fèves soya.

Résultat: le bœuf se mange à la fourchette, nous dit-on, mais il faut en payer le prix. La côte d'arrière, par exemple, se vend presque \$6.00 la livre et la viande hachée \$3.25.

A prix d'économie
 De la dinde, bien sûr, puisque c'est le jour de l'Action de Grâce, lundi. Mais pourquoi ne pas l'appréter différemment pour changer de la routine? Voici une suggestion intéressante que nous envoie l'Institut canadien des Produits avicoles.

Dinde à l'italienne
 1 c. à table de beurre
 1/2 t. oignon haché
 1 gousse ail ou 1/2 c. à thé poudre d'ail, au goût
 1 bit (10 oz) champignons tranchés
 1/2 t. piment vert haché fin
 1/2 c. à thé (ou plus) origan émietté
 1/8 c. à thé piment rouge écrasé
 4 graines de cumin, broyées
 1 bit (6 oz) pâte de tomate
 1 bit (20 oz) jus de tomate
 1 c. à thé sucre
 1/2 c. à thé sel
 1 c. à thé poivre
 3 c. à table Parmesan râpé
 2 t. dinde cuite hachées gros Spaghetti cuit pour 4 à 5 portions.

Faire fondre le beurre dans une grande casserole. Faire frire lentement les oignons et le piment vert à feu doux jusqu'à ce que les oignons soient transparents. Ne pas faire brunir. Ajouter l'ail, les champignons égrenés, l'origan et brasser en faisant cuire 5 minutes. Ajouter le piment rouge, les graines de cumin, la pâte et le jus de tomate, le liquide des champignons et le sucre. Faire mijoter quelques minutes en brassant fréquemment. Ajouter le sel et le poivre au goût et un peu plus d'origan et d'ail si désiré. Ajouter le Parmesan et la dinde, puis mélanger complètement. Couvrir, faire mijoter, en brassant de temps à autre, pendant 30 minutes ou plus. La cuisson lente à feu doux fait ressortir la saveur. Si la sauce épaisse trop, ajouter du jus de tomate ou de l'eau. Servir sur du spaghetti bien chaud qui a été cuit jusqu'à tendreté mais non ramolli. On peut préparer cette sauce et la faire congeler pour usage plus tard. Approximativement 5 à 6 tasses.

Autres offres intéressantes sur le marché, cette semaine: rôti de porc Boston, hultres fraîches de la nouvelle saison, canards du lac Brome et jambon prêt à manger. Au comptoir des fruits et légumes, signalez les canneberges fraîches, les patates sucrées, les choux de Bruxelles et le raisin rouge.

Errata: soupe à la turque
 Deux erreurs se sont glissées la semaine dernière dans

Élégance de l'heure

Un patron signé du couturier américain McMullen offert pour la première fois. Une robe à diner, cocktail ou du soir.

Choisissez un merveilleux crêpe de soie de teinte unie. Pourquoi pas blanc ou anthracite? Deux couleurs-mode pour l'hiver 65-66.

Le patron imprimé no M-462 est offert pour les tailles 12 1/2, 14 1/2, 16 1/2, 18 1/2, 20 1/2, 22 1/2 et 24 1/2.

La grandeur 16 1/2 exige 3 3/8 verges de tissu de 35 pouces de largeur.

Ce patron est en vente au prix de \$1.00 au Service des patrons, Le Devoir, 434 est, rue Notre-Dame. Les commandes doivent être faites par écrit, très lisiblement avec mesures et numéro exacts, en ayant soin d'inclure un bon de poste.

PRINTED PATTERN M-462

Un emballage efficace
 La pellicule transparente semble constituer un emballage idéal pour les cubes de sucre qu'elle empêche de s'émietter et qu'elle préserve de l'humidité. Au Japon, on emballait des blocs de 72 cubes avec une machine conçue originellement pour l'emballage des biscuits, et ils ne saurient avoir meilleure apparence car la pellicule rehausse l'éclat du produit.

Un convoyeur amène les cubes à une machine où ils sont enveloppés au rythme de 30 paquets à la minute dans de la pellicule thermoscellable.

RENEE R.

TOUS LES SOIRS, SAUF LE DIMANCHE
 HÔTEL RITZ-CARLTON
Ritz Café at Night...
DINER et SOUPER
 Danse au son de la musique de **Max Chamitov** ET SON ORCHESTRE alternant avec notre **DISCOTHÈQUE**
 En vedette: **ZABETHE WILDE**
 Réservations: 842-4212

AU PETIT CAFÉ
 Diner d'hommes d'affaires
 souper - de 6 à 8 h. p.m.
 DU LUNDI JUSQU'AU SAMEDI
 FACILITÉS DE STATIONNEMENT
 PRÉPOSÉ AUX AUTOMOBILES À L'ENTRÉE

UNE ADRESSE prestigieuse le **CARTIER**
SHERBROOKE ET PEEL

Le Régiment de Maisonneuve célébrera son 85ème anniversaire de fondation le 8 octobre. Plusieurs manifestations souligneront cet événement dont le souper et le bal annuels sous la présidence d'honneur de M. Paul Comtois et de Mme Comtois. Le souper aura lieu à 7 heures au Mess des officiers rue Craig à Montréal.

Société d'Etude et de Conférences
 Mme Camille Dugal, présidente du chapitre de la Fondation du Québec des malades du cœur, accompagné de son conseil, accueillera les sociétaires et leurs amis au club Canadien, à l'occasion de l'ouverture des activités de ce chapitre pour l'année 65-66. Le Dr Paul Stanley, chirurgien en cardio-vasculaire sera le conférencier invité. Cette réunion aura lieu jeudi le 7 octobre à 8 h. 30. Renseignements: 397-7923.

Le Cartier... nouveaux appartements de distinction au croisement de deux des plus élégantes artères au Canada. Le Cartier offre le summum de luxe et d'agrément à ceux qui exigent ce qu'il y a de mieux.

LE CARTIER
 Une réalisation de ACI Property Corporation Development
 Montreal Trust — Tél.: 845-0422

Les profits diminuent en dépit d'une économie en expansion

TRADER

Important courtier en valeurs recherche un Trader expérimenté et ambitieux pour prendre charge du service. Excellent salaire et bonnes conditions de travail.

Ecrire à C.P. 1399, Le Devoir

potins financiers

Le marché était à la baisse à Toronto, hier; la tendance était mixte à Montréal, mais la séance a été active à New York avec un raffermissement des cours.

A l'occasion du récent congrès de Life Office Management Association tenu à l'hôtel Reine-Élisabeth, le président de cette association...

Depuis la fin de septembre, la province de Québec compte une nouvelle mine d'or, Wasamac, dans la région de Noranda, qui fait partie du groupe Little Long Lac.

OTTAWA — Les profits des sociétés ont quelque peu diminué au terme du premier semestre, compte tenu des fluctuations saisonnières, selon le Bureau fédéral de la statistique.

Les bénéfices des sociétés avant le paiement des taxes ont atteint \$1,318,000,000 en avril, mai, juin, cette année, au lieu de \$1,003,000,000 en janvier, février, mars et \$1,238,000,000 au second trimestre de l'an dernier.

MONTREAL — Les banques et les services publics ont progressé hier cependant que la majorité des autres groupes indexés a fléchi au milieu d'une activité modérée en Place locale.

née atteint \$279,209,745,000, une augmentation de plus de 15 p.c. Cet indicateur est généralement l'un des baromètres de l'activité économique, de même que les ventes dans les grands magasins qui accusent une augmentation partout, sauf au Québec, soit de 5 à 10 p.c., mais l'on constate au Québec une diminution de 12 p.c. pour la semaine se terminant le 25 septembre.

Bourse de Toronto

TORONTO — La cote a décliné hier à la Bourse de Toronto par suite d'un mouvement de liquidation. Les papeteries présentaient une tendance générale à la baisse.

Par contre, Kelly-Desmond a gagné sept cents à 70. Banff a perdu 20 cents à 87.75 aux pétroles de l'Ouest.

RÉORGANISATION À BELL CANADA



M. C. DUHAMEL

M. J. C. THACKRAY

La Compagnie de Téléphone Bell du Canada annonce ses plans de réorganisation de ses services opérationnels par l'établissement, le 1er juin 1966, de nouveaux quartiers généraux de secteur à Québec et à Ottawa.

Les progrès de la SGF ont justifié un dividende

Le conseil d'administration de la Société générale de financement du Québec a voté à sa dernière assemblée un dividende de \$0.10 par action ordinaire...

étudié une politique de dividende pour l'année à venir. Il s'agit là, a souligné le président de la S.G.F., M. René Paire, du premier dividende versé par la Société à ses actionnaires.

Bourse de New York

NEW YORK — Après un début hésitant attribuable à l'intervention chirurgicale qui doit subir le président Johnson, le marché s'est raffermi par la suite hier à Wall Street et ne marquait plus qu'un léger repli en clôture.

Par ailleurs, Dow Jones des valeurs industrielles a gagné 1.86 à 936.84. Le virement a été de 8,055,000 actions au regard de 6,990,000 mardi.

Fruits et légumes

MONTREAL — Prix payés aux producteurs et aux grossistes en fruits et légumes jusqu'à 9 heures ce matin au Marché central métropolitain. Ces prix sont fournis par la division des productions horticoles, section de l'inspection du ministère de l'Agriculture et de la colonisation, 201 est boulevard Crémazie, à Montréal.

POMMES: pommes \$2.50, Wolf River et Lobo \$1.50, McIntosh \$1.50 à \$1.75, Wealthy \$1 le minot.

CHOUX: 75 à 90 le cageot ou le sac de 5 livres, rouges \$1.25, Savoie \$1.50 à \$1.75 le cageot.

POISSONS: \$3 à \$3.25 les 16 pintes. CHOUX CHINOIS: \$1.25 à \$1.50 la douzaine.

CHOCOLATES: \$2.50 à \$3 la douzaine. COURGES: Hubbard \$2.50 à \$3 la douzaine, pepper \$1.75 à \$2 le minot.

NAVETS: no 1 \$1 à \$1.25 le sac de 50 livres, \$1.50 le minot. OIGNONS: du printemps \$0.50 à \$0.55 la douzaine de paquets, jaunes \$1.25 à \$1.35, no 2 \$1, rouges \$1.75 les 50 livres.

PANAIIS: \$2.50 le minot, \$2 les 12 celloles de 24 onces. PATATES nouvelles: \$1.40 à \$1.50 de terre noire \$1.25 les 50 livres.

PERSIL: \$0.50 à \$0.60 la douzaine de paquets. POIREAUX: \$0.50 à \$0.60 la douzaine. RADIS: \$0.50 à \$0.60 la douzaine de paquets, en celloles \$1.75 à \$2 les 30 celloles de huit onces.

Bourse de Montréal

MONTREAL — Les banques et les services publics ont progressé hier cependant que la majorité des autres groupes indexés a fléchi au milieu d'une activité modérée en Place locale.

Le virement industriel a été de 123,500 actions et celui des mines et pétrolières de 1,239,300.

L'indice composé a cédé 0.24 à 156.04. Aux industrielles, Asbestos a cédé 3-8 à 23-1-4, cependant que Canada Cement et Dominion Textile ont baissé de 1-4 chacune à 49-3-4 et 33.

Parmi les banques, Impéria, le Commerce et Royale ont gagné 1-4 chacune à 64-1-2 et 77.

Aux services publics, Bell Telephone a gagné 1-2 à 58-1-4, Trans Canada Pipe Line 1-4 à 35-3-4 et Trans-Mountain Pipeline 1-4 à 20-1-4.

Parmi les papeteries, Consolidated Paper a cédé 7-8 à 39-1-8 cependant que Great Lakes et Price ont baissé de 1-2 à 22 et 39 respectivement. Abitibi et Domtar ont cédé 1-4 à 10-7-8 et 18-1-2.

Les métaux non ferreux ont décliné. International Nickel et Noranda ont cédé un point à 98 et 50. D'autre part, Algoma a perdu 1-2 à 65 et Steel Canada 1-4 à 28-3-4.

Aux pétroliers, Imperial a gagné 5-8 à 52-3-4 et Pacific Petroleum 1-8 à 11-3-8.

Dans le compartiment des valeurs spéculatives, Commodore a gagné 10 cts à \$1.75, Flint Rock huit cents à 25 et Desmond sept cents à 70.

Aux valeurs canadiennes, Aluminium Ltd a gagné 1-4, Dome Mines 1-8 et Granby Mining 1-4. Pacific Canadian a cédé 3-8. Hudson Bay Mining 1-8. International Nickel 3-8.

McIntyre Porcupine 1-4 et Walker Gooderham 7-8. La cote présentait une allure irrégulière avec une tendance à la baisse à la Bourse américaine. Brazilian Tractor a cédé 1-2 à 8-1-4 cependant que Canadian Javelin et Canadian Marconi ont perdu 1-8 chacune. Fargo Oil a baissé de 1-16 cependant que Scurry Rainbow Oil a gagné 1-8.

commentaires sur L'ACTUALITÉ FINANCIÈRE

Des sociétés minières et pétrolières inactives seraient rayées de la liste

Il y aura de moins en moins de titres miniers et pétroliers de sociétés inactives au tableau de la Bourse de Toronto, en vertu de nouvelles dispositions que le lieutenant-général Howard Graham, à ce moment que ces changements au tableau de la Bourse se feront de façon graduelle au cours des deux ou trois années à venir.

La surproduction se dessine dans l'industrie de l'acier au Canada

Selon plusieurs observateurs, l'industrie canadienne de l'acier s'achemine vers la surproduction, du moins dans certains secteurs, particulièrement ceux des barres et profils qui entrent dans la construction des immeubles et des ouvrages en béton.

M. Henri-Georges Gonthier fonde un bureau intégré en relations humaines

M. Henri-Georges Gonthier vient de fonder un nouveau bureau de conseillers en économique et en relations humaines qui offrira aux administrations publiques et privées une gamme complète de services professionnels compétents dans toutes les phases du travail administratif.

La consolidation des manufactures de chaussures est un élément de progrès

"La consolidation des compagnies manufacturières de chaussures a été un important facteur dans les destinées de l'industrie canadienne de la chaussure, et son influence va continuer à se faire sentir", a déclaré M. Jean-Guy Mahéu, vice-président exécutif de l'Association des manufacturiers de chaussures, et gérant-général de la foire du cuir et de la chaussure qui vient d'avoir lieu à Montréal.

Denrées alimentaires

MONTREAL — Cours des denrées transmis à Montréal hier par le ministère fédéral de l'Agriculture.

OEUFs: prix de gros aux centrales de campagne, cageots de bois extra-gros 58 à 59; A-gros 56 à 57; A-moyens 53; A-petits 37; B-38; C-30.

BEURRE: arrivages courants, non admissible: 92-54%; 93-55%.

FROMAGE: livré à Montréal, ciré, arrivages courants, québécois blanc en gros 40, couleur 40 1/2.

POMMES DE TERRE: prix de gros, Québec nouvelles \$1.50 à \$1.60 les 50 livres; Nouveau-Brunswick \$1.65 à \$1.70 les 50 livres, 37 à 38 les 10 livres.

POUDRE DE LAIT ECREMÉ: procédé par vaporisation no 1 en sacs: 14 1/2 à 16 1/2, procédé par rouleau, no 2 en sacs: 14 à 15; autre catégorie pour nourrissement 13 à 13 1/2. Poudre de lait de beurre pour nourrissement 11 à 12. Poudre de lait 4 1/2 à 5 cents.

Marché des bestiaux

MONTREAL — Les arrivages de ce matin consistaient surtout en vaches de diverses qualités. Les échanges s'effectuèrent à un rythme accéléré et les prix demeurèrent sensiblement les mêmes que mardi.

Les vaches de qualité moyenne se vendaient de \$13.50 à \$15, les communes de \$12 à \$13.25, et celles destinées à la charcuterie et à la mise en conserve de \$9.50 à \$11.75.

On ne rapportait aucune vente de moutons ou d'agneaux.

Bénéfices nets

East Kootenay Power Co. Ltd., pour le trimestre terminé le 31 juillet 1965: \$128,000 au regard de \$196,300 pour la période correspondante de l'exercice précédent.

Rand M. Bearings Canada Ltd., pour l'exercice terminé le 30 juin 1965: \$118,014 au regard de \$73,812 pour l'exercice précédent.

Security Capital Corp. Ltd., pour le trimestre terminé le 31 juillet 1965: \$36,523, soit l'équivalent de 12.5 cents l'action au regard de \$27,427, ou 12.3 cents l'action pour la période correspondante de l'exercice précédent.

Canadian Export Gas and Oils Ltd., pour le trimestre terminé le 31 juillet 1965: \$128,000 au regard de \$196,300 pour la période correspondante de l'exercice précédent.

Dans le but de mieux satisfaire les demandes de plus en plus exigeantes de l'industrie et des particuliers de son territoire, la Compagnie de Téléphone Bell du Canada a annoncé un remaniement de ses structures administratives.

Les changements de l'organisation territoriale de la compagnie entraîneront la subdivision de ses deux secteurs non métropolitains — est et ouest — pour en former un troisième, le secteur central.

L'organisation du nouveau secteur central, qui aura son quartier général à Ottawa, sera chargée des opérations de la compagnie dans la région Ottawa-Hull, dans la majeure partie de l'Est de l'Ontario jusqu'à Trenton et dans une grande portion du Nord de la province.

Le siège de l'administration centrale du secteur est réorganisé et sera à Québec, plutôt qu'à Montréal comme actuellement. Ce secteur sera chargé des opérations de Bell Canada dans toute la province de Québec, sauf dans les régions de l'Est de l'Ontario et de Hull.

En outre, il dirigera les activités de Bell Canada au Labrador et dans une grande partie des Territoires du Nord-Ouest.

Les secteurs actuels de Montréal et de Toronto demeureront intacts. Le secteur ouest, dont le quartier général se trouve à Toronto, ne changera pas sauf pour ce qui est de la partie du Nord de l'Ontario qui passe au nouveau secteur central.

A l'occasion de l'annonce de ces remaniements, Bell Canada a nommé M. James C. Thackray, de Montréal, vice-président adjoint (affaires transcanadiennes), au poste de vice-président et directeur général du nouveau secteur central. M. Claude Duhamel, de Montréal, directeur général de division au secteur est, est nommé vice-président et directeur général du nouveau secteur ouest. Il succède à M. J. R. Traves, qui devient vice-président au génie, à Belle Canada.

Cours des changes

Afrique du Sud, Rand 1.5114. Allemagne, D. Mark 2.684. Angleterre, Livre 3.6161. Argentine, Peso 0.0062.

Australie, Livre Austr. 2.416. Autriche, Schilling 0.418. Belgique, Franc 0.0217. Brésil, Cruzeiro 0.0061.

Chili, Escudo 2.799. Danemark, Couronne 1.562. Espagne, Peseta 0.180. France, Franc 2.195. Hollande, Florin 2.221.

Italie, Lire 0.01723. Japon, Yen 0.02977. Mexique, Peso 0.0862. Etats-Unis, Dollar 1.07 19/32.

Norvège, Couronne 1.507. Nouvelle-Zélande, Livre Nlle-Zélande 3.0061. Pérou, Sol 0.404. Suède, Couronne 2.081.

Suisse, Franc 2.493. Tchecoslovaquie, Couronne 1.499. Venezuela, Bolivar 2.399.

Telephone Bell remanie ses structures administratives

Dans le but de mieux satisfaire les demandes de plus en plus exigeantes de l'industrie et des particuliers de son territoire, la Compagnie de Téléphone Bell du Canada a annoncé un remaniement de ses structures administratives.

Les changements de l'organisation territoriale de la compagnie entraîneront la subdivision de ses deux secteurs non métropolitains — est et ouest — pour en former un troisième, le secteur central.

L'organisation du nouveau secteur central, qui aura son quartier général à Ottawa, sera chargée des opérations de la compagnie dans la région Ottawa-Hull, dans la majeure partie de l'Est de l'Ontario jusqu'à Trenton et dans une grande portion du Nord de la province.

Le siège de l'administration centrale du secteur est réorganisé et sera à Québec, plutôt qu'à Montréal comme actuellement. Ce secteur sera chargé des opérations de Bell Canada dans toute la province de Québec, sauf dans les régions de l'Est de l'Ontario et de Hull.

Cours de l'or

PARIS — Le napoleon, ancienne pièce d'or français de 20 francs, cotait hier 45,60 francs au marché libre de l'or français.

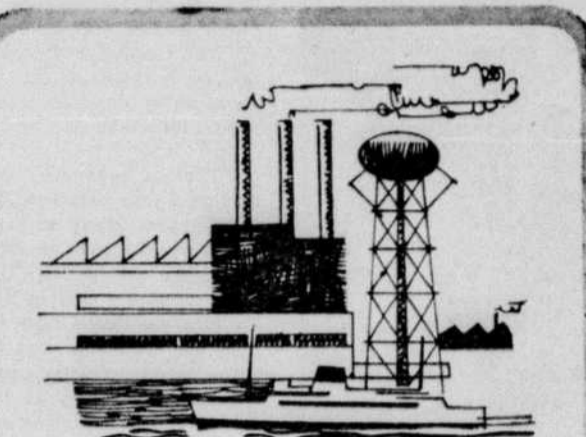
L'ancienne pièce américaine de \$10, vaut 104,60 francs. LONDRES — Cote de l'once d'or fin en argent américain au marché libre de l'or européen: \$35,11 1/2 à l'achat et \$35,12 1/2 à la vente.

Prix de l'once troyes d'or à la Bourse londonienne des lingots: \$35,12 3/5, 250 shillings, 6 1/2 pence.

Fonds mutuels

Table listing various mutual funds and their performance metrics, including names like Adamic Mutual Fd, Andraed Equity, All Cdn Com, etc.

EN ARGENT AMERICAIN — AMF Fd Inc 9.39 10.15. American Bus Shrs 1.39 1.46. Boston Fd 10.56 11.34.



Investir c'est façonner l'avenir

L'argent est fait pour fructifier. En plaçant le votre judicieusement, vous assurez votre avenir et contribuez à l'essor économique du Québec.

Société de Placements Ltée VALEURS DE PLACEMENT membres de l'Association Canadienne des Courtiers en Valeurs Mobilières. Appel de notre service des ventes: 345-5161.

Un public mieux informé a droit aux conseils et aux services spécialisés d'un assureur-vie professionnel.

L'EXCELLENCE

une jeune et dynamique Compagnie, croit fermement à ce concept et offre l'occasion d'une véritable carrière professionnelle à ceux qui ont les qualifications requises.

EXIGENCES: Age: 25 ans et plus. Etudes: aussi avancées que possible; diplôme universitaire désirable.

Critère: succès dans occupation actuelle, de préférence dans la vente d'un produit ou d'un service autre que l'assurance-vie.

Les chances de succès sont établies au moyen d'un entraînement pré-contractuel.

Pour obtenir une entrevue, communiquez avec Paul DUMAS, C.L.U. Tél. 288-6186

L'EXCELLENCE

COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE Siège social: 215 ouest, rue St-Jacques, Montréal

Bureau à Québec: 3196, chemin des Quatre Bourgeois, Ste-Foy

BOURSE DE TORONTO

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

Table of stock market data for Toronto, listing various stocks and their prices.

BOURSE DE MONTRÉAL

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

Table of stock market data for Montreal, listing various stocks and their prices.

BOURSE CANADIENNE

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

Table of stock market data for the Canadian market, listing various stocks and their prices.

Indices des Obligations à New-York

Table showing bond indices for New York.

INDICES à NEW-YORK

Table showing various stock indices for New York.

INDICES à MONTREAL

Table showing various stock indices for Montreal.

INDICES à TORONTO

Table showing various stock indices for Toronto.

Advertisement for GÉRARD PARIZEAU, LTÉE, COURTIERS D'ASSURANCE AGRÉÉS, featuring a logo and contact information.

BOURSE DE NEW YORK

Cours fournis par la PRESSE ASSOCIEE

Large table of stock market data for New York, listing numerous stocks and their prices.

BOURSE DE NEW YORK

Cours fournis par la PRESSE ASSOCIEE

Large table of stock market data for New York, continuing from the previous table.

Advertisement for Banque de Bergendal, located at Box 265, Georgetown, Grand Cayman, Cayman Islands, B.W.I.

Advertisement for Jean-Paul Parent, avocat, located at 4 est, rue Notre-Dame, Chambre 604.

Advertisement for Jean K. Malouf Inc., Entrepreneur-électricien, located at 2100, rue DRUMMOND.

Advertisement for Roland Lafaille, MORIN INC., Courtiers agréés en assurances.

Advertisement for Roger Berthiaume, Ing. P., located at WE 7.4665, 3974 d., Notre-Dame - Mt.

Advertisement for Jean-Paul Parent, avocat, located at 4 est, rue Notre-Dame, Chambre 604.

Advertisement for Jean K. Malouf Inc., Entrepreneur-électricien, located at 2100, rue DRUMMOND.

Advertisement for Roland Lafaille, MORIN INC., Courtiers agréés en assurances.

Advertisement for Roger Berthiaume, Ing. P., located at WE 7.4665, 3974 d., Notre-Dame - Mt.

Advertisement for Jean-Paul Parent, avocat, located at 4 est, rue Notre-Dame, Chambre 604.

Advertisement for Jean K. Malouf Inc., Entrepreneur-électricien, located at 2100, rue DRUMMOND.

Advertisement for Banque de Bergendal, located at Box 265, Georgetown, Grand Cayman, Cayman Islands, B.W.I.

Advertisement for Jean-Paul Parent, avocat, located at 4 est, rue Notre-Dame, Chambre 604.

Advertisement for Jean K. Malouf Inc., Entrepreneur-électricien, located at 2100, rue DRUMMOND.

Advertisement for Roland Lafaille, MORIN INC., Courtiers agréés en assurances.

Advertisement for Roger Berthiaume, Ing. P., located at WE 7.4665, 3974 d., Notre-Dame - Mt.

Advertisement for Jean-Paul Parent, avocat, located at 4 est, rue Notre-Dame, Chambre 604.

Advertisement for Jean K. Malouf Inc., Entrepreneur-électricien, located at 2100, rue DRUMMOND.

Advertisement for Roland Lafaille, MORIN INC., Courtiers agréés en assurances.

Advertisement for Roger Berthiaume, Ing. P., located at WE 7.4665, 3974 d., Notre-Dame - Mt.

Advertisement for Jean-Paul Parent, avocat, located at 4 est, rue Notre-Dame, Chambre 604.

Advertisement for Jean K. Malouf Inc., Entrepreneur-électricien, located at 2100, rue DRUMMOND.

Advertisement for Banque de Bergendal, located at Box 265, Georgetown, Grand Cayman, Cayman Islands, B.W.I.

Advertisement for Jean-Paul Parent, avocat, located at 4 est, rue Notre-Dame, Chambre 604.

Advertisement for Jean K. Malouf Inc., Entrepreneur-électricien, located at 2100, rue DRUMMOND.

Advertisement for Roland Lafaille, MORIN INC., Courtiers agréés en assurances.

Advertisement for Roger Berthiaume, Ing. P., located at WE 7.4665, 3974 d., Notre-Dame - Mt.

Advertisement for Jean-Paul Parent, avocat, located at 4 est, rue Notre-Dame, Chambre 604.

Advertisement for Jean K. Malouf Inc., Entrepreneur-électricien, located at 2100, rue DRUMMOND.

Advertisement for Roland Lafaille, MORIN INC., Courtiers agréés en assurances.

Advertisement for Roger Berthiaume, Ing. P., located at WE 7.4665, 3974 d., Notre-Dame - Mt.

Advertisement for Jean-Paul Parent, avocat, located at 4 est, rue Notre-Dame, Chambre 604.

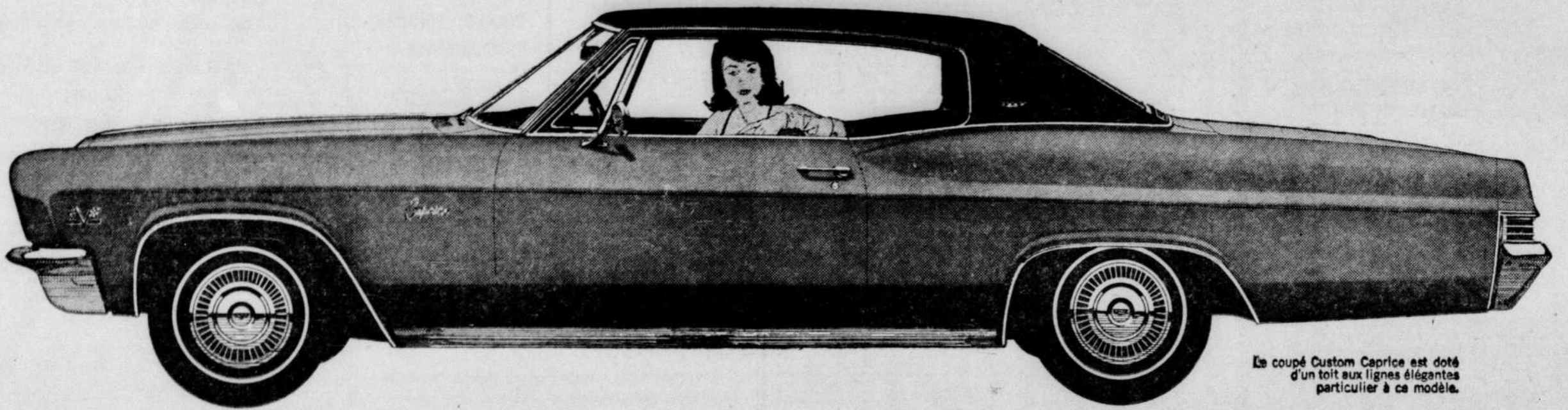
Advertisement for Jean K. Malouf Inc., Entrepreneur-électricien, located at 2100, rue DRUMMOND.



Le coupe Acadian Cano sport de luxe

la nouvelle Acadian 66 de General Motors. Elle fait la joie de toute la famille... Une attrayante familiale à prix modique. Elles sont exposées maintenant.

POUR 66, CHEVROLET PRÉSENTE LA NOUVELLE CAPRICE



Le coupé Custom Caprice est doté d'un toit aux lignes élégantes particulier à ce modèle.

On reconnaît rapidement la Caprice pour ce qu'elle est: une Chevrolet d'une élégance incomparable, et la plus luxueuse des Chevrolet.

Les trois modèles Caprice — coupé, sedan et station-wagon Custom — sont d'un chic qui se révèle dans tous les détails et qui mérite un examen attentif.

Le toit a une ligne originale de coupé. L'intérieur comprend des sièges tendus de chatoyant tissu de type ameublé-

ment et garnis d'un épais rembourrage de mousse. Un moelleux tapis couvre le plancher et des panneaux façon noyer poli à la main décorent les portes et le tableau de bord rembourré.

Les ressorts à boudin et les amortisseurs montés à toutes les roues assurent une moelleuse douceur de roulement. L'insonorisation est particulièrement poussée. Le choix de moteurs répond à tous les désirs: V8 de 195 CV standard ou un V8 Turbo-Fire de 275 CV, V8 Turbo-Jet 396 de 325 CV et V8 Turbo-Jet 427 de 390 CV ou 425 CV.

Des sièges avant séparés Strato et un bloc de commande font partie de l'équipement standard du coupé; tous les modèles Caprice peuvent être équipés sur demande d'accessoires spéciaux comme la radio AM-FM et l'appareil de climatisation "4 saisons".

Douceur de suspension, puissance, confort, élégance... tout dans la Caprice est supérieur aux normes courantes. Il va de soi que la Caprice coûte un peu plus que les autres voitures Chevrolet. Mais sachant qu'elle est construite par Chevrolet, vous pouvez être certain qu'elle vaut largement son prix.

L'IMPALA

DOUCE ET SOUPLE PLUS QUE JAMAIS!

De toutes les voitures jamais construites par Chevrolet, c'est l'Impala qui présente la plus grande douceur de roulement. Elle est livrable avec les nouveaux moteurs Chevrolet améliorés, les V8 Turbo-Jet de 396 po. cu. et 427 po. cu.



Le toit du coupé sport Impala se distingue par ses lignes élégantes et la glace arrière très inclinée. Ce toit peut être revêtu de vinyle, ce qui le rend encore plus impressionnant. Ici, modèle avec équipement sport.

Grâce à sa suspension remarquable, la moelleuse douceur, la stabilité et le silence de roulement de l'Impala sont vraiment incomparables. De plus, avec le moteur V8 Turbo-Jet, chaque randonnée devient une passionnante expérience... même les déplacements quotidiens prennent un attrait nouveau.

Tout d'abord, les amortisseurs ont été perfectionnés, les blocs de montage de la carrosserie ont été redessinés et les gros ressorts à boudin montés à toutes les roues ont été conçus en fonction des exigences particulières de tous les modèles. Résultat: l'Impala est douce et souple, plus que jamais.

Le Turbo-Jet 396 livrable sur demande, développe 325 CV. Son fonctionnement est doux et silencieux; il possède une abondante réserve de puissance. Ce n'est qu'un des six moteurs de l'Impala, dont le plus puissant est le V8 Turbo-Jet 427 développant 425 CV.

Mais il n'y a vraiment qu'un moyen de découvrir tous les avantages de la Chevrolet Impala 66 dotée d'une magnifique carrosserie Fisher, c'est d'en faire l'essai.



UNE VALEUR GENERAL MOTORS

ALLEZ VOIR AUJOURD'HUI MÊME, CHEZ LE CONCESSIONNAIRE CHEVROLET, LES MODELES 66: CAPRICE • CHEVROLET • CHEVELLE • CHEVY II • CORVAIR • CORVETTE

CX-166HLP

HAROLD CUMMINGS L.T.E.E.,
8255 av. Jean-Talbot (après boul. Décarie), 729-1811.
DOYLE MOTORS LIMITEE,
4501 av. Barnabey, Verdun, Qué., 749-4301

J. P. CHARBONNEAU AUTOS L.T.E.E.,
3920 est. Ste-Catherine, 326-4471.
GOHIER AUTOMOBILES L.T.E.E.,
1580 Amherst, 524-3701.
SNYDER AUTOMOBILES L.T.E.E.,
2150 Notre-Dame (après 214 av.) Lachine, Qué., 437-4491

BARNABE MOTORS L.T.E.E.,
925 boul. Laurentien, St-Laurent, Qué., 744-4401.
CLERMONT MOTOR LIMITEE,
5363 rue St-Denis, 279-4301.
PARK AVENUE CHEVROLET L.T.E.E.,
3000 est. Jean-Talbot, 725-1811.

CHEVROLET MOTOR SALES COMPANY OF MONTREAL LIMITED,
2085 ouest. Ste-Catherine, 933-6751.
SALOIS AUTOMOBILES LIMITEE,
410, boul. Curé Labelle, Chomedey, Qué., 488-3892.
JOHN GRAVEL AUTOMOBILE LIMITEE,
480 rue Victoria, St-Lambert, Qué., 471-5561.

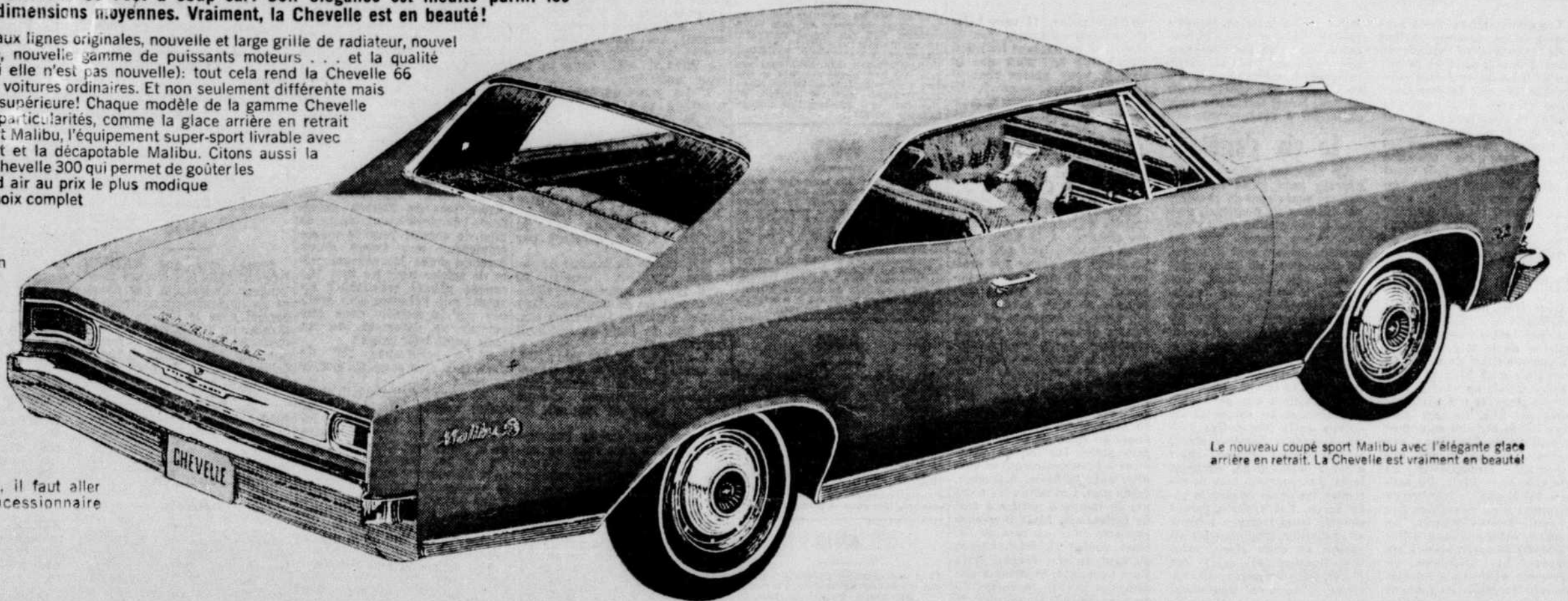
PATENAUDE AUTOMOBILE LIMITEE,
1830 Lévesque (angle Boul. Gouin), 389-8461.
DIVAL MOTORS (1960) L.T.E.E.,
529 est. rue Jarry, 273-5111.

Ne manquez pas de regarder "Cinéma International" tous les vendredis soir à 8h.30 et "Rue de l'Anse" tous les mardis soir à 8h. sur le réseau complet de Radio-Canada.

POUR 66, CHEVROLET PRÉSENTE LA CHEVELLE ENTRE ELLE ET VOUS, LE COUP DE FOUDRE!

Nouvelle, la Chevelle 66 l'est à coup sûr! Son élégance est inédite parmi les voitures de dimensions moyennes. Vraiment, la Chevelle est en beauté!

Nouveau toit aux lignes originales, nouvelle et large grille de radiateur, nouvel arrière profilé, nouvelle gamme de puissants moteurs... et la qualité Chevrolet (qui elle n'est pas nouvelle): tout cela rend la Chevelle 66 différente des voitures ordinaires. Et non seulement différente mais de beaucoup supérieure! Chaque modèle de la gamme Chevelle présente ses particularités, comme la glace arrière en retrait du coupé sport Malibu, l'équipement super-sport livrable avec le coupé sport et la décapotable Malibu. Citons aussi la décapotable Chevelle 300 qui permet de goûter les joies du grand air au prix le plus modique ainsi qu'un choix complet d'accessoires comprenant servo-freins, servo-direction et appareil de climatisation spécial. Mais pour apprécier vraiment les mérites de la Chevelle il faut la voir par soi-même. Et pour cela, il faut aller chez le concessionnaire Chevrolet.

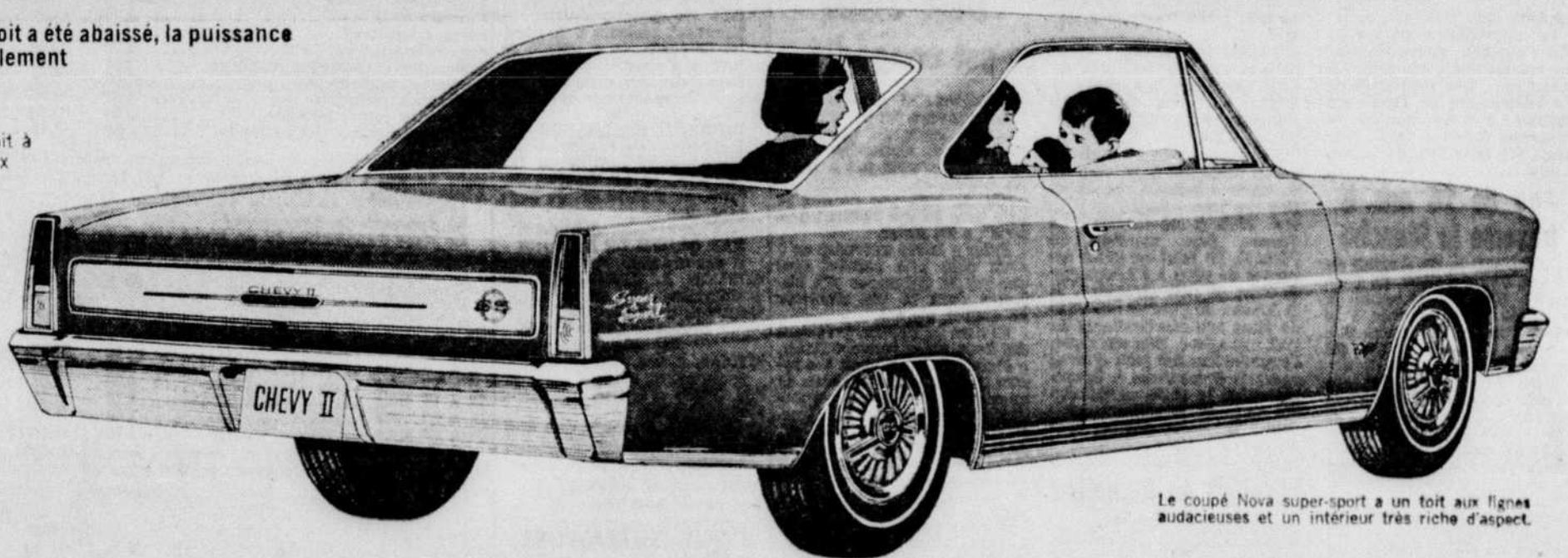


Le nouveau coupé sport Malibu avec l'élégante glace arrière en retrait. La Chevelle est vraiment en beauté!

LA TOUTE NOUVELLE CHEVY II

La Chevy II est à nouveau transformée pour 1966. La toit a été abaissé, la puissance augmentée et l'aspect entièrement renoué. Elle est tellement différente de la Chevy II de l'année précédente qu'on serait tenté de l'appeler la Chevy III!

Vous la reconnaîtrez à peine. Les coupés ont un nouveau toit à lignes fuyantes à l'arrière; ailes, grille de radiateur, capot, feux arrière et pare-chocs nouveaux pour les six modèles. Les intérieurs sont également nouveaux et somptueux; le coupé super-sport est doté de nouveaux sièges avant séparés Strato, très confortables. Et le nouveau V8 Turbo-Fire de 350 CV dont la Chevy II peut être équipée cette année, est d'une puissance fulgurante. On peut se procurer des appuis-tête pour les sièges avant, des pneus à mince bande blanche ainsi que des enjoliveurs de roues simulants des rayons. Il n'est pas difficile de prévoir que la Chevy II, voiture de qualité exemplaire, économique et sûre, va encore plaire à ceux qui s'y connaissent en automobile.



Le coupé Nova super-sport a un toit aux lignes audacieuses et un intérieur très riche d'aspect.

L'UNIQUE CORVAIR

L'unique voiture nord-américaine avec moteur à l'arrière refroidi par air (donc pas de radiateur et pas besoin d'antigel), est unique également croyons-nous, par son agrément de conduite.

Grâce à sa suspension à 4 roues indépendantes et à l'adhérence que procure le montage de son moteur à l'arrière, la Corvaire tient la route comme pas une, même dans les virages en "épingle à cheveux". L'élégance de ses lignes, digne d'une voiture de grand carrossier, fait également très sport. Dans la Corvaire, les nouveautés foisonnent: tableau de bord rembourré, pare-soleil rembourrés, ceintures aux sièges avant et arrière, feux de recul, lave-glace et essuie-glaces à deux vitesses, rétroviseur lateral, boîte à 3 vitesses synchronisées... le tout en équipement stan-

dard comme pour toutes les autres Chevrolet 66. Les Corvaire séries Corsa, Monza et 500: des voitures pour ceux qui sont jeunes de coeur et qui veulent le rester!



UNE VALEUR GENERAL MOTORS



Le coupé sport Corsa, livrable sur demande avec moteur de 180 CV et nouveaux appuis-tête à l'avant.

ALLEZ VOIR AUJOURD'HUI MÊME, CHEZ LE CONCESSIONNAIRE CHEVROLET, LES MODELES 66: CAPRICE - CHEVROLET - CHEVELLE - CHEVY II - CORVAIR - CORVETTE

CONCESSIONNAIRES AUTORISÉS CHEVROLET DANS LE GRAND MONTREAL

HAROLD CUMMINDE LTÉE,
8735 av. Jean-Talon (près boul. Décarie), 739-1911.
DOYLE MOTORS LIMITED,
4801 av. Bessantyne, Verdun, Qué., 749-1501

J. P. CHARBONNEAU AUTOS LTÉE,
3738 av. St-Catherine, 526-6471.
GOHIER AUTOMOBILES LTÉE,
1588 Amherst, 526-2781.
SNYDER AUTOMOBILES LTÉE,
2156 Notre-Dame (angle 21e av.), Lachine, Qué., 437-4491

BARNABE MOTORS LTÉE,
938 boul. Laurentien, St-Laurent, Qué., 744-4461.
CLERMONT MOTOR LIMITED,
3363 rue St-Denis, 278-4307.
PARK AVENUE CHEVROLET LTÉE,
5008 av. Jean-Talon, 725-9811.

CHEVROLET MOTOR SALES COMPANY OF MONTREAL LIMITED,
3085 av. St-Catherine, 933-6761.
SALOIS AUTOMOBILES LIMITED,
418, boul. Curé Labelle, Chambray, Qué., 426-3892.
JOHN GRAVEL AUTOMOBILE LIMITED,
486 rue Victoria, St-Lambert, Qué., 671-5561.

PATENAUD AUTOMOBILE LIMITED,
10630 Lajeunesse (angle Boul. Gouin), 389-8441.
DUVAL MOTORS (1966) LTÉE,
378 av. rue Jarry, 378-9111.

CE-16648P

Ne manquez pas de regarder "Cinéma International" tous les vendredis soir à 8h.30 et "Rue de l'Anse" tous les mardis soir à 8h. sur le réseau complet de Radio-Canada.

Les Américains, tout comme une foule de Canadiens, font halte pour la Série mondiale

— Par Gérard GOSSELIN —

De tous les "climax" du sport, aucun n'est aussi savamment et aussi logiquement orchestré que celui du baseball des ligues majeures. Le football canadien manque encore d'imagination quand il couronne sa saison par une journée, celle de la coupe Grey. Une seule partie qui décide du championnat canadien. Le hockey, par ailleurs, ne tient aucun compte d'un long calendrier de 70 parties. Le gagnant, en effet, doit remettre sa supériorité en question et se soumettre à des éliminatoires, celles de la coupe Stanley, à l'issue desquelles on attribue la coupe, éliminateur du championnat mondial au hockey.

Ces éliminatoires, cette prochaine saison, dureront environ trois semaines et prendront place à une époque où la saison de la pêche sera déjà commencée. On voit le paradoxe: glace et eau. Glace pour le hockey et glace fondue sur les lacs pour la pêche à la truite. Le baseball, lui, commence ses saisons avec les premiers rayons de soleil et finit avec la neige. Ses deux circuits majeurs acclament leurs vainqueurs avant de les opposer l'un à l'autre pour décider, dans la Série mondiale, du championnat mondial.

Immense popularité

C'est ainsi que le baseball s'inscrit hier toute l'Amérique, par le truchement de la radio et de la télévision. S'il y a quelque chose de sacré aux États-Unis c'est bien la Série mondiale. Cela ne veut pas dire que tous les Américains soient des fous. Ils sont d'ailleurs limités par des centaines de milliers de Canadiens, des Japonais, des Européens, qui assisteront directement au spectacle de la Série. On estime à 100.000.000 le nombre de personnes ainsi envoûtées par le duel Twins-Dodgers. Le baseball, cette année, a attiré 21.000.000 de spectateurs à ses estrades. Les enceintes de Minnesota et de Los Angeles pourront contenir, au plus, et si la série se poursuit en sept parties, environ 280.000 personnes. Le reste de l'auditoire se fie au petit écran ou à la radio. Seuls les Juifs ne sacrifieront rien à cet appel du sac-

La vie s'arrête

En bien des milieux, la vie s'arrête pour cette occasion. Faites l'expérience de chauffer par les rues de Montréal, pendant la télémission de ces parties. Vous verrez que les grandes artères sont désertes. Le phénomène est encore plus patent aux États-Unis. Des grands penseurs, des cogitateurs d'habitude ne croient pas s'amoindrir à suivre les progrès de la partie. Les étudiants publics regorgent d'appareils de télévision pour empêcher les clients de sortir. Des juges se feront passer par leurs confrères des petits billets donnant en raccourci les détails de la journée. Des politiciens et des hommes d'Etat se ménageront un petit quart d'heure d'isolement, excluant toute interruption, pour se délecter les nerfs devant le petit écran. Les experts auront chauffé leurs lecteurs à blanc et la division d'opinion les séparera en deux clans, celui des Dodgers et celui des Twins. Dans un pays qui se réclame d'interdire légalement les paris, plusieurs millions de personnes auront échangé plusieurs millions de dollars en gageures. Il n'est pas certain que certains législateurs ne participent pas à cette lote-

Nos chels

Diefenbaker et Pearson, deux sportifs à leurs heures, auront des allusions à la Série dans leurs discours. Dief, qui, régulièrement, va sortir des grosses truites ou des brochets immenses, dans des étangs surpeuplés et bien gardés pour lui, dans les environs de Sarnia, dénoncera les "parties arrangées" après avoir fustigé les "parties arrangées". Pearson, botteur par excellence, à l'ouverture de la saison des Rough Riders, confiera à Mme Judy LaMarsh d'inscrire un article au programme du Conseil national du sport et de la Santé, pour aider les jeunes Canadiens à éventuellement se qualifier pour la Série. A Québec, calme plat. Les ministres n'ont pas de temps à perdre à l'égard de balivernes. On a vu peut-être écrier au sein du Cabinet quand M. Gérin-Lajoie, du haut de ses nuques, versa René Lévesque, enfermé à clé dans son bureau, écoutant du premier retrait au dernier, le récit de la Série mondiale. A l'hôtel de ville, le commissaire Landes en caucus avec M. Saulnier parlera d'agrandir le golf municipal; M. le maire, les yeux tournés vers l'expo, après avoir chassé l'eau pour recommencer à creuser dans la terre fraîche pour y creuser des piscines et Rocky Brisbane pourra revenir avec son slogan: "Monsieur le maire, c'est pour quand le stade?"

Dick Sisler est congédié

CINCINNATI, Ohio. — Dick Sisler, renvoyé du poste de gérant des Reds de Cincinnati de la Ligue Nationale, a déclaré qu'il n'aurait pas à la série mondiale. "Je ne vois pas ce que je puis faire en me rendant à la série", a-t-il dit. Sisler a laissé entendre qu'il avait déjà pris contact avec une équipe dans le but d'obtenir un nouveau contrat. William O. DeWitt, président des Reds, qui a renvoyé Sisler, a déclaré qu'on n'avait pas encore pourvu à la succession de ce dernier. On affirme cependant que Don Heffner, instructeur des Mets de New York, est le premier choix de DeWitt. DeWitt a déclaré qu'il avait été déçu de voir les Reds terminer en quatrième place de la Ligue Nationale.

Il a dit que des impératifs psychologiques dictaient des changements après le revirement qu'il avait constaté dans le comportement de l'équipe. Sisler a accueilli la décision avec amertume, affirmant qu'il ne voyait pas comment il aurait été possible à quiconque de terminer en meilleure place avec l'équipe. Il a dit qu'il croyait que son contrat allait être renouvelé au moment où DeWitt l'a convoqué à son bureau.

AVIS DE CESSIION GÉNÉRALE

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 3 octobre 1965 par lequel HARVINE INTERNATIONAL INC. a été transféré à CANADIAN FACTORS CORPORATION LIMITED tous ses comptes aux livres présents et futurs a été enregistré au Bureau d'enregistrement pour le district de Montréal, le 3 octobre, 1965 sous le numéro 1863496.

LA BANQUE TORONTO-DOMINION

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 3 octobre 1965 par lequel HARVINE INTERNATIONAL INC. a été transféré à CANADIAN FACTORS CORPORATION LIMITED tous ses comptes aux livres présents et futurs a été enregistré au Bureau d'enregistrement pour le district de Montréal, le 3 octobre, 1965 sous le numéro 1863496.

AVIS DE TRANSPORT DE CRÉANCES

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 3 octobre 1965 par lequel HARVINE INTERNATIONAL INC. a été transféré à CANADIAN FACTORS CORPORATION LIMITED tous ses comptes aux livres présents et futurs a été enregistré au Bureau d'enregistrement pour le district de Montréal, le 3 octobre, 1965 sous le numéro 1863496.

AVIS DE TRANSPORT DE CRÉANCES

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 3 octobre 1965 par lequel HARVINE INTERNATIONAL INC. a été transféré à CANADIAN FACTORS CORPORATION LIMITED tous ses comptes aux livres présents et futurs a été enregistré au Bureau d'enregistrement pour le district de Montréal, le 3 octobre, 1965 sous le numéro 1863496.

AVIS
Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 3 octobre 1965 par lequel HARVINE INTERNATIONAL INC. a été transféré à CANADIAN FACTORS CORPORATION LIMITED tous ses comptes aux livres présents et futurs a été enregistré au Bureau d'enregistrement pour le district de Montréal, le 3 octobre, 1965 sous le numéro 1863496.

AVIS
Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 3 octobre 1965 par lequel HARVINE INTERNATIONAL INC. a été transféré à CANADIAN FACTORS CORPORATION LIMITED tous ses comptes aux livres présents et futurs a été enregistré au Bureau d'enregistrement pour le district de Montréal, le 3 octobre, 1965 sous le numéro 1863496.

AVIS
Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 3 octobre 1965 par lequel HARVINE INTERNATIONAL INC. a été transféré à CANADIAN FACTORS CORPORATION LIMITED tous ses comptes aux livres présents et futurs a été enregistré au Bureau d'enregistrement pour le district de Montréal, le 3 octobre, 1965 sous le numéro 1863496.

AVIS
Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 3 octobre 1965 par lequel HARVINE INTERNATIONAL INC. a été transféré à CANADIAN FACTORS CORPORATION LIMITED tous ses comptes aux livres présents et futurs a été enregistré au Bureau d'enregistrement pour le district de Montréal, le 3 octobre, 1965 sous le numéro 1863496.

AVIS
Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 3 octobre 1965 par lequel HARVINE INTERNATIONAL INC. a été transféré à CANADIAN FACTORS CORPORATION LIMITED tous ses comptes aux livres présents et futurs a été enregistré au Bureau d'enregistrement pour le district de Montréal, le 3 octobre, 1965 sous le numéro 1863496.

AVIS
Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 3 octobre 1965 par lequel HARVINE INTERNATIONAL INC. a été transféré à CANADIAN FACTORS CORPORATION LIMITED tous ses comptes aux livres présents et futurs a été enregistré au Bureau d'enregistrement pour le district de Montréal, le 3 octobre, 1965 sous le numéro 1863496.

AVIS
Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 3 octobre 1965 par lequel HARVINE INTERNATIONAL INC. a été transféré à CANADIAN FACTORS CORPORATION LIMITED tous ses comptes aux livres présents et futurs a été enregistré au Bureau d'enregistrement pour le district de Montréal, le 3 octobre, 1965 sous le numéro 1863496.

AVIS
Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 3 octobre 1965 par lequel HARVINE INTERNATIONAL INC. a été transféré à CANADIAN FACTORS CORPORATION LIMITED tous ses comptes aux livres présents et futurs a été enregistré au Bureau d'enregistrement pour le district de Montréal, le 3 octobre, 1965 sous le numéro 1863496.

AVIS
Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 3 octobre 1965 par lequel HARVINE INTERNATIONAL INC. a été transféré à CANADIAN FACTORS CORPORATION LIMITED tous ses comptes aux livres présents et futurs a été enregistré au Bureau d'enregistrement pour le district de Montréal, le 3 octobre, 1965 sous le numéro 1863496.

AVIS
Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 3 octobre 1965 par lequel HARVINE INTERNATIONAL INC. a été transféré à CANADIAN FACTORS CORPORATION LIMITED tous ses comptes aux livres présents et futurs a été enregistré au Bureau d'enregistrement pour le district de Montréal, le 3 octobre, 1965 sous le numéro 1863496.

AVIS
Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 3 octobre 1965 par lequel HARVINE INTERNATIONAL INC. a été transféré à CANADIAN FACTORS CORPORATION LIMITED tous ses comptes aux livres présents et futurs a été enregistré au Bureau d'enregistrement pour le district de Montréal, le 3 octobre, 1965 sous le numéro 1863496.

AVIS
Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 3 octobre 1965 par lequel HARVINE INTERNATIONAL INC. a été transféré à CANADIAN FACTORS CORPORATION LIMITED tous ses comptes aux livres présents et futurs a été enregistré au Bureau d'enregistrement pour le district de Montréal, le 3 octobre, 1965 sous le numéro 1863496.

AVIS
Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 3 octobre 1965 par lequel HARVINE INTERNATIONAL INC. a été transféré à CANADIAN FACTORS CORPORATION LIMITED tous ses comptes aux livres présents et futurs a été enregistré au Bureau d'enregistrement pour le district de Montréal, le 3 octobre, 1965 sous le numéro 1863496.

AVIS
Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 3 octobre 1965 par lequel HARVINE INTERNATIONAL INC. a été transféré à CANADIAN FACTORS CORPORATION LIMITED tous ses comptes aux livres présents et futurs a été enregistré au Bureau d'enregistrement pour le district de Montréal, le 3 octobre, 1965 sous le numéro 1863496.

AVIS
Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 3 octobre 1965 par lequel HARVINE INTERNATIONAL INC. a été transféré à CANADIAN FACTORS CORPORATION LIMITED tous ses comptes aux livres présents et futurs a été enregistré au Bureau d'enregistrement pour le district de Montréal, le 3 octobre, 1965 sous le numéro 1863496.

Gouvernement du Québec
MINISTÈRE DU TRAVAIL
Avis de modification
Industrie de la fourrure, section du détail, Région de Montréal

L'honorable Carrier Fortin, ministre du Travail, donne avis par les présentes, conformément aux dispositions de la Loi de la convention collective (S. R. Q. 1941, chapitre 163 et amendements), que les parties contractantes à la convention collective de travail relative à l'industrie de la fourrure, section du détail, région de Montréal, lui ont présenté une requête à l'effet de soumettre à l'appréciation et à la décision du lieutenant-gouverneur en conseil les modifications suivantes au décret numéro 643 du 20 mai 1963, dans sa teneur modifiée:

1° La partie contractante de première part sera remplacée par la suivante: "La Fédération Nationale des Travailleurs de l'Industrie du Vêtement Inc. et l'Union Nationale du Vêtement Inc. (Section de la fourrure)".

2° L'alinéa 2, du paragraphe "a" de l'article II sera biffé.

3° L'alinéa 2, du paragraphe "a" de l'article III sera remplacé par le suivant: "III. Durée du travail: a) Semaine régulière: Jusqu'au 30 avril 1967, la semaine régulière de travail est de trente-six (36) heures réparties également chaque jour du lundi au vendredi inclusivement.

A compter du 1er mai 1967, la semaine régulière de travail sera de trente-cinq heures (35) réparties également chaque jour du lundi au vendredi inclusivement.

L'employeur établit l'horaire des journées régulières de travail selon ses besoins. Toutefois, il doit en donner avis par écrit et par maille recommandée au Comité paritaire. A défaut de faire parvenir un tel avis au Comité paritaire, celui-ci prendra pour acquis que la semaine régulière de travail est établie de 8.15 heures a.m. à 4.30 heures p.m. avec une (1) heure pour le dîner pour les quatre (4) premiers jours de la semaine et de 8.15 heures

a.m. à 4.15 heures p.m. le vendredi. Pour la semaine de trente-cinq (35) heures à partir du 1er mai 1967, de 8.15 heures a.m. à 4.15 heures p.m. les quatre (4) premiers jours de la semaine et de 8.15 heures p.m. le vendredi avec une (1) heure pour le dîner."

4° L'alinéa intitulé "Exemple" au sous-paragraphe 5/ du paragraphe "c" de l'article III sera remplacé par le suivant: "Exemple: Un salarié a fait deux cents (200) heures de travail supplémentaire à taux simple durant 1965; à compter du 15 janvier 1966, l'employeur devra faire travailler tel salarié jusqu'à ce que celui-ci ait fait au moins quatre cents (400) heures d'ouvrage avant le 31 mai 1966."

5° Le sous-paragraphe 6/ du paragraphe "c" de l'article III sera remplacé par le suivant: "6/ Toutefois, malgré les dispositions précédentes, un salarié qui se rapporte en retard à son travail par sa faute, doit compléter le nombre régulier d'heures de travail de la semaine avant d'avoir droit au calcul du surtemps. Preuve de cela être faite des retards volontaires des salariés."

6° Le paragraphe "d" de l'article III sera biffé.

7° L'alinéa suivant sera ajouté à l'article IV: "Toutefois, nonobstant les dispositions de l'alinéa précédent, l'employé ayant un an et plus de service pour le même employeur sera assuré d'une garantie d'une journée complète de salaire pour le huit (8) congés ci-haut mentionnés au lieu de sept (7) congés. Toutefois, le nombre de salariés affectés à une opération est impair, l'un d'eux doit recevoir la moyenne du total des salaires payés aux classes "A" et "B" de la même opération."

8° L'article V sera remplacé par le suivant: "VI. Salaire minimum: Les taux de salaires minimaux suivants doivent être payés:

	1er mai 1966	1er mai 1967	
Tailleur "A"	\$2.83	\$2.98	\$3.13
Tailleur "B"	2.57	2.72	2.87
Couturier à la machine "A"	2.57	2.72	2.87
Couturier à la machine "B"	2.25	2.40	2.55
Finisseur "A"	2.41	2.56	2.71
Finisseur "B"	2.16	2.31	2.46
Finisseur "C"	2.30	2.45	2.60
Bloqueur-façonneur "A"	2.11	2.26	2.41
Bloqueur-façonneur "B"	2.35	2.50	2.65
Examineur "A"	2.09	2.24	2.39
Examineur "B"	2.20	2.34	2.48
Couturière, machine "A"	1.94	2.04	2.14
Couturière, machine "B"	2.09	2.19	2.29
Finisseuse "A"	1.90	2.00	2.10
Finisseuse "B"	2.57	2.72	2.87
Fermeur-manteau	2.20	2.30	2.40
Fermeuse-manteau	2.01	2.11	2.21
Opératrice coupeuse doublure	1.96	2.06	2.16
Opératrice doublure	1.87	1.97	2.07
Finisseuse contremaitresse	2.20	2.30	2.40
Galonneuse et aide finisseuse	1.69	1.72	1.75

N.B. — Un atelier ne peut avoir qu'une seule aide finisseuse par une à quatre finisseuses, et une par quatre finisseuses additionnelles.

AVIS
Avis est par les présentes, donné que le 13 septembre 1965, sous le no 1858035, il a été enregistré, au Bureau d'enregistrement pour la division d'enregistrement de Montréal, un contrat de vente et transfert par Reliable Renovators Inc. faisant des affaires de commerce à Pontiac Finance Corp. faisant des affaires de commerce, de l'ensemble des créances et comptes de livre actuels et futurs de ladite compagnie.

Cet avis est donné conformément aux dispositions de l'article 1814 du Code civil de la province de Québec, MONTRÉAL, le 30 septembre 1965. PONTIAC FINANCE CORP. ADDESSY & KINGSTON. Procureurs pour PONTIAC FINANCE CORP.

CANADA PROVINCE OF QUEBEC District de Montréal

COUR SUPÉRIEURE
No 695 274
HENRY TIEFERMAN, représentant des ventes, de la Cité de Chomedey, district de Montréal, en sa qualité de tuteur à son fils mineur Thomas Tieferman, demandeur,

vs
DANIEL DRAPER, des Cité et District de Montréal, défendeur.
PAR ORDRE DE LA COUR
Il est ordonné au défendeur DANIEL DRAPER de comparaître d'ici un mois, Montréal, 5 octobre 1965, député André NOEL, Harold Gossack, avocat, 360 ouest, rue St-Jacques, Suite 415, Montréal, Qué. Proc. du demandeur.

CANADA PROVINCE OF QUEBEC District de Montréal

COUR SUPÉRIEURE
No 692-756
MONTREAL TRUST COMPANY, corps politique et incorporé, dument incorporé, ayant son bureau chef et principale place d'affaires dans les Cité et District de Montréal, demanderesse,

vs
BERTH VANWIEREN, estimateur, de la Cité de Kingston, Province d'Ontario, résidant à 21 Boulevard Lakeshore, défendeur.
— et —
SAUVE & BOILEAU, mis-en-cause-és-qual, PAR ORDRE DE LA COUR
Il est ordonné au défendeur BERTH VANWIEREN de comparaître dans les mois, Montréal, 4ème jour d'octobre 1965.

RAOUL CREVIER, Député-protonotaire, HOWARD, CATE, OGILVY, BISHOP, COPE, PORTEOUS & HANSARD, Avocats, 1 Place Ville-Marie, Montréal 2, Procureurs de la demanderesse.

HYDRO-QUEBEC
APPEL D'OFFRES A-688
pour 10h.30 a.m. (h.a.e.) le lundi 25 octobre 1965
Village Micoua, P.Q.

FOURNITURE DE "MAISONS SEMI-MOBILES"
Toutes les conditions du présent appel d'offres sont contenues dans le document A-688 lequel est disponible pour examen et peut être obtenu gratuitement, du lundi au vendredi inclusivement, 8h.30 a.m. à 5h. p.m. au:

Service des achats, 10e étage, HYDRO-QUEBEC, 75 ouest, boul. Dorchester, Montréal 1, P.Q.
Un dépôt de quinze mille dollars (\$15,000), cheque visé payable à l'Hydro-Québec et remboursable sous condition d'accompagner la soumission. Seuls sont admis à soumissionner ceux qui auront obtenu le document d'appel d'offres directement de l'Hydro-Québec. L'Hydro-Québec se réserve le droit de rejeter l'une quelconque ou toutes les soumissions reçues.

Les co-secrétaires, B. Lacasse - W.E. Johnson, Montréal, le 4 octobre 1965.

La Compagnie canadienne de l'exposition universelle de 1967
OBJET:
Licences en non-exclusivité pour l'utilisation de l'emblème de l'Exposition et autres "droits" de la compagnie soumis à licence.
La Compagnie désire recevoir des offres pour l'octroi de licences en non-exclusivité relatives à l'utilisation de l'emblème de l'Exposition ou autres "droits" soumis à licence. Les offres seront reçues pour les articles énumérés ci-après, relatifs à l'Exposition ou mis en vente à l'emplacement de celle-ci, soit: —

- 1. Ballons
- 2. Pyjamas, Vêtements de jeu, etc.
- 3. Foulards et mouchoirs
- 4. Blouses (dames)
- 5. Taies (décoratives)
- 6. Confiserie
- 7. Napperons
- 8. Cartes à jouer
- 9. Cuillères (souvenir)
- 10. Chainettes
- 11. Serviettes
- 12. Tabliers et bavoirs
- 13. Nappes et serviettes
- 14. Portefeuilles, étuis, porte-clefs
- 15. Accessoires de bureau
- 16. Couteaux de fantaisie
- 17. Peignes et broches
- 18. Ceintures
- 19. Articles de fantaisie électriques (à pile)
- 20. Cravates (souvenir)
- 21. Articles de papeterie
- 22. Imperméables, etc.
- 23. Parapluies
- 24. Presse-papiers, reproductions
- 25. Jumelles, lunettes d'approche, télescope
- 26. Ouvre-bouteilles de fantaisie
- 27. Lunettes de soleil
- 28. Cosmétiques
- 29. Climats domicile — 8mm et 16mm
- 30. Articles divers

L'Allemagne de l'Est sera admise aux Jeux de 1968

MADRID — Il semble maintenant très probable que l'Allemagne de l'Est sera admise à participer aux Jeux olympiques de 1968. La commission exécutive du CIO a entendu successivement les représentants des deux Allemagnes. Les représentants de l'Allemagne de l'Est ont rappelé à la commission la promesse formelle qui leur avait été faite lors de la ses-

sion du CIO à Tokyo, promesse selon laquelle la question de l'admission de l'Allemagne orientale aux Jeux olympiques de 1968 serait tranchée à Madrid. D'après les sondages effectués auprès des membres du CIO, une forte majorité se dessine en faveur de l'admission immédiate de l'Allemagne de l'Est.

Cette admission poserait un grave problème à la ville de Grenoble à laquelle l'organisation des jeux olympiques d'hiver 1968 a été confiée. La France, pays membre de l'OTAN, ne peut en effet accorder de visas à l'Allemagne de l'Est en tant qu'équipe. Si la France ne pouvait accorder de visas aux représentants de l'Allemagne de l'Est, l'organisation des jeux d'hiver pourrait être retirée à Grenoble selon la règle olympique qui ne tolère aucune discrimination politique, sociale, religieuse ou raciale.

Le jeune nageur a annoncé sa décision de tenter bientôt la traversée aller et retour.

clp
Circulation en forêt
tous les jeudis
6h.19 du soir
CKAC-730
Une émission présentée par
Compagnie Internationale de Papier du Canada

OR
UN WHISKY CANADIEN
Un des 3 Grands Whiskys Canadiens
EXPORTÉS AVEC FIERTÉ VERS PLUS DE 50 PAYS
DISTRIBUTION EXCLUSIVE ET MONOPOLIAIRE PAR CANADIAN SCOTCH DISTILLERS LTD.

SÉRIE MONDIALE

Les Twins de Minnesota ont malmené Drysdale

- ★ L'Américaine l'a emporté, 8-2
- ★ Une grosse manche de six points
- ★ Belle performance de J. Grant

MINNEAPOLIS — Les Twins de Minnesota, probablement foudroyés par les prédictions d'un fauchage en quatre parties par les Dodgers, ont chassé l'as-lanceur Don Drysdale du monticule, dès la troisième manche. Mais à ce moment, les joueurs de Sam Mele avaient déjà accumulé sept points sur sept coups sûrs, et ils l'ont finalement emporté, au compte de 8-2, devant 47,797 spectateurs, record d'assistance à Metropolitan Stadium. Zoilo Versalles a surpris ses adversaires avec un circuit de 3 points, un autre point produit avec un simple et un but volé.

Ron Fairly avait donné une avance précaire aux Dodgers avec un circuit-solo, à la deuxième manche. Don Mincher copia le geste de Fairly et n'aurait pu finir cette manche et c'est Howie Reed qui est venu opérer le dernier retrait.

Encouragé par cette belle avance, Jim Grant s'est ensuite concentré à maîtriser Maturys Wills. Ce dernier n'a pu réussir un simple qu'à la dernière manche, et d'ailleurs, il y avait toujours un coureur en avant de lui sur les coussins. Ce coup sûr de Wills était toutefois à voir, puisqu'il s'agissait d'un coup retenti entre le lanceur et le premier but. Ce coup a fait compter le deuxième point des perdants.

Les perdants ont réussi 10 coups sûrs, mais à part le circuit de Fairly, il s'agissait de simples, la plupart du temps réussis alors qu'il y avait deux joueurs retirés.

Avec une avance de 1-0 dans la Série, le gérant Sam Mele enverra Jim Kaat, un gaucher, au monticule, cet après-midi. Il a gagné 18 parties durant la saison.

Sandy Koufax, vainqueur de 26 parties, de retour après avoir observé le Yom Kippur, tentera de niveler les chances pour les Dodgers.

Beaux jeux défensifs. Même si Tony Oliva n'a pu récolter un coup sûr en quatre présences au marbre, le champion frappeur de l'Américaine a égalé un record des

séries, avec sept retraits au champ droit.

Durant la saison, Drysdale avait donné 30 balles à circuits et Grant 34. Versalles a été superbe à la défensive, volant un simple à la troisième et en attrapant un coup en flèche de Jim Lefebvre, à la sixième, alors qu'il y avait deux coureurs sur les sentiers.

Oliva, pour sa part, a fait un attrapé sensationnel aux dépens de Willie Davis, à la première. Le plus beau jeu défensif appartient à Ron Fairly avec un attrapé d'une main, contre Don Mincher, à la septième, alors qu'il y avait deux coureurs sur les buts et aucun retrait.

Les Dodgers ont accepté la défaite avec la pondération de leur gérant

MINNEAPOLIS — L'atmosphère était calme dans la chambre des Dodgers après leur défaite d'hier, mais il n'y avait pas de visages allongés ni de découragement.

Walter Alston, pondéré comme toujours, a dit: "Nous avons obtenu 10 coups sûrs, comme eux, mais les leurs étaient mieux groupés."

Le gérant des Dodgers a admis qu'il avait laissé son lanceur débutant peut-être un peu trop longtemps. Il avait beaucoup d'effort, mais son contrôle n'était pas à point. Il n'avait pas lancé depuis jeudi dernier.

On lui demanda s'il avait

abandonné tout espoir quand il a utilisé son as-lanceur de relève, Ron Perranoski. "Non, dit-il, je ne lâche jamais. Mais Perranoski avait besoin de travailler un peu. Lui aussi a été inactif pendant une semaine."

Certains rappelaient à Alston que les Dodgers de 1959 avaient perdu la première partie par 11-0 et avaient gagné la série quand même.

Chez les Twins

Zoilo Versalles, auteur de quatre des points de son club, parle au nom des siens: "Nous devons continuer ainsi. Il peut y avoir sept parties. Nous savons qu'il nous faut nous appliquer."

Sam Mele: "Nous aimons toujours gagner la première, comme durant les séries de saison. Rien de change. Nous allons jouer nos parties, une par une. Les Dodgers ont un fameux club et nous ne pouvons ralentir un instant."

Jim Grant: "Ma courbe fonctionnait mal hier; par contre ma balle rapide était efficace."

Mele n'avait que des félicitations pour Versalles, Grant et le jeune Frank Quiliet.

Etat financier de la série

Assistance:	47,797
Recettes nettes:	\$354,785
Part du Commissaire:	\$2,217,75
Part des Joueurs:	\$180,960,35
Part du club Minnesota:	\$38,156,72
Part des Dodgers:	\$38,156,72
Part de l'Américaine:	\$38,156,73
Part de la Nationale:	\$38,156,73

On s'accuse mutuellement d'avoir utilisé la fameuse balle mouillée

Au cours de la partie d'hier, "la balle mouillée" est revenue dans l'actualité. En effet, certains téléspectateurs ont eu l'impression que Jim "Mudcat" Grant utilisait contre les joueurs des Dodgers. Ce genre de lancer, interdit depuis 1920, consiste à cracher dans son gant pour un artiller. Ce lancer est dangereux, parce que la balle ainsi humectée peut prendre n'importe quelle direction à mesure qu'elle approche du marbre.

Le gérant Sam Mele répond: "Nous avons aussi l'impression que Drysdale utilisait ce lancer. S'il pouvait s'en tirer impunément, quelle est la différence si nous en faisons autant. Je ne sais si mon lanceur l'utilise. Mais, les joueurs de l'autre ligue en accusent

Drysdale. Mes éclaireurs prétendent la même chose. Nous n'avons demandé à voir la balle qu'une fois, et si l'arbitre l'a remise au jeu, c'est dire qu'il n'y avait rien d'anormal."

Quant à Walter Alston, il a dit: "Je n'ai rien remarqué à ce sujet."

La saison dernière, Bobby Bragan, gérant des Braves de Milwaukee, avait accusé les Giants de San Francisco de lancer "la balle mouillée". Bragan aurait même fait une expérience. Au cours d'une partie, il ordonna à ses lanceurs de faire 40 lancers de "balles mouillées" et aucun arbitre ne réagit.

Grant lui-même a dit: "Je ne dis pas que je ne lance pas de balles mouillées".

Sommaire 1ère partie

LOS ANGELES		MINNESOTA	
AB	P	AB	P
Wills, AC	5	1	2
Gilliam, 3B	5	1	2
W. Davis, CC	4	1	2
Fairly, CF	4	1	2
Johnson, CG	4	1	2
Lefebvre, 2B	4	1	2
Parker, 1B	2	1	0
Roseboro, R	4	1	0
Orysdale, L	1	0	0
Reed, C	1	0	0
A-Crawford	1	0	0
Brewer, L	0	0	0
R-Monda	0	0	0
Perranoski, L	0	0	0
C-LeJohn	1	0	0
TOTAUX	37	2	24

A-Simple pour Reed à la 5e. R-Retiré pour Brewer à la 7e. C-RAB pour Perranoski à la 8e.

LOS ANGELES (N) 618 880 801-2
MINNESOTA (A) 616 861 804-3

ERREUR — Lefebvre
DOUBLE — Perranoski, Wills et Parker
LAISSES SUR LES BUTS — Los Angeles (N) 3
Minnesota (A) 5
BUTS — Quiliet, Valdespino, Grant
CIRCUITS — Fairly, Mincher, Versalles
RETRAITS AU BATON — Drysdale (4); Versalles, Killebrew, Hall (2)
RETRAITS — Versalles, Brewer (1); Killebrew
Grant (5); Wills, Johnson, Parker, W. Davis, LeJohn.
MAUVAIS LANCE — Brewer

ARBITRES — Hurley (A) marbre, Venson (N) 1er but, Flaherty (A) 2e but, Sudol (N) 3e but, Stewart (A) champ gauche, Vargo (N) champ droit.
TEMPS — 2 heures 29 minutes
ASSISTANCE — 47,797 personnes

A-côtés de la partie

Tout s'annonçait bien au début de la partie puisque les deux premiers coups sûrs furent des circuits par Ron Fairly et Don Mincher. Mais Drysdale succomba à la tâche à la troisième manche sous une avalanche de toutes les formes de coups sûrs. Les autres lanceurs des perdants, Howie Reed, Jim Brewer et même Ron Perranoski, se sont bien comportés. Ce dernier, qui n'avait donné que 40 coups sûrs en 105 manches, durant la saison, en accorda deux de suite à la neuvième manche.

Malheureux sont ceux qui avaient prédit une victoire des Dodgers en quatre parties. Il me reste une chance puisque j'ai prévu une victoire pour le club de Walter Alston, en cinq parties. Il faut dire qu'hier, les Twins avaient l'air de réels champions du monde. Avec leur avance de six points à la troisième manche, ils ont tout tenté et ont vengé, sur le terrain, le peu de chances que les "experts" leur accordent, dans leurs papiers.

Aucun club, pendant toute la dernière saison, n'avait compté plus de cinq points en une seule manche contre les Dodgers. Les Twins en parleront longtemps, surtout quand ils ont réussi leur exploit aux dépens du lanceur "à nom" Drysdale. Jim Grant, naturellement, fut une des vedettes des siens, en paralysant les Dodgers, aux dernières manches, alors qu'ils ont laissé pas moins de huit coureurs sur les buts.

G. G.

Ralliement

Frank Quiliet, un jeune frappeur de 208, rappelé de Denver en juillet, a déclenché le bal. Il devait d'ailleurs le terminer en cognant un double et un simple, record partagé par douze autres joueurs des ma-

Jim Dillard en mauvaise posture

OTTAWA — Les Rough Riders d'Ottawa ont plusieurs blessés, le plus gravement atteint étant l'arrière Jim Dillard, qui souffre d'une luxation à l'épaule gauche.

Dillard s'est infligé cette blessure dans la joute de mardi contre les Roughriders de la Saskatchewan. Il pourra cependant jouer contre les Tiger-Cats de Hamilton lundi prochain, prévoit-on.

Trois joueurs de ligne botton, mais seront également en mesure de jouer: ce sont Marshall Shirk, Bob Brown, et Billy Joe Booth.

McKee repêché

EDMONTON — Les Eskimos d'Edmonton de la Conférence de football de l'Ouest ont annoncé que Grant McKee a été repêché par les Argonauts de Toronto. Demi-arrière défensif âgé de 25 ans, McKee était passé aux Eskimos en 1963 après avoir joué pour les Tiger-Cats de Hamilton.

Pourquoi l'étiquette Black Horse est-elle devenue dorée?

Parce que l'or est un signe de supériorité!

Lors d'une récente épreuve de dégustation auprès des consommateurs du Québec, 3 sur 5 ont préféré, sans voir les étiquettes, la bière Black Horse à une autre marque de bière populaire et compétitive.

(Sondage effectué par une compagnie indépendante)



Faites cette épreuve vous-même!

Vérifiez les qualités de la bière Black Horse et voyez pourquoi elle est considérée supérieure à l'autre marque en saveur.

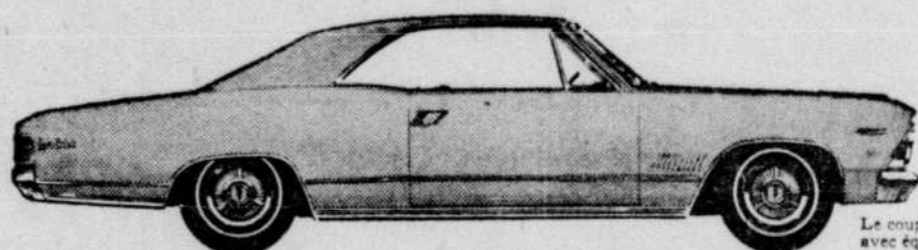
C'est très facile: Versez un verre de bière Black Horse. Examinez la mousse. Humez l'arôme agréable. Mieux encore, dégustez sa saveur exceptionnelle. Vous saurez pourquoi la bière

Black Horse est préférée 3 fois sur 5. Plus savoureuse, elle satisfait vraiment celui qui a soif de bière. Exigez la bière Black Horse avec la nouvelle étiquette dorée qui confirme sa supériorité!

Black Horse

Maintenant avec étiquette dorée.

La Beaumont 66 est arrivée!



Le coupé sport Beaumont Custom avec équipement sport.

La toute nouvelle voiture de prix modique de General Motors, la plus allègre et la plus avantageuse dans sa catégorie.

Justes proportions! Les 9 modèles Beaumont 1966 présentent des lignes entièrement nouvelles. Depuis l'éblouissant coupé sport Custom au toit de lignes séduisantes jusqu'au sedan sport 4 portes de silhouette allongée, toutes les Beaumont sont ravissantes. **Justes dimensions!** La Beaumont a de justes dimensions à l'intérieur comme à l'extérieur. Dès qu'on prend le volant on se sent prêt à affronter toutes les conditions de circulation. Cela tient à la judicieuse utilisation de l'espace disponible et aux aménagements conçus pour votre agrément.

Juste prix! Regardez la Beaumont. Pour un prix modeste, voici une voiture de qualité, aux performances remarquables. Le six-cyl. de 120 CV et le V8 de 195 CV sont standards. Vous pouvez commander un six-cyl. plus puissant ou l'un des deux V8 (jusqu'à 360 CV avec l'équipement sport livrable sur demande*) qui, accouplés à l'une des transmissions livrables au choix, donneront un excellent rendement.

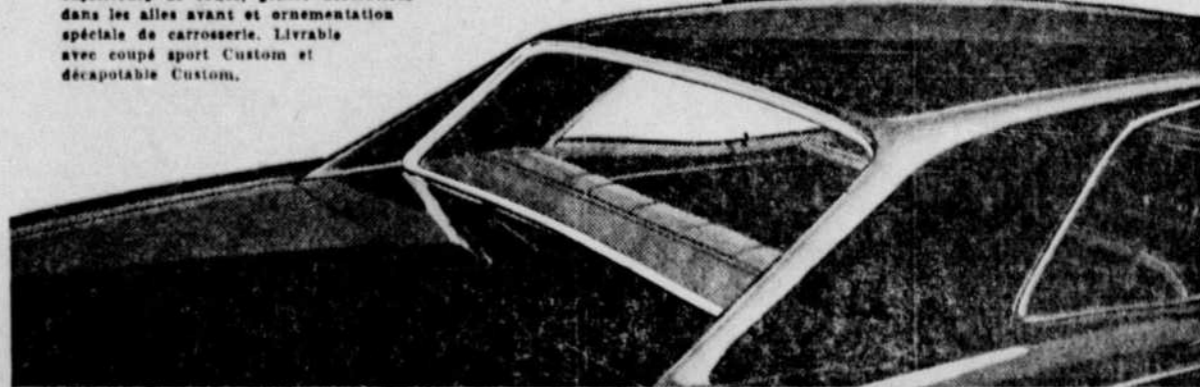


Le sedan sport Beaumont Custom.

UNE VALEUR GENERAL MOTORS

*L'équipement sport livrable sur demande comprend: sièges avant séparés Strato, enjoliveurs de roues, grilles décoratives dans les ailes avant et ornements spéciaux de carrosserie. Livrable avec coupé sport Custom et décapotable Custom.

Ci-dessous, le coupé sport Beaumont Custom: son toit présente de nouvelles lignes fuyantes.



CONCESSIONNAIRES AUTORISÉS BEAUMONT — PONTIAC — BUICK DANS LE GRAND MONTRÉAL

Elles sont exposées maintenant!

Wilhelmy Automobiles Ltée
4813, boul. St-Laurent — 288-0186

Garage Bertrand Limitée
15518, ouest, boul. Gouin — 676-3581

Harland Automobile Ltée
855, boul. Montréal-Toronto — 631-3051

Boulevard Pontiac-Buick Ltée
7015, boul. St-Laurent — 279-7721

Jarry Automobile Inc.
1068, boul. des Laurentides — 669-2681

Omer Barré Verdun Limitée
5987, ave Verdun — 768-2551 — Verdun

Vaillancourt Pontiac-Buick Ltée
375, boul. Labelle — 481-2533 — Chomedey

Abias Pepin Automobiles Ltée
125, ouest, St-Charles — 674-4974

Langueuil

Sanguinet automobile Ltée
1265, LaFontaine — 304-3761

Mid-Town Motors Limitée
1395, ouest, boul. Dorchester — 666-9941

Montréal Buick Ltée
4026, ouest, Ste-Catherine — 937-4312

Parkway Pontiac Ltée
3590, ouest, Jean-Talton — 739-2291

Rocheleau Automobile Ltée
11251, est, rue Notre-Dame — 616-1451

N'oubliez pas de regarder "Tous pour un" jeudi à 9 H. P.M. et "Cinéma International" vendredi à 8 H. 30 P.M. à CBPT

Participez au Dominion... Nommez les héros de l'histoire du Canada... Gagnez!

C'EST GRATIS!

C'EST AMUSANT!

Participez souvent!

Rien à acheter!

une Exclusivité Dominion!

GAGNEZ!

Modèles 1966

Voyez les BIENTOT! chez les vendeurs de PONTIAC

10 PONTIAC 1966 CONSTRUITES AU QUÉBEC

GRATIS!

UNE À GAGNER CHAQUE SEMAINE PENDANT 10 SEMAINES!

Dominion Stores salue les héros de l'ancien Québec et les perspectives du nouveau Québec, par un nouveau concours intéressant comprenant dix prix sensationnels! Vous pouvez gagner une belle Pontiac "Strato-Chief" 1966 neuve à 4 portes... l'une des premières à être fabriquées ici au Québec à la nouvelle usine de General Motors à Ste-Thérèse. C'est facile de participer à ce concours merveilleux de Dominion... vous n'avez rien à acheter... nommez simplement les héros d'après les images historiques paraissant sur les formulaires de participation gratuites et sur les annonces hebdomadaires de Dominion. Plusieurs indices sont donnés pour vous aider à identifier chaque héros! Et chaque semaine il y aura un nouveau concours avec l'image d'un autre héros à identifier... et une Pontiac 1966 toute neuve à gagner au Dominion. Allez chercher votre formule de participation gratuite au Dominion dès aujourd'hui. Participez souvent!

GRATIS!

BONS DE PARTICIPATION MAINTENANT AU DOMINION OBTENEZ TOUS LES DETAILS!

Amusant! Gratis!

VOICI COMMENT PARTICIPER POUR GAGNER!

- 1 La formule de participation de chaque semaine comprend une image d'un héros de l'histoire du Québec ainsi que des indices pour vous aider à l'identifier.
- 2 Dans l'espace fourni, écrivez simplement le nom du héros représenté sur l'image.
- 3 Remplissez la formule de participation avec vos nom, adresse et numéro de téléphone; déposez-la ensuite dans la boîte spéciale au Dominion.

UNE UN NOUVEAU CONCOURS CHAQUE SEMAINE! PARTICIPEZ AUJOURD'HUI... VOUS POUVEZ GAGNER!

10 PONTIAC 1966 CONSTRUITES AU QUÉBEC GRATIS!

NOMMEZ LE HÉROS SUR CETTE IMAGE:

VOICI QUELQUES INDICES:

Auteur, explorateur, colonisateur, il fut appelé le "Père de la Nouvelle-France". Il arriva au Canada en 1492, à bord de sa nef *Santa Barthelemy* et se rendit à terre aux rives de la Rivière St-Louis. Il fonda la ville de Québec en 1541. Il fut nommé gouverneur de la Nouvelle-France en 1554. Il mourut à Québec en 1535.

SON NOM ÉTAIT _____

VOTRE NOM _____

ADRESSE _____

VILLE, VILLAGE _____

SPECIMEN

RIEN À ACHETER!

DOMINION